Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

115e année

26 novembre 1983
No 47

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

115e année
26 novembre 1983
No 47

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 5369
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 5369
Associations coopératives, Loi sur les 5370
Avis divers 5371
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les 5373
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 5373
Compagnies, Loi sur les 5315-5377
Compagnies étrangères, Loi sur les 5366
Compagnies minières, Loi sur les 5385
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 5368
Inspecteur général des institutions financières 5386
Liquidation des compagnies, Loi sur la 5386
Ministères, Avis concernant les 5387
Office de la langue française 5416
Projets de loi privés, Avis concernant les 5416
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 5369
Soumissions, Demandes de 5417
Syndicats professionnels, Loi sur les 5419
Ventes par shérif 5419
Ventes pour taxes, avis de publication 5440

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1983

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2154-9530 LES ADULTES DU PATINAGE ARTISTIQUE DE LANAUDIÈRE (L.A.P.A.L.)	LES ADULTES DU PATINAGE ARTISTIQUE DE REPENTIGNY (L.A.P.A.R.)	1983 06 29
1368-5185 L'AGENCE DE VENTE KENMAR INC. KENMAR SALES AGENCY INC.	LES MODES RAZZLE DAZZLE (1983) LTÉE *RAZZLE DAZZLE FASHIONS (1983) LTD.*	1974 06 03
1637-8325 ALUMINIUM GILLES BEAUDETTE INC.	ALUMINIUM ROCK FOREST INC.	1979 07 23
1212-9912 ANUCO INC.	AGENCE DE VENTES MARLEV INC.	1971 12 21
1856-1308 ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES RÉGION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (1982)	ASSOCIATION DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES, RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, CHIBOUGAMAU, CHAPAIS	1982 03 22
1365-7648 ASSOCIATION DES CITOYENS ÂGÉS GRECO-CANADIENS DE MONTRÉAL	ASSOCIATION DES CITOYENS ÂGÉS GRECO-CANADIENS DE MONTRÉAL «ASKLIPIOS»	1975 08 01
1861-5104 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN ÉLECTRONIQUE DU C.E.G.E.P. ST-LAURENT (A.E.E.C.SL)	REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS EN ÉLECTRONIQUE DU CEGEP ST-LAURENT (REECSL)	1982 10 12
1278-0383 L'ASSOCIATION DES JARDINIÈRES D'ENFANTS DU GRAND MONTRÉAL INC. *NURSERY SCHOOL TEACHERS' ASSOCIATION OF MONTRÉAL INC.*	L' ASSOCIATION DES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE INC. *ASSOCIATION OF EARLY CHILDHOOD EDUCATORS INC.*	1970 03 13
1233-2102 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DE STOKE (APLS)	ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE STOKE	1971 08 20
1121-9748 A. & P. NETTOYEURS INC. *A. & P. CLEANERS INC.*	LES NETTOYEURS DAOUST INC.	1965 12 15

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1623-7562 CHAMBRE DE COMMERCE CANADA-PAYS-BAS (RÉGION QUÉBEC) *CANADA-NETHERLANDS CHAMBER OF COMMERCE (QUÉBEC RÉGION)*	CHAMBRE DE COMMERCE CANADA-PAYS-BAS *CANADA NETHERLANDS CHAMBER OF COMMERCE*	1978 02 23
1355-6238 CLUB DE L'ÂGE D'OR RIVIÈRE-DU-MOULIN	CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-ISIDORE CHICOUTIMI	1974 03 12
1474-8065 LE CLUB DE TENNIS DE HAUTERIVE	LE CLUB DE TENNIS LA BONNE ENTENTE DE BAIE-COMEAU	1977 05 26
1199-0355 CONSTRUCTION KINGSTON LIMITÉE *KINGSTON CONSTRUCTION LIMITED*	KINGSTON BYERS INC.	1970 03 16
1850-7293 DIVERTISSEMENT DE L'ÂGE D'OR PROVINCIAL	DIVERTISSEMENTS PROVINCIAL	1981 11 05
1260-1621 FLORIT REALTY CO.	LA COMPAGNIE FLORIT INC.	1961 11 07
1259-8975 FORM-FIT GARMENTS LTD.	LES ENTREPRISES FORM FIT LTÉE	1945 02 07
1115-2436 LOUIS DRESS CORP.	ROBE LOUIS INC.	1960 10 11
1337-2362 MÉCANIQUE KINGSTON (1980) INC. *KINGSTON MECHANICAL (1980) INC.*	MÉCANIQUE KINGSTON INC. *KINGSTON MECHANICAL INC.*	1972 10 04
1310-9087 LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC INC.	CONSEIL DES ARTISTES PEINTRES DU QUÉBEC	1980 06 12

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1287-3824 245 VICTORIA CORPORATION	1965 03 17	2020, rue Université, bureau 2100, Montréal
1359-4197 CARREFOUR CHARLESBOURG INC.	1974 09 27	750, rue St-Jean-Baptiste, bureau 180, Québec
1479-3863 CENTRE ALPEC	1977 07 11	1073, boulevard St-Cyrille ouest, Québec
1371-7269 CONSTRUCTION ALYRE TANGUAY INC.	1975 03 14	366, rue Brunelle, Beloeil
1135-3190 LES CONSTRUCTIONS J.P.D. INC.	1954 06 01	28, place Daoust, Pincourt
1863-7041 CORPORATION MULTI-NOVE INC.	1982 12 22	248, rue Martigny, Charlesbourg
1631-8370 LES ÉDITIONS DE LA NOUVELLE BARRE DU JOUR	1978 11 30	119, rue Westhill, Saint-Bruno-de-Montarville
1623-5699 ÉLECTRICITÉ HAMO INC.	1978 02 16	750, rue St-Jean-Baptiste, bureau 185, Québec
1849-3189 L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE «LA PARENTÉ»	1981 08 06	32, montée du Parc, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport
1264-4910 LES ENTREPRISES G. & S. INC.	1967 06 22	437, rue St-Thomas, Saint-Laurent

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1262-9671 ENTREPRISES PAUL GIGUÈRE INC.	1971 12 28	800, place Victoria, app. 607, Montréal
1501-6819 LES ÉQUIPEMENTS LEFCO INC.	1976 01 08	150, place Côte-Vertu, app. 105, Saint-Laurent
1501-6819 LES ÉQUIPEMENTS LEFCO INC.	1976 01 08	150, place Côte-Vertu, app. 105, Saint-Laurent
1363-5180 GÉRARD POISSON INC.	1975 05 13	Route rurale numéro 1, Arthabaska
1851-6740 GUIJEK INSTITUT QUÉBÉCOIS POUR LA SANTÉ INTÉGRALE INC.	1981 11 02	1718, rue Laurier est, Montréal
1121-9292 HÔTEL COLONNADE INC.	1966 09 13	22045, boulevard Gouin ouest, Pierrefonds
1307-2301 H.A. MILLER & ASSOCIATES INC.	1941 03 11	639, rue Argyle, Westmount
1267-1657 LES IMPORTATIONS RAMSLEY INC.	1953 06 17	Communauté urbaine de Montréal
1238-8484 LE JARDIN D'ENFANTS BILINGUE DE LORRAINE	1971 01 22	95, boulevard de Gaulle, bureau 205, Lorraine
1253-6769 J.-D. LEBLOND LTÉE	1961 12 28	8, Jardins Merici, app. 402, Québec
1366-4636 LOU KOLTZ INC.	1975 08 06	Place Bonaventure, A Mart 22, Athlone, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1626-2859 LES MISSIONS SAINT-VIATEUR	1978 05 09	7400, boulevard Saint-Laurent, Montréal
1463-5056 LES ROBES & VÊTEMENTS SPORTS MONFORD INC.	1975 12 08	10548, rue St-Urbain, Montréal
1283-9304 SERVICO LIMITÉE	1966 10 17	2020, rue University, Montréal
1177-2779 LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1969 10 31	Val-d'Or

32341

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1235-9089 L'ACADÉMIE DE BALLET DU SAGUENAY INC.	1970 10 02	20
1858-1678 ADER DE LA MATAPÉDIA INC.	1982 06 03	11
1237-9509 ASSOCIATION DES CENTRES DU BÉNÉVOLAT DU QUÉBEC	1972 02 01	9
1237-9509 ASSOCIATION DES CENTRES DU BÉNÉVOLAT DU QUÉBEC	1972 02 01	9

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1281-3168 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT ET DES ROUTES INC.	1965 09 01	13
1276-0849 ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DES EMPLOYÉS DE QUÉBEC READY MIX INC.	1967 12 04	9
1143-9148 BEROL INC.	1948 10 19	5
1111-9088 BUANDERIE AUTOMATIQUE DE STORES VÉNITIENS LTÉE	1953 11 23	3
1122-7600 CABARET DES FOLIES BERGÈRES INC.	1968 12 23	4
1207-1429 CLUB DE GOLF DE L'AUBERGE DE SUTTON INC.	1966 09 13	4
2157-7879 LE CLUB DE SQUASH DU VIEUX MONTRÉAL (1983)	1983 08 08	9
1250-7711 CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES INC.	1971 02 22	15
1116-7293 CORPORATION D'EXPLORATEURS DU QUÉBEC LTÉE (Libre de responsabilité personnelle)	1957 06 11	7
1136-7836 LES ENTREPRISES NORD CONSTRUCTION (1962) INC.	1962 12 21	4
1332-1088 FESTIVAL DE L'OIE BLANCHE, INC.	1972 11 24	13
1634-2719 FONDATION ÉCOLE MONTCALM INC.	1979 03 05	9
2155-5206 FONDATION NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE	1983 07 06	7

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1349-1881 FONDATION POUR LE CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC	1973 12 10	15
1471-7136 GARDERIE DE LA CÔTE	1977 09 21	7
1471-7136 GARDERIE DE LA CÔTE	1977 09 21	7
1471-4372 GARDERIE POPULAIRE LES PETITS TRAVAILLEURS	1977 01 12	9
1327-7629 LES GESTIONS BAIKOWITZ LTÉE	1963 03 25	4
1118-6673 IMPRIMERIE ALLIANCE INC.	1951 06 01	4
1467-3446 LES LIVRAISONS LAC ST-PIERRE INC.	1976 05 25	3
1508-6804 MAISON DE SOBRIÉTÉ NORMANDIE INC.	1977 11 17	7
1471-0974 MAISON DE SOBRIÉTÉ TROIS-RIVIÈRES INC.	1976 10 27	7
1151-2688 PHENTEX INC.	1966 12 30	7
2157-5949 REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS CHERCHEURS EN SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE INC.	1983 08 01	8
1283-7761 SEEFELD COMPANY LTD.	1964 09 08	5
1177-2779 LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC.	1969 10 31	9
1364-1287 STATION MULTIAIR DE FRAMPTON INC.	1975 06 12	7

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1506-0791 UNITÉ DOMREMY DE BAIE-COMEAU INC.	1977 08 12	7
1254-0274 UNITÉ DOMREMY DE DRUMMONDVILLE INC.	1960 04 04	7
1476-3924 UNITÉ DOMREMY DE GRANBY INC.	1977 04 07	7
1350-1135 UNITÉ DOMREMY DE LUCEVILLE INC.	1973 12 11	7
1625-5796 UNITÉ DOMREMY DE RIVIÈRE-BLEUE INC.	1978 03 07	7
1294-5507 UNITÉ DOMREMY DE ROUYN-NORANDA	1969 03 20	7
1463-6732 UNITÉ DOMREMY DE SAINT-GABRIEL DE RIMOUSKI	1975 12 30	7
1228-6977 UNITÉ DOMREMY DE SOREL INC.	1964 02 11	7
1228-6605 UNITÉ DOMREMY DE ST-HYACINTHE	1962 01 24	7
1128-2605 UNITÉ DOMREMY DE THETFORD MINES INC.	1979 10 11	7
1231-0397 UNITÉ DOMREMY DE VAL D'OR, INC.	1969 04 30	7
1228-6886 UNITÉ DOMREMY DE VILLE ST-PASCAL INC.	1969 11 04	7
1314-5677 UNITÉ DOMREMY DE WINDSOR INC.	1960 06 14	7
1509-5631 UNITÉ DOMREMY D'ACTON VALE INC.	1977 12 15	7
1228-6373 UNITÉ DOMREMY D'AMQUI INC.	1971 01 07	7

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1357-5261 UNITÉ DOMREMY D'ASBESTOS	1974 06 26	7
1228-6613 UNITÉ DOMREMY JONQUIÈRE INC.	1959 10 03	7
1628-3616 UNITÉ DOMREMY LAMATER	1978 07 17	7
1479-2436 UNITÉ DOMREMY MATANE INC.	1977 07 04	7
1354-3400 UNITÉ DOMREMY SHAWINIGAN INC.	1974 02 26	7
1168-2093 UNITÉ DOMREMY VICTORIAVILLE INC.	1958 12 10	7
1465-3877 UNITÉ POINT DE DÉPART INC.	1976 03 08	7
1318-5822 VOYAGE B. & B. LTÉE	1972 11 20	4

32341

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1630-4891 ACADÉMIE ARTISTIQUE ISABELLE & PIERRE INC.	1978 10 13	1983 11 25
1228-4618 ACCEBA REALTY LTD.	1959 12 15	1983 11 25
1506-5477 ALIMENTATION JEAN-GUY INC.	1977 08 29	1983 11 25

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1366-7423 ANSYLGUY INC.	1975 08 29	1983 11 25
1116-6766 ATELIERS DES SOURDS (MONTRÉAL) INC.	1966 12 15	1983 11 25
1132-6725 LES BÉTONNIÈRES MODERNES LTÉE	1956 04 18	1983 11 25
1644-5488 BIEN-ÊTRE CONTRÔLE DE L'ESTRIE INC.	1980 05 14	1983 11 19
1239-7881 BOMBARDIER & PELLETIER LTÉE	1969 05 20	1983 11 11
1289-1073 BOUCHERVILLE DEVELOPMENTS LTD.	1956 12 04	1983 11 25
1330-4191 BOUTIQUE DE TISSU DE SEPT-ILES INC.	1973 05 17	1983 11 11
1641-0243 BOUTIQUE JULICA INC.	1980 01 22	1983 11 25
1241-4587 BRUCE MALLEN & ASSOCIATES INC.	1965 06 08	1983 11 25
1470-6048 BUFFET FLEUR DE LYS INC.	1976 10 04	1983 11 25
1258-3027 CANADA-EXPA INC.	1971 04 14	1983 11 25
1645-3094 CLUB DES POMPIERS DE LA CASERNE NO 3	1980 06 12	1983 11 11
1344-5572 CLUB DES RETRAITÉS DE ST-ROCH INCORPORÉE	1973 08 31	1983 11 12
1624-6845 COMITÉ DU CENTENAIRE DE ST-MÉTHODE	1978 09 07	1983 11 05
1639-9826 LA COMPAGNIE DES FERMES B. ET C. DUFRAISSE INC.	1979 11 22	1983 11 25
1188-9904 COMPAGNIE D'ÉQUIPEMENT ET DE CONSTRUCTION DE RIMOUSKI, LTÉE	1950 01 27	1983 11 11
1636-7294 CONCOURS HIPPIQUE TERRE DES HOMMES INC.	1979 06 19	1983 11 25
1355-6956 LES CONSTRUCTIONS MARIO & FRÈRES INC.	1974 04 08	1983 11 25
1281-0826 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT PROVIDENT	1968 03 07	1983 11 25

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1110-5954 LA CORPORATION DE PLASTIQUE INTERNATIONALE LTÉE	1969 09 05	1983 11 25
1230-1354 LA CORPORATION G.A.N.	1967 10 27	1983 11 25
1115-3848 CROWN WATERPROOF & CLOTHING CO.	1954 10 12	1983 11 25
1250-5178 CUE REALTY LTD.	1959 02 09	1983 11 25
1229-0219 C.A.T. INVESTMENT INC.	1969 12 12	1983 11 25
1234-2283 DIRECTION ARTISTIQUE FOMAPE INC.	1971 06 16	1983 11 25
1242-3745 EM. CAMPBELL & FILS INC.	1962 10 10	1983 11 25
1108-0264 LES ENTREPRISES AUTO PLUS (1977) LTÉE	1933 07 31	1983 11 25
1274-5147 LES ENTREPRISES MARTIN (RIMOUSKI) LTÉE	1956 02 02	1983 11 11
1505-3671 ENTREPRISES RODOS LTÉE	1976 10 19	1983 11 25
1336-1340 LES ENTREPRISES SHERVILLE INC.	1973 02 09	1983 11 25
1510-6917 LES ENTREPRISES STATIO INC.	1978 02 01	1983 11 11
1370-9183 LES FLEURS DÉCORATIVES MACDERMOT LTÉE	1975 04 17	1983 11 11
1854-3546 GARDERIE DE L'ÉCOLE CHABOT	1982 01 26	1983 11 18
2151-0961 GESTION BRUNO KIROUAC INC.	1983 02 03	1983 11 11
1364-4240 GESTION S.R.G. INC.	1975 07 02	1983 11 25
1467-2042 LES GRILLADES À PIERRE INC.	1976 05 18	1983 11 18
1627-4946 LES HABITATIONS DU FAUBOURG INC.	1978 06 15	1983 11 25
1631-9352 LES HABITATIONS MÉRIDIEN INC.	1978 12 01	1983 11 25
1265-7078 HICKMORE REALTY CORP.	1966 08 31	1983 11 25

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1504-9414 HUILE À CHAUFFAGE ANDRÉ ASSELIN INC.	1976 09 16	1983 11 25
1237-0672 H. BEAUDRY BLOCS DE CIMENT CO. LTÉE	1954 04 09	1983 11 25
1110-9402 H.L. AXLER INC.	1954 03 06	1983 11 25
1336-0557 IMMEUBLES BOURGEOIS-HÉBERT INC.	1973 03 16	1983 11 25
1510-9630 LES IMMEUBLES GÉRARD DESROSIERS INC.	1978 02 14	1983 11 25
1857-2743 LES INVESTISSEMENTS FRAN-CLAIR INC.	1982 04 22	1983 11 25
1326-9840 INVESTISSEMENTS M. LIGHTER INC.	1962 08 28	1983 11 25
1268-2910 JEAN ROCHON INC.	1969 02 04	1983 11 25
1251-9989 LE JOURNAL DES PAYS D'EN HAUT INC.	1967 02 13	1983 11 25
1256-0173 J.E.T. INVESTMENT INC.	1969 12 22	1983 11 25
1269-1028 J.O. SAUVÉ INC.	1966 09 07	1983 11 25
1472-2565 LES LAMPES GARNEAU INCORPORÉE	1976 12 14	1983 11 25
1229-4427 LOBEL QUÉBEC LTÉE	1965 12 22	1982 12 23
1347-9985 LOISIRS O.G. INC.	1972 06 02	1983 11 11
1272-4159 LOMERT INCORPORÉE	1960 12 07	1983 11 12
1635-8491 MAISON CUBAINE COIN TROPICAL INC.	1979 04 30	1983 11 25
1245-0409 MANUFACTURE ALMO-DANTE INC.	1950 12 20	1983 11 25
1115-9191 MAROQUINERIE MASTERCRAFT LTÉE	1956 10 09	1983 11 25
1338-0217 MAUREL INC.	1966 07 20	1983 11 25
1350-7041 LES MODES DE CUIR CHIC INC.	1974 01 03	1983 11 25

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1117-9694 MORISSETTE PLUMBING & HEATING LTD.	1962 05 15	1983 11 25
1251-2380 M. DAVIAU INC.	1968 03 26	1983 11 18
1243-7729 M.D. CASTONGUAY INC.	1965 04 26	1983 11 25
1269-9310 LES PROCÉDÉS KINGSLEY INC.	1964 04 03	1983 11 25
1204-1034 PRODUCTION ADAPTEL INC.	1966 04 29	1983 11 25
1303-4269 PRODUITS DE MER FILETS D'ARGENT INC.	1971 06 14	1983 11 25
1627-8202 LES PUBLICATIONS MORIN INC.	1978 06 26	1983 11 25
1119-3893 QUÉBEC DONUTS LTD.	1961 06 02	1983 11 25
1283-3646 SAMARA INVESTMENT CO.	1961 11 30	1983 11 25
1628-9241 SERVICES ADMINISTRATIFS M.B. INC.	1978 08 10	1983 11 25
1861-7332 SERVICES MINEBEC LTÉE	1982 10 06	1983 11 05
1288-3336 SOCIÉTÉ DE COURTAGE IMMOBILIER DU TRUST GÉNÉRAL INC.	1951 11 14	1983 11 25
1284-0955 SOCIÉTÉ DE GESTIONS SHERBROOKE INC.	1964 06 22	1983 11 25
1266-1948 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS HOPKINS INC.	1965 05 05	1983 11 25
1317-3919 SOUTHERN WOOLEN MILLS INC.	1964 10 26	1983 11 25
1503-5702 SPORTS AUX QUATRE COINS LTÉE	1976 05 21	1983 11 25
1851-2970 TRANSPORT-PRO INC.	1981 10 13	1983 11 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1286-6083 TREMAY LTD.	1962 04 11	1983 11 25
1286-6943 TRINITY REALTY CORP.	1965 08 04	1983 11 25

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son domicile légal de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1238-3105 AGENCE BERNARD TARDIF INC.	1967 04 25	800, place Victoria, bureau 607, Montréal
1623-5798 ALIMENTS HÉRITAGE INC.	1978 02 17	1500, avenue Atwater, bureau 809, Montréal
2154-3707 L'ARC-EN-CIEL CENTRE DE CROISSANCE PAR LE RÊVE	1983 04 27	3905, rue Nicole, Fabreville
1281-3168 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT ET DES ROUTES INC.	1965 09 01	6290, rue Périnault, bureau 103, Montréal
1121-9045 LES AUVENTS ACME & CIE LTÉE	1967 08 30	6999, rue Victoria, Montréal
1464-2045 A. PICARD & FILS INC.	1976 01 15	1963, rue Notre-Dame-de-Fatima, Laval
1332-9891 BELRAMPA INC.	1972 11 06	4231, avenue Hampton, Montréal
1632-6977 CAFÉTÉRIA J. & T.G. (SHERBROOKE) INC.	1979 01 08	2670, rue Galt ouest, Sherbrooke

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1640-6795 CARTONS ET PÂTES PRICE LIMITÉE	1979 12 28	2, place Québec, Québec
1475-5888 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL SACRÉ-COEUR NO. 6836	1977 03 26	108, boulevard Gagnés, Sacré-Coeur
1505-5361 CHUDEC LTÉE	1976 11 29	1600, rue de Lorimier, Montréal
2157-7879 LE CLUB DE SQUASH DU VIEUX MONTRÉAL (1983)	1983 08 08	465, rue St-Jean, Montréal
1171-4201 LA COMPAGNIE GASPÉSIA LIMITÉE	1937 04 01	2, place Québec, Québec
1258-2334 LA COMPAGNIE GUARANTEE COMMERCIAL EXCHANGE INC.	1955 02 09	615, boulevard Dorchester ouest, bureau 870, Montréal
1156-1339 LA COMPAGNIE PRICE LIMITÉE	1920 10 07	2, place Québec, Québec
1295-2222 LES CONSEIL BEAUPRÉ NO 2896 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE BEAUPRÉ	1953 04 22	4, place Fatima, Beaupré
1354-3764 CONSTRUCTION CASGRAIN INC.	1974 03 05	5333, avenue Casgrain, bureau 303, Montréal
1205-9119 CONSTRUCTION CATCAN INC.	1970 10 06	6205, boulevard des Grandes-Prairies, Saint-Léonard
1370-6767 LES CONSTRUCTIONS SCARMAR LIMITÉE	1974 12 12	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal
1365-3589 CONTRATEC INC.	1975 05 09	1115, rue Clément, Saint-Laurent

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1249-2385 COPPING CONSTRUCTION LIMITED	1962 04 26	Route rurale numéro 2, Rawdon
1333-3919 DÉCOR BELOEIL LTÉE	1972 11 09	338, boulevard Laurier, Beloeil
2157-1401 L'ENTRAIDE AMICALE DE TÉTREAULTVILLE INC.	1983 08 01	8683, rue Tiffin, Montréal
1344-5259 LES ENTREPRISES NOTCA LIMITÉE	1973 10 18	1630, rue Rousseau Acton-Vale
1334-0955 ENTRETIEN D'ÉDIFICES DORVAL LTÉE	1973 03 28	40, 26e Avenue, Lachine
1156-1891 LES EXPLORATIONS TERRA NOVA LTÉE (Libre de responsabilité personnelle)	1955 02 07	2, place Québec, Québec
1278-0839 FER OCÉANIQUE (QUÉBEC) INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1956 06 05	1155, boulevard Dorchester ouest, bureau 3900, Montréal
1475-5029 LES FOURNITURES HYDRAULIQUES L.T. INC.	1977 03 22	3945, rue Leman, Laval
1471-4372 GARDERIE POPULAIRE LES PETITS TRAVAILLEURS	1977 01 12	4935, des Ardennes, Montréal-Nord
1303-8781 GASTON BOUCHARD LTÉE	1972 05 30	388, boulevard Roche, Vaudreuil
1466-8792 GESTON AVONO LTÉE	1976 05 07	510, boulevard St-Laurent, bureau 301, Montréal
1632-3743 HABITATIONS AU CLAIR LOGIS INC.	1978 12 19	4043, rue Taillon, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1123-2733 HENRY BECK LTD.	1955 07 20	1151, rue Notre-Dame, Lachine
1123-2733 HENRY BECK LTD.	1955 07 20	1151, rue Notre-Dame, Lachine
1368-5656 LES IMMEUBLES GRANADA LTÉE	1974 06 06	3001, rue Sherbrooke ouest, Montréal
1267-1657 LES IMPORTATIONS RAMSLEY INC.	1953 06 17	1700, rue Beaulac, Saint-Laurent
1126-1252 J. SAINT-LOUP INC.	1962 10 29	306, rue St-Zotique est, Montréal
1119-0105 LAURENTIDE DISPLAYS INC.	1963 02 19	8975, Pascal-Gagnon, Montréal
1625-5085 LOCATION J.C. BEAULIEU INC.	1978 04 17	3111, rue Bernard-Pilon, Beloeil
1637-3417 LOGE LUMIÈRE DE L'EST ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C.	1979 06 28	297, rue King ouest, Sherbrooke
2155-7533 MAISON MOERIS INC.	1983 07 06	1764, rue Notre-Dame ouest, Victoriaville
1334-4528 AU MARQUIS DE BRUMMEL INC.	1973 04 17	659, 3e Avenue, Québec
1274-9339 MAX ROSENTHAL INC.	1971 08 20	1411, rue du Fort, bureau 200, Montréal
1173-6212 LES MINES SULLIPEK INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1966 01 21	2, place Québec, Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1351-3239 NEIL PEARSON INC.	1973 12 07	625, Président-Kennedy, bureau 903, Montréal
1257-0537 NICHOLAS WISE, COURTIER D'ASSURANCES INC.	1959 11 27	666, rue Sherbrooke ouest, bureau 701, Montréal
1271-3574 N. WISE & CIE INC.	1965 12 31	666, Sherbrooke ouest, bureau 701, Montréal
1302-5457 POULIN & FRÈRE LTÉE	1957 02 06	1680, place Francoeur, Laval
1859-1701 SOCIÉTÉ LAVALLOISE DU CINÉMA	1982 07 02	74, avenue du Pacifique, Laval
1113-4293 TAVERNE AHUNTSIC INC.	1963 01 23	3205, rue Élie-Auclair, Montréal
1632-5714 L'UNION DES FABRIQUES SAGUENAY-LAC ST-JEAN	1979 01 04	514, Racine est, Chicoutimi
1233-7184 LES VIF-ARGENT	1968 11 22	4587, rue Brébeuf, Montréal
1118-4678 YOUVILLE STABLES CONSTRUCTION LTD.	1968 07 12	300, place d'Youville, bureau C-33, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1150-4925 LA FONDERIE LAPERLE LIMITÉE	1957 09 16	1983 11 02	de la dénomination sociale: FONDERIE LAPERLE LTÉE
1143-4859 F. VILLEFRANCHE INC.	1968 06 21	1983 11 08	1) de la dénomination sociale: GESTION ET PLACEMENTS IMMOBILIERS L.S.V. INC. 2) des objets
1160-2315 GRANBY METAL STAMPING INC.	1968 07 16	1983 11 02	1) de la dénomination sociale: GESTION ST-ONGE & LAUZON INC. 2) du siège social: 94, rue St-Antoine nord, Granby

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2160-9383 2160-9383 QUÉBEC INC.	1983 11 01	Bedford
2161-6552 2161-6552 QUÉBEC INC.	1983 10 26	Montréal
2161-6594 2161-6594 QUÉBEC INC.	1983 10 28	Longueuil
2161-6602 2161-6602 QUÉBEC INC.	1983 10 31	Terrebonne/Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-6610 2161-6610 QUÉBEC INC.	1983 10 31	Montréal
2161-6628 2161-6628 QUÉBEC INC.	1983 11 01	Montréal
2161-6677 2161-6677 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Longueuil
2161-8947 2161-8947 QUÉBEC INC.	1983 10 28	Montréal
2161-9010 2161-9010 QUÉBEC INC.	1983 10 28	Terrebonne
2161-9028 2161-9028 QUÉBEC INC.	1983 10 28	Terrebonne
2161-9366 2161-9366 QUÉBEC INC.	1983 10 28	Saint-François
2161-9572 2161-9572 QUÉBEC INC.	1983 11 01	Québec
2161-9580 2161-9580 QUÉBEC INC.	1983 11 02	Québec
2161-9598 2161-9598 QUÉBEC INC.	1983 11 02	Bedford
2161-9606 2161-9606 QUÉBEC INC.	1983 11 01	Mingan
2161-9622 2161-9622 QUÉBEC INC.	1983 11 01	Arthabaska
2161-9770 2161-9770 QUÉBEC INC.	1983 11 01	Montréal
2161-9796 2161-9796 QUÉBEC INC.	1983 11 02	Chicoutimi
2161-9911 2161-9911 QUÉBEC INC.	1983 10 31	Alma
2161-9929 2161-9929 QUÉBEC INC.	1983 10 31	Montréal
2161-9952 2161-9952 QUÉBEC INC.	1983 10 01	Joliette
2162-0091 2162-0091 QUÉBEC INC.	1983 11 02	Québec
2162-0109 2162-0109 QUÉBEC INC.	1983 11 03	Terrebonne
2162-0158 2162-0158 QUÉBEC INC.	1983 11 04	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2162-0174 QUÉBEC INC.	1983 11 04	Montréal
2162-0349 QUÉBEC INC.	1983 11 04	Beauce
2162-0356 QUÉBEC INC.	1983 11 04	Beauce
2162-0398 QUÉBEC INC.	1983 11 04	Longueuil
2162-0455 QUÉBEC INC.	1983 11 04	Terrebonne
2162-0554 QUÉBEC INC.	1983 11 04	Chicoutimi
2162-0802 QUÉBEC INC.	1983 11 02	Québec
2162-0828 QUÉBEC INC.	1983 11 02	Beauharnois
2162-0976 QUÉBEC INC.	1983 11 01	Saint-François
2162-0984 QUÉBEC INC.	1983 11 01	Saint-François
2162-1115 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Alma
2162-1123 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Chicoutimi
2162-1131 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Mingan
2162-1156 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Saint-Hyacinthe
2162-1313 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Saint-François
2162-1321 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Saint-François
2162-1339 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Saint-François
2162-1412 QUÉBEC INC.	1983 11 07	Québec
2162-1479 QUÉBEC INC.	1983 11 08	Québec
2162-1487 QUÉBEC INC.	1983 11 08	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2162-1503 2162-1503 QUÉBEC INC.	1983 11 08	Laval
2162-1560 2162-1560 QUÉBEC INC.	1983 11 08	Montréal
2162-1610 2162-1610 QUÉBEC INC.	1983 11 08	Québec
2162-1008 A & A CHOLETTE INC.	1983 11 04	Québec
2161-9341 AÉRO-ATELIER C.M. INC.	1983 10 28	Saint-Maurice
2162-1198 AGENCE CANINE BEAUPORT INC.	1983 11 08	Québec
2162-1628 AGENCES C.S. INTERNATIONALE INC.	1983 11 08	Québec
2162-0729 LES AMUSEMENTS DE MAGOG INC.	1983 11 02	Saint-François
2162-0117 LES AMUSEMENTS GORRICK INC.	1983 11 03	Montréal
2162-1545 LES APPARTEMENTS LATULIPE INC.	1983 11 08	Témiscamingue
2162-1594 ASSURANCES CLAUDE SPERANO INC.	1983 11 08	Longueuil
2161-9671 LES ASSURANCES JEAN VÉZINA INC.	1983 11 01	Joliette
2161-9697 ATELIER D'USINAGE BEAULIEU INC.	1983 10 31	Rimouski
2161-9713 ATELIER MÉCANIQUE R. MÉNARD LTÉE	1983 10 31	Roberval
2162-1511 LES ATELIERS DE ST-JOSEPH LTÉE	1983 11 08	Bedford
2160-8781 AU VIEUX QUARTIER INC.	1983 10 26	Montréal
2161-9812 AUTOMOBILES GUY BUSSIÈRE INC.	1983 11 01	Québec
2162-0703 BELZILE, LEMIRE, THIBEAULT LTÉE	1983 11 07	Terrebonne
2162-0232 BOUCHERIE JOCELYN MARQUIS INC.	1983 11 03	Montmagny
2162-0448 BOULANGERIE ET DÉPANNEUR ALBORZ INC.	1983 11 03	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2162-1149 BOUTIQUE PASCALE RENÉE INC.	1983 11 07	Kamouraska
2162-0646 BOU-JAMAL INC.	1983 11 04	Beauharnois
2161-8640 BRERO TV INC.	1983 10 27	Québec
2162-0596 BREUVAGES L.T. LAFRANCE INC.	1983 11 02	Longueuil
2162-0414 BUANDERIE BIENVILLE (ALMEIDA) INC.	1983 11 04	Montréal
2161-8681 LES CARROSSERIES LÉO INC.	1983 11 02	Montréal
2162-0133 CASCADES (JONQUIÈRE) INC.	1983 11 03	Chicoutimi
2162-0281 CENTRE DE PLANIFICATION C.P.F. INC.	1983 11 03	Chicoutimi
2161-9416 CENTRE D'ALIGNEMENT DE RIVIÈRE-AU-RENARD INC.	1983 10 31	Gaspé
2162-0315 AU CHÂTEAU DE SABLE (1983) INC.	1983 11 04	Terrebonne
2161-9937 CLUB VIDÉO COWANSVILLE INC.	1983 11 01	Bedford
2162-0570 COMMERCE QUÉVILLON INC. *QUEVILLON TRADING INC.*	1983 11 04	Abitibi
2162-0968 LA COMPAGNIE DE GESTION ET DE RECHERCHE OCULOVISUELLE INC.	1983 11 01	Montréal
2161-9747 COMPAGNIE DE GESTION YVAN BOURRET INC.	1983 11 02	Hauterive
2162-1446 CONSTRUCTION ARMAND LAFLEUR INC.	1983 11 08	Terrebonne
2162-0307 CONSTRUCTIONS ALAIN CÔTÉ INC.	1983 11 03	Saint-Hyacinthe
2162-0687 LES CONSTRUCTIONS G.K.M. INC.	1983 11 07	Montréal
2162-0166 LES CONSTRUCTIONS VALÈRE DUBÉ LTÉE	1983 11 03	Rimouski
2161-8665 COUPONS IDÉAL INC.	1983 10 31	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-9499 COURTIERS EN FRANCHISES EXPANSY LTÉE	1983 11 14	Québec
2161-9531 LES COURTIERS SPÉCIALISÉS G.B. INC.	1983 11 07	Joliette
2162-1180 DENMI LTÉE	1983 11 08	Québec
2162-0950 DÉPANNEUR BON-BEC LTÉE	1983 11 01	Terrebonne
2161-9630 DÉPANNEUR D'ANJOU INC.	1983 11 01	Chicoutimi
2162-0760 DÉPANNEUR MARCEL BÉLANGER INC.	1983 11 01	Montréal
2162-0141 DISTRIBUTIONS DANIEL BEAULIEU INC.	1983 11 03	Chicoutimi
2162-0943 DONALD ROY IMMEUBLE INC.	1983 11 01	Saint-François
2162-1032 ÉBÉNISTERIE MISTOUK INC.	1983 11 04	Alma
2162-0836 LES EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1983 11 01	Saint-Hyacinthe
2162-0406 ENTREPRISE C. LAJOIE INC.	1983 11 04	Drummond
2162-0661 LES ENTREPRISES BEN GAGNON INC.	1983 11 04	Hauterive
2162-1461 LES ENTREPRISES B. GAGNÉ, COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL POUR PRODUITS INFORMATIQUES, LTÉE	1983 11 08	Chicoutimi
2162-1388 ENTREPRISES CROM INC.	1983 11 07	Saint-François
1504-8531 LES ENTREPRISES C.B.F.T. INC.	1983 11 03	Terrebonne
2162-0612 LES ENTREPRISES DANTECK INC.	1983 11 04	Terrebonne
2161-9903 LES ENTREPRISES HAROLD HARVEY INC.	1983 10 31	Chicoutimi
2162-1362 LES ENTREPRISES MARIDEY INC.	1983 11 07	Saint-Hyacinthe
2162-0604 LES ENTREPRISES RODEAU INC.	1983 11 02	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-9408 ÉPICERIE P.A. GAGNÉ ET FILS LTÉE	1983 10 28	Chicoutimi
2161-8616 FERME DESCHÊNES & FILS INC.	1983 10 27	Joliette
2162-1347 FERME D. GIRARD INC.	1983 11 07	Iberville
2161-9044 FERME ROLAND CARON INC.	1983 10 31	Frontenac
2161-9523 LES FERMES D. DROUIN INC.	1983 11 04	Québec
2161-8608 FILION & FILS AUTO SERVICE INC.	1983 10 31	Saint-François
2162-0471 FORESTIERS BEAUDRY & KIROUAC INC.	1983 11 04	Roberval
2161-9689 LES FORMULES F.M.D. INC.	1983 11 01	Montréal
2162-1057 FOYER-BAR CHEZ NICOLE INC.	1983 11 04	Abitibi
2162-0935 FRANCE MATIC INC.	1983 10 28	Montréal
2161-9515 FRUITS ET LÉGUMES BEAUPORT INC.	1983 11 04	Québec
2162-1081 FUSION DE TISSUS N.L. INC.	1983 11 04	Montréal
2162-0521 GARAGE GAÉTAN GAUTHIER LTÉE	1983 11 04	Bedford
2161-8657 GESTION ABIBEC INC.	1983 10 26	Abitibi
2162-1370 GESTION ALGIR (1983) LTÉE	1983 11 07	Longueuil
2162-0745 GESTION ANDRÉ LOISELLE INC.	1983 11 01	Joliette
2162-0695 GESTION A.M.P.G. INC.	1983 11 07	Frontenac
2162-0869 GESTION BUREL INC.	1983 11 02	Drummond
2161-9739 GESTION B. CARRIER INC.	1983 11 02	Québec
2162-1586 GESTION CLAUDE BAILLARGEON INC.	1983 11 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-9390 GESTION CODAS INC.	1983 10 31	Kamouraska
2161-9788 GESTION GAMO INC.	1983 11 01	Québec
2162-0489 GESTION MARC ANDRÉ INC.	1983 11 04	Montréal
2161-9457 GESTION M. LAMBERT INC.	1983 10 28	Montréal
2162-1206 GESTION M.G.S.B. INC.	1983 11 08	Québec
2161-9382 GESTION M.R.A.R. INC.	1983 11 02	Arthabaska
2161-9655 GESTION PIERRE BOUCHER INC.	1983 10 31	Longueuil
2162-0679 GESTION RAE INC.	1983 11 04	Québec
2161-9861 GESTION SEAUBOIS INC.	1983 11 01	Montréal
2162-0588 LES GESTIONS MICHEL BABIN INC.	1983 11 02	Laval
2162-0901 GOLF P.L.L. INC.	1983 11 02	Frontenac
2162-1578 LE GROUPE BÂTIR (2000) INC.	1983 11 08	Québec
2161-9481 HABITAT 747 INC.	1983 11 04	Abitibi
2162-1602 LES HABITATIONS J.M. DUBÉ INC.	1983 11 08	Laval
2161-9432 LES HABITATIONS MARIE-LOU INC.	1983 11 03	Richelieu
2162-0919 LES HABITATIONS THERMOS INC.	1983 11 02	Saguenay
2162-1537 HÔTEL YVES LAFONTAINE INC.	1983 11 08	Hull
2162-1453 HÔTEL-MOTEL LE 430 INC.	1983 11 08	Rimouski
2162-0083 IGNIFUGATION ET ISOLATION P.A.F. INC.	1983 11 02	Québec
2162-0216 IMMEUBLES BENLUC INC.	1983 11 03	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2162-1065 LES IMMEUBLES M.G.F. (ST-CÔME) INC.	1983 11 04	Joliette
2162-1099 LES IMMEUBLES M.H.T. LTÉE	1983 11 07	Chicoutimi
2161-9556 IMPORTATION NORDIQUE INC.	1983 11 01	Québec
2162-0463 IMPRIMERIE G.M.L. INC.	1983 11 04	Laval
2162-0323 INFORMATIQUE DIDAS INC.	1983 11 03	Montréal
2162-0240 INFOTECOM INC.	1983 11 03	Longueuil
2162-1305 INSTAL - PRO INC.	1983 11 07	Montréal
2162-1107 LES INTÉRIEURS J P L INC.	1984 01 01	Saint-Hyacinthe
2161-9804 INTRAMEG INC.	1983 10 31	Saint-Hyacinthe
2162-0208 INVESTISSEMENT STELIE INC.	1983 11 03	Laval
2161-9945 LES INVESTISSEMENTS GERYCO INC.	1983 11 01	Laval
2162-1438 JEAN THABAULT INC.	1983 11 07	Beauharnois
2162-1396 JULIEN PRÉVOST FERBLANTIER-COUVREUR INC.	1983 11 07	Montréal
2162-0752 J. P. PLUMET INC.	1983 11 01	Bedford
2162-1214 LES LIQUIDATIONS DU FJORD INC.	1983 11 08	Chicoutimi
2162-0331 LOUAGE DRUMMOND INC.	1983 11 04	Drummond
2161-9705 MAISON CHANTAL DE V INC.	1983 11 02	Québec
2162-0497 MAISON JEAN-PAUL LAUZON INC.	1983 11 04	Montréal
2161-9879 MARCHÉ BARCELO INC.	1983 11 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2162-0927 MARCHÉ DORION INC.	1983 11 02	Beauharnois
2162-0893 MEUBLES MISTRAL INC.	1983 11 02	Drummond
2162-0778 MOREAU & MOREAU INC.	1983 11 02	Arthabaska
2162-0190 MOTEL DES PÊCHEURS (1983) INC.	1983 11 03	Saint-François
2161-9721 MULTI-LUMINAIRE LONGUEUIL LTÉE	1983 10 31	Longueuil
2162-0380 NORMAND VINET INC.	1983 11 03	Beauharnois
2161-9473 LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES HENRI-PAUL MALENFANT INC.	1983 11 04	Abitibi
2162-1024 LA PÂTISSERIE ISABELLE DE FRANCE INC.	1983 11 04	Québec
2161-9820 PAUL BOUCHARD ÉLECTRIQUE INC.	1983 10 31	Beauharnois
2162-0992 PAVILLON ROLAND OUELLET ET FILS INC.	1983 11 03	Montréal
2162-0505 LES PETITS ENGINS WEEDON INC.	1983 11 04	Saint-François
2161-9564 LES PHOTOS CYR & FORTIN INC.	1983 11 01	Frontenac
2161-9374 LES PIÈCES D'AUTOMOBILES DAGENAIS INC.	1983 10 27	Beauharnois
2162-1016 LES PIÈCES & ACCESSOIRES D'AUTO ROBERT CADIEUX INC.	1983 11 04	Laval
2162-0851 PIETROWSKY ÉCONOMIQUE EXCAVATION INC.	1983 11 01	Montréal
2162-0620 PLACEMENTS CHRISTIAN BÉLANGER INC.	1983 11 04	Beauce
2161-9986 LES PLACEMENTS DANIEL CHAPDELAINE INC.	1983 11 01	Saint-François
2162-0257 PLACEMENTS DUJEAN INC.	1983 11 03	Québec
2162-0224 LES PLACEMENTS ECILA INC.	1983 11 03	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2162-0182 PLACEMENTS H.P. BERGYS INC.	1983 11 01	Saint-Maurice
2161-9507 LES PLACEMENTS JEAN-MARC INC.	1983 11 04	Frontenac
2162-0711 LES PLACEMENTS JULIE INC.	1983 11 02	Frontenac
2161-9754 LES PLACEMENTS J.E. CARON & FILS LTÉE	1983 10 31	Québec
2162-1495 LES PLACEMENTS MISOBEC INC.	1983 11 08	Terrebonne
2161-9663 LES PLACEMENTS RENÉ CHAPDELAINE INC.	1983 11 01	Saint-François
2161-8699 PLOMBERIE LUCIEN ST-GERMAIN INC.	1983 11 02	Montréal
2161-9549 POISSONNERIE L'ENTRE-MERS INC.	1983 11 07	Chicoutimi
2162-1040 PORTES MÉTALLIQUES JACOB INC.	1983 11 07	Montréal
2161-9895 PRODUCTIONS MICRO-TECHNIQUES (P.M.T.) INC. *MICRO-TECHNICAL PRODUCTIONS (P.M.T.) INC.*	1983 10 31	Québec
2161-9846 LES PRODUITS G.M.P. INC.	1983 10 31	Roberval
2162-1164 PROMOTION CROISIÈRE P.C. INC.	1983 11 08	Québec
2161-9036 LES PROMOTIONS SOCIALES J.P.N. INC.	1983 10 28	Longueuil
2161-9424 PROPET (1983) INC.	1983 10 28	Hauterive
2161-9960 QUINCAILLERIE DE LA RIVE-SUD INC.	1983 10 31	Trois-Rivières
2162-0273 RAMOSAG INC.	1983 11 03	Chicoutimi
2162-0513 RÉCUPÉRATION CLEVELAND CANADA LTÉE	1983 11 04	Montréal
2162-0737 RÉFRIGÉRATION BA-BER INC.	1983 11 02	Québec
2162-0372 RÉSIDENCE DU BONAIR INC.	1983 11 03	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-7527 RESTAURANT LA CIGOGNE D'ALSACE INC.	1983 10 26	Bedford
2162-1354 RESTAURANT LE RICHELAIN INC.	1983 11 07	Iberville
2162-0562 RESTAURANT MOTEL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE INC.	1983 11 04	Rimouski
2162-1172 LES RESTAURANTS ROULEAUX IMPÉRIAUX INC.	1983 11 08	Québec
2161-9853 RICHARD BOUCHER & FILS INC.	1984 01 01	Kamouraska
2162-1073 SABLAGES LEROUX INC.	1983 11 04	Beauharnois
2162-0786 SALON ET BOUTIQUE DES ART-TISS RAYMONDE INC.	1983 11 01	Montréal
2162-0265 LES SAPINS LEWIS DOWNEY INC. *LEWIS DOWNEY BALSAMS INC.*	1983 11 03	Saint-François
2162-0794 SCULPT'ART INC.	1983 11 02	Montmagny
2162-0844 SEMELLES ACTION INC.	1983 11 01	Iberville
2158-9767 LES SERRES ROSE LTÉE	1983 08 15	Bedford
2161-9838 SERVICOR ST-RÉMI INC.	1983 10 31	Longueuil
2161-9762 SIDELCO (1983) INC.	1983 11 01	Québec
2161-9978 SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE SOGESPRO INC.	1983 10 31	Longueuil
2162-1529 LA STEPPE FRANC-NORD & CIE LTÉE	1983 11 08	Abitibi
2162-1420 SUPER MEUBLES INC.	1983 11 07	Québec
2161-8673 TABAGIE DE MATANE INC.	1983 11 01	Rimouski
2161-8632 TECHNOGRAM INC.	1983 10 26	Chicoutimi
2161-9465 TRANSPORT LYNE INC.	1983 11 01	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2162-0653 TRANSPORT R. CHAMBERLAND LTÉE	1983 11 04	Beauce
2162-1404 LES TRANSPORTS GERMAIN PAGEAU INC.	1983 11 07	Chicoutimi
2161-9887 VIDÉO CHARLEVOIX INC.	1983 11 01	Longueuil
2161-8624 LE VIEUX VIGNOBLE INC.	1983 10 26	Alma
2162-0810 VILLA DES ÉRABLES INC.	1983 11 02	Bedford
2162-0539 VOYAGES VISATOURS ROSEMÈRE INC.	1983 11 03	Terrebonne

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1473-2234 ACOUSTICO INC.	1977 01 18	1983 10 28	
1287-2677 LES AGENCES MONTRÉAL-VERDUN LTÉE	1962 11 05	1983 11 08	
1363-9794 AMBULANCE ST-AMOUR DE LANAUDIÈRE INC.	1975 06 06	1983 11 07	
1360-8088 ANDRÉ GIROUARD & FILS INC.	1974 12 13	1983 11 07	
1502-9515 ANDRÉ MALTAIS INC.	1976 04 07	1983 11 03	
1278-8980 APPARTEMENTS RÉSIDENCE DU PARC INC.	1968 02 06	1983 10 28	GESTION NIPAU INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1642-9680 LES ARTISANS DE LA FOURRURE DESMARAIS INC.	1980 03 27	1983 11 01	LES FOURRURES DESMARAIS INC.
1509-6894 LES ATELIERS LAMBERT-GAGNON INC.	1977 12 21	1983 10 31	
1640-4055 AU CENTRE FLORAL M.P. INC.	1979 12 14	1983 10 31	
1103-7488 BEAU TEXTILES INC.	1960 09 19	1983 10 28	
1238-4863 BESSETTE & VÉGIARD LIMITÉE	1957 06 06	1983 11 07	
1110-6176 LE BOUTON ARTISANAL INC.	1962 12 27	1983 11 04	
1179-8741 CHAISE EWING INC.	1968 11 27	1983 10 31	
1111-1283 LA CIE D'IMPORTATION DE NOUVEAUTÉS STEIN INC.	1960 07 21	1983 11 01	
1283-3141 LA CIE SALAMI VÉNITIEN (MONTRÉAL) LTÉE	1959 09 25	1983 10 27	
1371-4035 COMPAGNIE DE GESTION C.L.W. INC.	1975 02 20	1983 11 08	
1125-2822 LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DE RAYON-X DU CANADA LTÉE	1953 11 23	1983 10 28	
1640-9575 COMPOSITION BROMONT INC.	1980 01 17	1983 11 03	
1626-6561 CONFECTION A. BELISLE INC.	1978 05 18	1983 10 31	
1193-4502 CONFECTION J.E. CARON LTÉE	1969 10 21	1983 10 31	
1351-5911 CONSTRUCTION GAUDREAU INC.	1973 12 14	1983 11 03	
1363-2104 CONSTRUCTION GILLES MAILLÉ INC. .	1975 05 01	1983 11 02	
1477-3543 CORREPRO-FAP (QUÉBEC) LTÉE	1977 05 06	1983 10 27	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1504-0553 LES DISTRIBUTIONS GIUSEPPE PAGANO INC.	1976 06 29	1983 11 03	
1138-0383 DUVAL & DUVAL INC.	1961 01 16	1983 10 31	
1341-5732 ÉCOLE DE SKI BÂTONS ROUGES INC. .	1973 10 16	1983 11 01	
1637-9109 EDICOMPO INC.	1979 07 27	1983 11 01	
1361-4789 ÉLECTRICITÉ D'AUTOMOBILE HARRICANA INC.	1975 01 28	1983 10 31	ÉLECTRICITÉ D'AUTOMOBILE HARRICANA INC.
1256-3771 LES EMBALLEURS ASSOCIÉS LTÉE	1971 12 20	1983 11 01	
1480-0353 LES ENTREPRISES BERNARD TURCOTTE INC.	1977 08 03	1983 10 31	AGENCE BERNARD TURCOTTE INC.
1368-1226 LES ENTREPRISES EDESAN INC.	1974 05 06	1983 10 31	
1208-2467 LES ENTREPRISES NORMANDIE INC. ..	1960 06 20	1983 10 28	
1279-4335 LES ENTREPRISES RENÉ PELLETIER INC.	1972 03 09	1983 11 07	
1357-6343 LES ENTREPRISES VAUDLARE LTÉE ...	1974 07 04	1983 10 27	
1363-4233 LES ÉQUIPEMENTS ACTON INC.	1975 05 08	1983 11 03	
1372-1097 ÉTALAGES W.S. INC.	1975 04 16	1983 11 07	
1501-7064 LA FERME GILLES GINGRAS INC.	1976 01 12	1983 11 07	
1629-4050 FERMES DES TROIS ROUTES INC.	1978 08 30	1983 11 04	
1359-6309 FLEURISTE EVE INC.	1974 10 10	1983 11 02	RESTAURANT DU VIEUX CHEMIN INC.
1471-3283 LES FONDATIONS ST-LUC LTÉE	1976 11 05	1983 11 04	CONSTRUCTION B.S. FORTIN LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1176-2572 FOURNIER HUILE À CHAUFFAGE LTÉE	1962 12 27	1983 11 04	
1478-5885 FRANÇOIS PERREAULT & ASSOCIÉS INC.	1977 06 10	1983 10 28	
1261-2636 F. RICHARD INC.	1969 07 11	1983 11 02	
1465-6359 GARAGE BOUVETTE & FILS INC.	1976 03 19	1983 10 31	
1122-4789 GÉNIE AUDIO INC.	1965 03 23	1983 11 04	
1624-1697 GÉRARD & DANIEL INC.	1978 03 06	1983 11 02	
1279-4343 GESTION RENÉ PELLETIER INC.	1972 03 09	1983 11 07	
1506-9487 GIANO INC.	1977 09 12	1983 11 07	
1630-4735 GILLES DUFRESNE INC.	1978 12 04	1983 11 01	
1365-9784 LES GLACES CARNAVAL INC.	1975 07 08	1983 10 31	1365-9784 QUÉBEC INC.
1507-1012 GUÉRARD, TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.	1977 09 19	1983 10 31	
1244-6290 G.C.L. LTÉE	1971 11 26	1983 11 03	
1505-7755 HAPO INC.	1976 11 26	1983 11 01	
1107-8466 HIAWATHA GIFT SHOP INC.	1948 12 22	1983 11 04	LES INVESTISSEMENTS ANSEL INC. *ANSEL HOLDINGS INC.*
1260-0607 HÔPITAL FLEUR DE LYS (1968) INC. ...	1968 03 13	1983 07 19	
1168-9023 IMPRIMERIE DU SAINT-LAURENT LTÉE	1954 06 25	1983 11 03	
1644-1453 IMPRIMERIE TRANS-CONTINENTALE INC.	1980 04 30	1983 10 28	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1472-8281 INDUSTRIES MACHINEX INC.	1976 12 30	1983 11 07	
1267-8009 JACMOND INC.	1968 04 02	1983 11 07	
1266-4298 JARDINS ST-HUBERT INC.	1968 02 26	1983 11 01	
1239-6149 JEAN-GUY BOILARD INC.	1968 06 17	1983 10 28	
1182-4869 LAPOINTE AUTOMOBILES INC.	1957 01 24	1983 11 04	
1462-6592 LINGERIE POMMELLE INC.	1975 10 15	1983 11 03	
1247-3385 LOMAT WATCH MATERIAL CO.	1937 03 23	1983 11 01	LOMAT INC.
1158-4166 MAFER INC.	1969 03 17	1983 11 03	
1640-7041 LES MEUBLES ALL-STEEL CANADA LTÉE	1979 12 31	1983 11 04	
1477-8450 MICHEL COURCY INC.	1977 05 18	1983 11 07	TROPHÉES MICHEL COURCY INC.
1474-4668 MICHEL THIBAUDEAU INC.	1977 02 22	1983 10 31	
1276-1862 MODELECTRIC INC.	1955 03 19	1983 10 28	
1624-9211 LA MOISSON D'ART INC.	1978 03 29	1983 11 01	
1339-1743 MOTEURS CHÂTEAUGUAY INC.	1973 08 20	1983 11 02	
1101-0733 PANTEL INC.	1951 01 16	1983 10 31	
1468-5531 PAPETERIE RÉGIONALE INC.	1976 07 16	1983 11 25	
1117-1139 PEARL & JEAN QUÉBEC INC.	1956 03 20	1983 10 27	
1201-3645 PIÈCES D'AUTOS LA MALBAIE INC.	1969 09 12	1983 10 31	
1270-3591 PIERRE M. LABRECQUE INC.	1968 08 26	1983 11 02	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1626-9151 PLACEMENTS GRANDE HERMINE INC.	1978 05 26	1983 10 31	
1477-2610 PLACEMENTS G.R.C.R. INC.	1977 05 04	1983 11 01	GESTION GÉRARD SANSFAÇON INC.
1331-0222 PLACEMENTS HANCLAU INC.	1973 06 05	1983 10 28	
1273-9595 PLACEMENTS MARCEL PANNETON INC.	1968 05 06	1983 10 27	
1284-2621 LES PLACEMENTS SIGA LTÉE	1966 01 31	1983 11 02	
1334-3280 PREMATEX INC.	1973 02 28	1983 11 04	PLACEMENTS NIKO INC.
1366-1517 LES PRODUITS D'ALUMINIUM WILTON LTÉE	1975 07 11	1983 10 28	
1126-0221 QUALCOR INC.	1957 02 02	1983 10 31	
1625-7099 RÉFRIGÉRATION JACQUES POIRIER INC.	1978 04 20	1983 11 01	
1510-4441 RESTAURANT ET CHARCUTERIE VIENNE LTÉE	1978 01 20	1983 10 27	
1359-6515 RESTAURANT LA MOUSTACHE À PETIT PÈRE INC.	1974 10 11	1983 11 03	
1629-1957 SERVICE SANITAIRE R.S. INC.	1978 08 21	1983 10 31	
1356-2459 LES SERVICES MER-PA INC.	1974 05 02	1983 11 02	HABITATIONS CONCEPT 2000 INC.
1474-1292 SIDELCO INC.	1977 02 11	1983 11 01	GESTION ROGER RIOUX INC.
1353-2304 SOGEVER LTÉE	1969 06 05	1983 10 31	
1105-4061 STOKER LIMITÉE	1945 03 15	1983 11 01	
1113-1422 STUDIO LÉONARD INC.	1960 03 17	1983 11 02	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1226-1947 TECHNIMECA LTÉE	1972 08 02	1983 10 31	
1124-9463 TRAITEMENT THERMIQUE NATIONAL INC.	1969 03 27	1983 10 31	
1339-4697 TRANSPORT E.R.B. INC.	1973 08 21	1983 11 08	GESTION E.R.B. INC.
1270-0894 LES TRICOTS PARKTOWN INC.	1963 06 11	1983 10 31	
1114-6198 VÊTEMENTS DOMINION CIE INC.	1952 08 18	1983 11 04	LES INVESTISSEMENTS SIMON HARRIS INC. *SIMON HARRIS INVESTMENTS INC.*
1281-1238 V.S.P. SERVICE STATION INC.	1972 04 04	1983 11 02	STATION DE SERVICE V.S.P. INC. *V.S.P. SERVICE STATION INC.*
1639-3738 YVON BEAUVAIS INC.	1979 10 10	1983 11 07	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2162-0364 AUTO QUIRION & DROUIN INC. ...	AUTO QUIRION & DROUIN INC. RAYMOND DROUIN INC.	1983 11 03	Beauce
2161-9614 CAPITALE TOYOTA (QUÉBEC) INC.	CAPITALE TOYOTA (QUÉBEC) INC. GESTION OUELLET & GIRARD INC.	1983 10 31	Québec
2161-9242 EXPLOGESTION LTÉE	LES EXPLOSIFS CHRÉTIEN (1976) LIMITÉE EXPLOGESTION INC.	1983 11 01	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2161-9648 GROULX-ROBERTSON LTÉE *GROULX-ROBERTSON LTD.*	GROULX-ROBERTSON LTÉE GROUPE IMMOBILIER GIASSON INC.	1983 10 31	Montréal
2162-0638 IMMEUBLES JULIUS STERNTHAL INC. *JULIUS STERNTHAL REALTY INC.*	JULIUS STERNTHAL INC. SOUTH SHORE AUTOMOBILES LTD.	1983 11 04	Montréal
2162-0422 LES INDUSTRIES ROY LTÉE *ROY INDUSTRIES LTD.*	LES INDUSTRIES ROY, LIMITÉE PLACAGES BOUCHERVILLE LTÉE	1983 11 01	Montmagny
2161-9440 LES INVESTISSEMENTS FERU LTÉE *FERU INVESTMENTS LTD.*	LES INVESTISSEMENTS FERU LIMITÉE LES IMMEUBLES SEAFORTH LTÉE	1983 10 31	Montréal
2162-0430 JAKA INC.	JAKA INC. 2161-0274 QUÉBEC INC.	1983 11 04	Chicoutimi
2162-0125 LAROCHELLE & MÉNARD INC.	LAROCHELLE & MÉNARD WATERLOO INC. LAROCHELLE & MÉNARD INC. LAROCHELLE & MÉNARD BROME INC.	1983 11 01	Bedford
2162-0877 LOCATION PELO LTÉE *PELO LEASING LTD.*	1843-7822 QUÉBEC INC. LOCATION PELO LTÉE	1983 10 31	Saint-Hyacinthe
2162-0885 PANTALONS REBEL CIE LTÉE *REBEL SLACKS CO. LTD.*	PANTALONS REBEL CIE LTÉE 2158-1418 QUÉBEC INC.	1983 10 31	Montréal
2162-0299 SOCIÉTÉ BEAUFORT INC.	SOCIÉTÉ BEAUFORT INC. PARC INDUSTRIEL STE-FOY INC.	1983 12 31	Québec

32341

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1861-8777 QUÉBEC INC.	1982 09 30	1983 11 07	1) de la dénomination sociale: LES MODES CAMOUFLAGE INC. 2) du district: Montréal
1862-0617 QUÉBEC INC.	1982 10 06	1983 11 03	de la dénomination sociale: COMPAGNIE DE GESTION JEFSI INC.
1862-2241 QUÉBEC INC.	1982 10 13	1983 11 02	1) de la dénomination sociale: CENTRE SPORTIF DE RIMOUSKI INC. 2) des dispositions
1863-0673 QUÉBEC INC.	1982 11 10	1983 10 31	du district: Terrebonne
1863-6571 QUÉBEC INC.	1982 11 26	1983 11 04	1) de la dénomination sociale: GESTION MAUREL GAUTHIER INC. 2) du district: Rimouski
2151-8766 QUÉBEC INC.	1983 02 24	1983 10 27	de la dénomination sociale: ÉCOLE DE DANSE JOCELYNE BIBEAU INC.
2152-1034 QUÉBEC INC.	1983 02 28	1983 10 27	du capital-actions
2152-1307 QUÉBEC INC.	1983 03 09	1983 11 02	de la dénomination sociale: LES CRÉATIONS LUNAS INC.
2152-7122 QUÉBEC INC.	1983 03 22	1983 11 02	de la dénomination sociale: POLYDAN INC.
2153-8491 QUÉBEC INC.	1983 04 07	1983 11 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
2153-9242 QUÉBEC INC.	1983 04 19	1983 11 07	du capital-actions
2154-4382 QUÉBEC INC.	1983 04 22	1983 10 31	du district: Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2156-4208 2156-4208 QUÉBEC INC.	1983 06 03	1983 11 01	de la dénomination sociale: GESTION VILLAGEOISE INC.
2156-9223 2156-9223 QUÉBEC INC.	1983 06 29	1983 11 01	de la dénomination sociale: GROUPE LACAILLE (ROUVILLE) INC.
2156-9322 2156-9322 QUÉBEC INC.	1983 06 30	1983 11 07	de la dénomination sociale: LANDRY, CHAMPAGNE AUTO INC.
2156-9330 2156-9330 QUÉBEC INC.	1983 06 30	1983 10 27	de la dénomination sociale: ALUMINIUM ROY & FILS INC.
2157-3027 2157-3027 QUÉBEC INC.	1983 06 29	1983 10 31	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS DU HAUT ST-FRANÇOIS INC.
2157-4124 2157-4124 QUÉBEC INC.	1983 06 27	1983 11 07	du district: Laval
2157-4967 2157-4967 QUÉBEC INC.	1983 06 29	1983 11 04	1) de la dénomination sociale: GESTION N.C. LACHANCE INC. 2) du district: Montréal
2158-0436 2158-0436 QUÉBEC INC.	1983 07 12	1983 11 07	1) de la dénomination sociale: RESTAURANT MARILENA INC. 2) du capital-actions
2158-3067 2158-3067 QUÉBEC INC.	1983 08 10	1983 11 03	de la dénomination sociale: PLACE LARIVIÈRE LTÉE
2158-4719 2158-4719 QUÉBEC INC.	1983 07 22	1983 10 31	de la dénomination sociale: GLACE CARNAVAL (1983) INC. *CARNAVAL ICE (1983) INC.*
2158-5336 2158-5336 QUÉBEC INC.	1983 08 23	1983 11 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
2158-7589 2158-7589 QUÉBEC INC.	1983 08 08	1983 11 01	de la dénomination sociale: LES ATELIERS FERMONTOIS INC.
2158-7621 2158-7621 QUÉBEC INC.	1983 08 08 v	1983 11 02	de la dénomination sociale: CO-HAB (ROCK FOREST) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-7639 2158-7639 QUÉBEC INC.	1983 08 08	1983 10 27	de la dénomination sociale: EXCAVATION B. ST-PIERRE LTÉE
2158-7894 2158-7894 QUÉBEC INC.	1983 08 10	1983 11 04	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES THERRIEN-BRUGES LTÉE
2159-2779 2159-2779 QUÉBEC INC.	1983 08 24	1983 10 27	de la dénomination sociale: PLOMBERIE DE L'OUEST L.P. INC.
2160-0366 2160-0366 QUÉBEC INC.	1983 09 12	1983 10 31	10 de la dénomination sociale: LES ÉVALUATIONS CLAUDE DION INC. 2) du capital-actions
2160-2826 2160-2826 QUÉBEC INC.	1983 09 19	1983 10 31	de la dénomination sociale: L'UNIVERS DE CRISTANE INC. *CRISTANE UNIVERSE INC.*
2160-3311 2160-3311 QUÉBEC INC.	1983 09 29	1983 10 28	de la dénomination sociale: TRANSPORT VICTOR (1983) INC.
2160-4780 2160-4780 QUÉBEC INC.	1983 09 22	1983 10 28	de la dénomination sociale: SHERGAZ INC.
2160-9334 2160-9334 QUÉBEC INC.	1983 10 18	1983 11 07	du district: Bedford/Iberville
2161-0902 2161-0902 QUÉBEC INC.	1983 10 11	1983 11 03	de la dénomination sociale: JACQUES COMPAGNON COMMUNICATION INC.
2161-8459 2161-8459 QUÉBEC INC.	1983 10 27	1983 11 07	de la dénomination sociale: MEUBLES ROBERT PICHÉ INC.
2161-9770 2161-9770 QUÉBEC INC.	1983 11 01	1983 11 04	de la dénomination sociale: LES SERVICES D'IMPÔT CLERMONT ET LACASSE LTÉE
1364-1519 ABATTOIR A. TRAHAN INC.	1975 06 13	1983 11 02	du capital-actions
1232-6013 ANDRÉ PARENT & FILS LTÉE	1969 05 02	1983 11 02	de la dénomination sociale: GESTION ANDRÉ PARENT LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-8629 BALANCE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE B.I.C. (1983) INC.	1983 08 02	1983 11 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
2158-5344 BROSSEAU CONSTRUCTION INC.	1983 08 23	1983 11 03	de la dénomination sociale: DERCO CONSTRUCTION INC.
1643-6115 CAFÉ DE LA PAIX (1980) INC.	1980 04 24	1983 11 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
2152-6827 CHAÎNE DU VIDÉO INC.	1983 03 15	1983 10 28	1) du capital-actions 2) du nombres des administrateurs: minimum 1 maximum 9
1847-3835 CHAMBERLAND & LANGLOIS (1981) INC.	1981 06 10	1983 10 28	du capital-actions
1844-0180 LE CHARLESVILLE INC.	1981 03 06	1983 10 27	de la dénomination sociale: 1844-0180 QUÉBEC INC.
1847-6226 COLONIE INC.	1981 06 19	1983 11 02	du capital-actions
1852-0577 CONSTRUCTION VOYER & TREMBLAY INC.	1981 11 06	1983 11 02	1) du capital-actions 2) des dispositions
1864-8287 CORPORATION DE GESTION S.P.L. LEMAIRE	1982 12 21	1983 11 01	du capital-actions
1644-2436 DAIGLE & PAUL (1980) INC.	1980 05 02	1983 10 27	1) de la dénomination sociale: DAIGLE & PAUL INC. 2) du district: Terrebonne
1637-9992 DÉBOSSELAGE 5000 INC.	1979 08 02	1983 11 01	de la dénomination sociale: GASTON OUELLET INC.
1504-0553 LES DISTRIBUTIONS GIUSEPPE PAGANO INC.	1976 06 29	1983 11 03	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES GIUSEPPE PAGANO INC.
1254-3948 EDGAR DOUCET LIMITÉE	1943 02 10	1983 11 02	1) des dispositions 2)du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 8

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1849-4468 LES ENTREPRISES B. DUMENIL INC. ...	1981 08 14	1983 11 03	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES B. DUMENIL INC. *DUMENIL B. ENTERPRISES INC.*
1286-7685 LES ENTREPRISES T & T LIMITÉE	1966 06 16	1983 11 10	de la dénomination sociale: INSTITUT DE SÉCURITÉ PROTECHNIC INC.
1858-2452 EXCAVATION TREMBLAY ET PERRIAU INC.	1982 05 20	1983 10 31	de la dénomination sociale: B.T.B. MÉTAL. EXCAVATION INC.
1863-2968 LA FERME R. B. LEBEL INC.	1982 11 18	1983 11 03	de la dénomination sociale: ACCOMMODATION 120 INC.
1465-7100 FLORENT DENEAULT & CIE LTÉE	1976 03 24	1983 11 02	du district: Québec
1348-5131 FORMULEX (1983) INC.	1972 09 11	1983 11 01	du capital-actions
2155-2781 FORMULEX (1983) INC.	1983 05 11	1983 11 07	de la dénomination sociale: 2155-2781 QUÉBEC INC.
1863-2018 LES GAZONS JEAN PAUL LAUZON INC.	1982 11 12	1983 10 27	du capital-actions
2157-2896 GESTION CLAUDE BOILEAU LTÉE	1983 06 27	1983 10 11	du capital-actions
2161-2718 GESTION D.B.M. INC.	1983 10 14	1983 11 01	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2152-8039 GESTION FLORENT DENEAULT INC. ...	1983 03 16	1983 11 02	du district: Québec
1862-1359 GESTION MILMONDE INC.	1982 10 25	1983 11 02	1) du district: Beauce 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1366-3406 GESTION M.D.K. INC.	1975 07 25	1983 10 28	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1232-2814 HERVÉ ST-AMOUR INC.	1971 12 28	1983 11 01	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1863-6803 IMMEUBLES MPNE INC.	1982 11 29	1983 10 31	de la dénomination sociale: AUTOMOBILES CLAUDE DESJARDINS INC.
1123-6569 LES INDUSTRIES DBM LIMITÉE	1968 02 08	1983 11 07	du nombre des administrateurs: 4
1471-2459 LES INDUSTRIES E. SAVOIE INC.	1976 11 01	1983 10 27	du capital-actions
2160-0127 INTER-PNEUS INC.	1983 09 09	1983 11 04	de la dénomination sociale: PNEUDIS (QUÉBEC) INC.
1199-0306 JEAN LÉVEILLÉ & ASSOCIÉS INC.	1969 12 12	1983 11 04	de la dénomination sociale: LÉVEILLÉ, BENTON & BOWLES INC.
2157-2771 JOLICHAUX INC.	1983 06 27	1983 11 02	du capital-actions
2158-9585 J. C. DESCHAMBEAULT INC.	1983 08 12	1983 11 02	de la dénomination sociale: J.C. DESCHAMBAULT INC.
1358-1806 LACAILLE, LAROSE, OUELLETTE & ASSOCIÉS INC.	1973 12 21	1983 11 01	du capital-actions
2157-5295 L.P.C. TÉLÉDIFFUSION INC.	1983 07 12	1983 11 04	de la dénomination sociale: PILLARAD INC.
1630-3695 MATELAS CENTURION INC.	1978 10 13	1983 10 31	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
1647-4504 MATÉRIAUX PLOUFFE & TÉTREAULT INC.	1980 09 08	1983 11 08	de la dénomination sociale: MATESTRIE INC.
1464-6921 MEUBLES ROBERT PICHÉ INC.	1976 02 09	1983 11 07	de la dénomination sociale: MEUBLES MADELEINE SIROIS PICHÉ INC.
1846-1244 MEUNERIE DENIL INC.	1981 05 06	1983 11 07	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1510-0662 MORIN & ROULEAU INC.	1978 01 12	1983 11 07	du capital-actions
1862-8115 MOTEL-HÔTEL ROND-POINT INC.	1982 10 31	1983 10 28	du capital-actions
1345-9904 NATIK INC.	1973 10 17	1983 10 28	du district: Longueuil
1278-3494 OR-FIL INC.	1971 05 25	1983 11 01	du capital-actions
1840-5142 PÊCHERIES POIRIER INC.	1980 11 10	1983 11 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
1851-2269 LA PÉPINIÈRE JEAN DAIGNEAULT INC.	1981 10 08	1983 10 27	du capital-actions
2157-4587 PHILIPPE MOUCHOT LA STIMULATION MUSCULAIRE ÉLECTRONIQUE INC.	1983 06 27	1983 11 01	des dispositions
2157-8992 PHOTO DE MARC INC.	1983 07 08	9183 11 03	de la dénomination sociale: PHOTO DEMARC INC.
2151-8568 RESSOURCES MINIÈRES DES LAURENTIDES INC.	1983 02 22	1983 11 01	du district: Hull
1472-6459 SERVICE DIPLOMATE INC.	1976 12 23	1983 11 03	du capital-actions
1860-1146 SERVICES DE MASSAGE P-12 INC.	1982 08 12	1983 11 08	1) de la dénomination sociale: CRÉATIONS ALAIN INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1467-3511 SERVICES M.L. MARENGÈRE INC.	1976 05 26	1983 10 31	du district: Montréal
1637-6204 SOUDURE CLÉMENT GAGNON & FILS INC.	1979 07 13	1983 10 28	du capital-actions
2158-9387 LES TRANSPORTS D.H. INC.	1983 08 11	1983 11 07	du district: Frontenac
1842-2584 VISONS P.F. OUIMETTE INC.	1981 01 09	1983 10 25	de la dénomination sociale: PIERRE OUIMETTE & FILS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1259-3919 V. FILIATRAULT & ASSOCIÉS INC.	1968 01 29	1983 11 01	du capital-actions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2158-1574 LE CLUB VIDÉOFOLIE INC.	constitution	1983 08 05	1983 10 20
2156-8134 G. MON COUVREUR INC.	modification	1983 06 14	1983 10 20

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2159-1805 LES AMIS DU MIEUX-VIVRE DE VERDUN	1983 11 04	4335, avenue Verdun, Verdun
2160-9987 ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE LA MAITRISE EN ÉDUCATION DE L'UQAC	1983 11 03	Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2160-7502 L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE (A.D.G.C.F.P.)	1983 11 07	85, Mont-Bleu, app. 2, Hull
2161-6149 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS JACQUES-CARTIER	1983 11 07	201, rue du Roi, app. 807, Québec
2161-4128 ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA BAIE STENHOUSE	1983 11 04	5, avenue Laforest, Fabre
2161-3963 ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉS DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC.	1983 11 03	Chicoutimi
2161-6156 L'ASSOCIATION ÉCONOMIQUE DE ST-AGAPIT INC.	1983 11 03	1247, rue Principale, Saint-Agapit
2161-2072 ASSOCIATION MIRAGOANAISE DE MONTRÉAL	1983 11 03	8216, Page, LaSalle
2161-8392 ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENTREPRENEURS EN RÉNOVATION DU QUÉBEC INC.	1983 11 07	5800, boulevard Louis-H.-Lafontaine, Anjou
2160-9755 ASSOCIATION RÉGIONALE DE RACQUETBALL DE LA MAURICIE	1983 11 02	Trois-Rivières
2161-5265 AVENUE JEUNESSE INC.	1983 11 03	Repentigny
2150-1861 LA BANDE MAGNÉTIQUE INC.	1983 11 02	433, des Prairies, app. 8, Laval
2161-5232 LA CALIBOURDAINE	1983 11 08	Hull
2161-1041 CENTRE DE RECHERCHES UFOLOGIQUES C.R.A.S.	1983 11 04	2266, rue Bordeaux, Montréal
2159-3868 CENTRE D'ACTIVITÉS LE ROSEAU	1983 11 02	8800, rue Chaumont, Anjou
2161-4151 CHORALE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL INC.	1983 11 08	55, Sainte-Elizabeth, Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2160-9318 LE CLUB AUSTRALIEN DE MONTRÉAL	1983 11 04	369, Claremont, Westmount
2162-3251 CLUB DE BADMINTON LES VOL-O-VENTS DE PORT-CARTIER INC.	1983 11 03	Port-Cartier
2161-8046 CLUB DE BOXE DE ROSEMONT	1983 11 02	3270, Bélanger est, Montréal
2160-3881 LE CLUB DE HOCKEY LES COUGARS DU CEGEP DE CHICOUTIMI INC.	1983 11 07	534, rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi
2161-4136 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE HAM-NORD	1983 11 07	Rue Principale, Ham-Nord
2161-3955 LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE «LES FANTAISISTES DE MACAMIC»	1983 11 04	32, 6e Avenue ouest, Macamic
2161-2379 LE CLUB DE SAUVETAGE DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1983 11 08	2210, place MacKay, app. 19, Sainte-Foy
2158-3810 CLUB DE SOCCER BALLON ROND DU TÉMISCOUATA INC.	1983 11 03	212, rang 3 nord, Notre-Dame-du-Lac
2152-8344 CLUB DE SOCCER SENIOR DE BEAUPORT	1983 11 04	634, Royale, Beauport
2161-2049 LE CLUB OPTIMISTE DE ST-ALPHONSE-RODRIGUEZ INC.	1983 11 07	Saint-Alphonse-de-Rodriguez
2161-5307 COMITÉ CULTUREL DE L'ANNONCIATION ET RÉGION	1983 11 04	84, Principale sud, L'Annonciation
2161-3922 COMITÉ DE CITOYENS DES RÉSIDENCES MARIE DE L'INCARNATION DE TROIS-RIVIÈRES INC.	1983 11 02	200, rue St-François-Xavier, app. 103, Trois-Rivières
2162-3053 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE GRANDE-RIVIÈRE INC.	1983 11 04	Grande-Rivière
2161-5133 LE COMITÉ TOURISTIQUE DE GRAND'MÈRE INC.	1983 11 04	333, 5e Avenue, Grand-Mère

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2161-6073 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE CARLETON INC.	1983 11 03	Carleton
2161-5273 CORPORATION DE L'ARÉNA INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE CHAMPLAIN	1983 11 03	20, rue Mgr-Comtois, Cap-de-la-Madeleine
2161-6099 CORPORATION DES JEUNES DONATIENS AU TRAVAIL «EKIPAGUY»	1983 11 07	557, route 329, Saint-Donat
2161-5083 CORPORATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE PINTENDRE	1983 11 02	344, 10e Avenue, Pintendre
2159-5871 ÉQUIPE DE HOCKEY «LES REBELLES» DU COLLÈGE SOREL-TRACY INC.	1983 11 03	3000, boulevard de la Mairie, Tracy
2161-6164 ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE RUES EAST ANGUS INC.	1983 11 04	East-Angus
2161-6198 FESTIVAL DES SEIGNEURIES INC.	1983 11 07	6, boulevard Mercier, Saint-Étienne-de-Beaumont
2161-6180 FESTIVAL D'ASTRONOMIE POPULAIRE DU MONT MÉGANTIC	1983 11 04	Notre-Dame-des-Bois
2160-3519 FONDATION DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT AMATEUR «ÉLITE», VILLERAY INC.	1983 11 03	Montréal
2161-6396 FONDATION MARIE-REINE-DES-COEURS	1983 11 07	Route rurale numéro 3, Drummondville
2159-1763 FONDATION ROMÉO VACHON	1983 11 04	Saint-Honoré
2156-5494 GARDERIE DU PASSE-TEMPS	1983 11 04	1725, Gouin est, Montréal
2158-3612 GLOBULE, THÉÂTRE DE MARIONNETTES	1983 11 08	4410, avenue Wilson, Montréal
2160-3550 GROUPE DE SERVICES D'ENTRAIDE DU SECTEUR «EST» DU TÉMISCAMINGUE	1983 11 02	Laforce
2161-6057 HABITAT URBAIN DE L'OUTAOUAIS INC.	1983 11 08	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2161-4110 LIGUE DE QUILLES COMMERCIALE LE GARDEUR	1983 11 04	94, St-Paul, Le Gardeur
2161-4102 LIGUE DE QUILLES ST-PAUL-L'ERMITE DE LE GARDEUR	1983 11 04	126, rue Rivest, Le Gardeur
2162-3269 LA LIGUE DES QUARTS DE PORT-CARTIER (1983) INC.	1983 11 03	Port-Cartier
2161-2320 LOGI - FATA INC.	1983 11 08	Montréal
2161-6123 MAGAZINE LE GOÉLAND INC.	1983 11 07	Communauté urbaine de Montréal
2159-7406 LA MAISON DES JEUNES DE LORETTEVILLE, INC.	1983 11 02	289, Racine, Loretteville
2157-3563 MAISON DES JEUNES DE L'EST DE LAVAL	1983 11 02	Laval
2161-2031 MOUVEMENT ACTION SOLIDARITÉ TRAVAIL, M.A.S.T.	1983 11 02	14, des Érables, Port-Cartier
2161-5117 MOUVEMENT S.E.M. (SENSIBILISATION À L'ENFANCE MALTRAITÉE)	1983 11 02	Saint-Jean-sur-Richelieu
2161-5208 PARC-ÉCOLE FLEURIJEUX INC.	1983 11 02	1970, rue Galt est, Fleurimont
2150-5458 PAVILLON ROYAL-ROUSSILLON INC.	1983 11 08	Macamic
2159-7968 PHOTOMANIE R.D.P.	1983 11 02	8000, boulevard Gouin, Rivière-des-Prairies
2154-3798 REGROUPEMENT DES CITOYENS DE PORT AUX QUILLES (AQUEDUC) CHARLEVOIX INC.	1983 11 03	358, route 138, Saint-Siméon
2151-1480 RELAIS DU PARTAGE	1983 11 07	246, Principale, Saint-François-de-Sales
2159-3686 LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES DE LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DE LAVAL INC.	1983 11 02	3780, du Souvenir, Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2161-5299 SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DE BEAUPORT INC.	1983 11 04	3, rue du Temple, Beauport
2159-1649 TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY INTERMÉDIAIRE DES CHEVALIERS DE COLOMB D'ARVIDA INC.	1983 11 02	1959, rue Dorval, Jonquière
2159-9998 «APPELÉS À LA LIBERTÉ»	1983 11 02	134, de la Paix, Le Gardeur

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2154-3335 LE 7295 LAJEUNESSE INC.	1983 04 25	1983 11 04	des dispositions
1467-8817 COMITÉ DE RÉCEPTION DES IMMIGRANTS SAGUENAY LAC ST-JEAN	1977 04 04	1983 11 04	des objets
1623-8008 LA CORPORATION DU ALLO MONDIAL	1978 02 24	1983 11 07	de la valeur des biens immobiliers
1257-3895 FÉDÉRATION ÉQUESTRE DU QUÉBEC .	1970 03 11	1983 11 07	1) des objets 2) du nombre des administrateurs: 12
1646-5684 F.V.A. SEPT-ÎLES INC.	1980 10 06	1983 11 04	de la dénomination sociale: F.V.A.T. SEPT-ÎLES INC.
1509-9732 HABITAT ST-PIE INC.	1978 01 05	1983 11 04	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1847-8917 LES RÉCUPÉRATEURS DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC.	1981 06 26	1983 11 04	1) du siège social: Yamachiche 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers
1849-1563 SERVICE BUDGÉTAIRE POPULAIRE DE LA RÉGION D'ASBESTOS	1981 07 23	1983 11 04	de la dénomination sociale: SERVICE BUDGÉTAIRE POPULAIRE DE LA M.R.C. DE L'OR BLANC
1478-5943 SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE ST-OCTAVE DE MÉTIS	1977 06 13	1983 11 04	de la valeur des biens immobiliers

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1229-6786 ALITALIA-LINEE AEREE ITALIANE	1983 09 12	Changeant l'agent principal en: Umberto Bordogna, 2055, rue Peel, Montréal, H3A 1V8
1501-1729 CORPORATION D'AMENAGEMENT DAON	1983 10 06	Changeant la principale place d'affaires en: 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal, H3A 1G1
2181-1278 CORPORATION DE VENTES INTÉRIEURES ET INTERNATIONALES F.L.P.	1983 09 09	Changeant la principale place d'affaires en: 2543, place de Monceaux, Sillery

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1296-7790 INVESTISSEMENTS TRIZEC LIMITEE	1983 10 07	1) Changeant la principale place d'affaires en: 2, place Ville-Marie, bureau 560, Montréal 2) Changeant l'agent principal en: Jack Rabinovitch, 2, place Ville-Marie, bureau 560, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2207-9313 **CORPORATION DE RESSOURCE WESTERN TRINITY	1983 10 24	Me Morden Lazarus, 606, rue Cathcart, bureau 505, Montréal	28, rue Edisson, place Bonaventure, Montréal
2239-7004 **LA CORPORATION DES RESSOURCES MORAN	1983 10 27	Me Steven Heller, 800, carré Victoria, bureau 3400, Montréal	Édifice Tour de la Bourse, bureau 3400, carré Victoria, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32341

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LE NADEAU, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1983 06 29	952, Monaco, Mont St-Hilaire

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Saint-Hyacinthe,
PAUL LA RUE, *avocat*

32342

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CRÉMAZIE	1983 11 03	8849, avenue Chateaubriand Montréal, QC H2M 1X4

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

32342

Changement de l'époque où la société doit se terminer

Raison sociale de la société	Époque où se terminera la société	Date d'enregistrement
LE NADEAU, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1993 12 31	1983 10 31

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Saint-Hyacinthe,
PAUL LA RUE, *avocat*

32342

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1191-5147 BOUSQUET FRÈRES LIMITÉE	1983 10 31	Aucune

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

32341

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville de Boisbriand

En ma qualité de maire de la ville de Boisbriand, je désigne, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels (1982, chap. 30), monsieur Bernard Ouellette, greffier, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la ville de Boisbriand.

Boisbriand, le 7 novembre 1983

Le maire,
MICHEL GAGNÉ

32344

Ville de Saint-Léonard

En ma qualité de maire de la ville de Saint-Léonard, je désigne, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels (1982, chap. 30), monsieur Georges Larivée, greffier, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la ville de Saint-Léonard.

Saint-Léonard, le 11 novembre 1983

Le maire,
ANTONIO DI CIOCCO

32442

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Village de Saint-Zacharie

Avis est, par les présentes, donné que les limites territoriales de la municipalité du village de Saint-Zacharie, comté de Beauce-Sud, sont les suivantes: une partie du territoire du canton de Metgermette-Nord, comprenant les lots 27 à 34 du rang V et les lots 27 à 34 du rang VI, borné comme suit: vers le nord-est par le lot 35 du rang VI, par le chemin public des rangs V et VI et par le lot 35 du rang V; vers le sud-est par le chemin public du rang IV; vers le sud-ouest par le lot 26 du rang V, par le chemin public des rangs V et VI et par le lot 26 du rang VI; vers le nord-ouest par le chemin public (sans désignation cadastrale) du rang VII; mesurant 3 230 mètres vers le nord-est, 2 104 mètres vers le sud-est, 3 230 mètres vers le sud-ouest, 2 104 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 680 hectares.

La population du village de Saint-Zacharie est de 1 260 personnes.

La municipalité du village de Saint-Zacharie, suite aux présentes, a l'intention de présenter au ministre des Affaires municipales du Québec une requête en vue de son rattachement à une autre municipalité régionale de comté, soit celle de Beauce-Sartigan.

Saint-Zacharie, le 11 novembre 1983

Le secrétaire-trésorier,
ROMÉO LEBREUX

32453-47-2

Associations coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE DE PRODUITS NATURELS DES MONTAGNES DE LA TUQUE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE PRODUITS NATURELS DES MONTAGNES DE LA TUQUE », dont le siège social est situé à La Tuque, QC, dans la circonscription électorale de Laviolette.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32433 CHARLES-E. BEAULIEU

COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHAMPÊTRE » DE GREENFIELD PARK
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHAMPÊTRE » DE GREENFIELD PARK », dont le siège social est situé à Greenfield-Park, QC, dans la circonscription électorale de Laporte.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32434 CHARLES-E. BEAULIEU

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE CLOVERDALE (PIERREFONDS)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE CLOVERDALE (PIERREFONDS) », dont le siège social est situé à Pierrefonds, QC, dans la circonscription électorale de Baldwin-Cartier.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32476 CHARLES-E. BEAULIEU

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ACCOLADE (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ACCOLADE (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal-Nord, QC, dans la circonscription électorale de Bourassa.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32435 CHARLES-E. BEAULIEU

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES RAYONS D'ESPOIR » DE VERDUN
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES RAYONS D'ESPOIR » DE VERDUN », dont le siège social est situé à Verdun, QC, dans la circonscription électorale de Sainte-Anne.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32436 CHARLES-E. BEAULIEU

COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TROUBADOURS DE VERDUN
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TROUBADOURS DE VERDUN », dont le siège social est situé à Verdun, QC, dans la circonscription électorale de Sainte-Anne.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32437 CHARLES-E. BEAULIEU

COOPÉRATIVE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE ÉCOLOGISTE DU QUÉBEC
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associa-

tions coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE ÉCOLOGISTE DU QUÉBEC », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32477 CHARLES-E. BEAULIEU

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DE HULL « COOPECH »
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DE HULL « COOPECH », dont le siège social est situé à Hull, QC, dans la circonscription électorale de Hull.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32438 CHARLES-E. BEAULIEU

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE L'ANSE ST-JEAN
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a approuvé le règlement spécial adopté le 1er septembre 1983, de l'association coopérative « CHANTIER COOPÉRATIF DE L'ANSE ST-JEAN », changeant son nom en celui de « COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE L'ANSE ST-JEAN ».

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32409 CHARLES-E. BEAULIEU

COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION — LES SERRES DE MANSEAU
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association, sous le nom de « COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION — LES SERRES DE MANSEAU », dont le siège social est situé à Manseau, QC, dans la circonscription électorale de Lotbinière.

Le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
32482 CHARLES-E. BEAULIEU

Avis divers

L'Association des familles Ouellet-te Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes, en date du 2 novembre 1983, constituant en corporation sans capital-actions, L'Association des familles Ouellet-te Inc. déjà constituée en corporation le 30 août 1966 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 100 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à La Pocatière, district judiciaire de Kamouraska.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32341 1258-7572

Association montréalaise d'action récréative et culturelle (1983)

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 528 4° de la charte de la ville de Montréal, que le Gouvernement du Québec a émis, le 9 août 1983, des lettres patentes créant l'« Association montréalaise d'action récréative et culturelle (1983) ».

Montréal, le 3 novembre 1983

Les procureurs de la ville de Montréal,
32478 PÉLOQUIN, ALLARD ET LACROIX

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Beauce, numéro 1043

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Beauce, numéro 1043, possèdent leur siège social à Saint-Georges-de-Beauce, QC, et qu'ils

se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1 et 11, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
JEAN-LOUIS POULIN

Le fidèle scribe,
32345 ROSAIRE POULIN

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Chanoine Joseph-Onézime Brousseau, numéro 1660

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Chanoine Joseph-Onézime Brousseau, numéro 1660, possèdent leur siège social à Sainte-Justine de Bellechasse, QC, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1 et 11, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
CHARLES-HENRI NADEAU

Le fidèle scribe,
32346 ROLAND CHABOT

Club de pêche et de chasse Jovial
Jovial Fish & Game Club

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes, en date du 2 novembre 1983, constituant en corporation sans capital-actions, Club de pêche et de chasse Jovial—Jovial Fish & Game Club, déjà constituée en corporation le 6 octobre 1899, en vertu de la Loi sur les clubs de pêche et de chasse.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 100 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Buckingham, district judiciaire de Hull.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32341 1259-8603

Village de Saint-Félix-de-Valois

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 1er novembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 249-83 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Félix-de-Valois, le 4 novembre 1983

La secrétaire-trésorière,
32454 SUZANNE RICARD

Société de développement industriel de Montréal

Avis est donné que le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 1er septembre 1983, ayant pour objet de modifier les lettres patentes octroyées le 2 juillet 1981, en vertu de l'article 964*c* de la Charte de la ville de Montréal (1959-1960, chap. 102), concernant la Société de développement industriel de Montréal.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
32343 PATRICK KENNIFF

Société municipale d'habitation de Montréal

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 964*b* de la charte de la ville de Montréal, que des lettres patentes supplémentaires ont été émises, le 30 août 1983, concernant les pouvoirs accordés à la « Société municipale d'habitation de Montréal. ».

Montréal, le 2 novembre 1983

Les procureurs,
32479 PÉLOQUIN, ALLARD ET LACROIX

Succession Anna Bornstein (née Schwartz)

Prenez avis que Services Communautaires Juifs de Montréal, corporation dûment incorporée, ayant son siège social au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, présentera à la Cour supérieure pour le district de Montréal une requête, le 7 décembre 1983, en salle 2.16 du palais de justice de Montréal, afin d'être déchargé de son administration de

la succession de dame Anna Bornstein (née Schwartz), laquelle succession ayant été acceptée préalablement sous bénéfice d'inventaire et qu'il déposera avec sa requête un compte final en justice de son administration.

Montréal, le 18 octobre 1983

Les procureurs,
32347 PHILLIPS, HALPERIN

Succession Yvon Miron

Avis est, par les présentes, donné que Paulette Leput, épouse de Roméo Miron, tutrice, dûment nommée à cette charge aux termes d'un jugement rendu, le 17 octobre 1983, par le protonotaire adjoint de la Cour supérieure du district de Terrebonne, dans un cas portant le numéro 700-14-000264-834 des dossiers de ladite Cour à Chantal Miron et Éric Miron, enfants mineurs, héritiers de feu Yvon Miron, en son vivant policier, demeurant au 1017, Roy, Bellefeuille, province de Québec, et décédé à Saint-Jérôme, le 1er juillet 1983, sans testament.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant ledit Saul Morris, notaire, par acte en date du 29 août 1983, sous le numéro 7894 de ses minutes et enregistré à Terrebonne, le 19 octobre 1983, sous le numéro 671251, peut être consulté audit bureau d'enregistrement ou au bureau dudit notaire à l'adresse susdite. Paulette Leput Miron a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom des enfants mineurs, la succession dudit Yvon Miron aux termes d'un acte reçu devant Saul Morris, notaire, 1010, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 620, Montréal, QC, le 21 octobre 1983, sous le numéro 7956 de ses minutes et enregistré à Terrebonne, le 27 octobre 1983, sous le numéro 671915.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 1er novembre 1983

Le procureur,
32390 SAUL MORRIS, *notaire*

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'économie Sylvania et sa version Sylvania Credit Union

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « La Caisse d'Économie des Employés Sylvania --Sylvania Employees Credit Union » et « La caisse d'économie Sylvania de Montréal et sa version Sylvania Montreal Credit Union » datée du 7 mars 1983 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est: Caisse d'économie Sylvania et sa version Sylvania Credit Union.

Le siège social de cette caisse sera situé à Drummondville dans la circonscription électorale de Drummond.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: parmi les employés, les retraités de la corporation suivante: G.T.E. Sylvania Canada Ltée.

La Caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec.

Québec, le 3 novembre 1983

Le ministre des Finances,
32348 JACQUES PARIZEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

John Bérard

Prenez avis que John Bérard, domicilié à Knowlton, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harold John Little.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: Lyndall Rose Bérard alias Little,

épouse du requérant, domiciliée à Knowlton, district de Bedford.

Lac-Brome, le 28 octobre 1983

Le procureur du requérant,
32260-46-2 GUY LUSSIER, *notaire*

Marsolio Bergeron

Prenez avis que Marsolio Bergeron, domicilié au 680, rue Laforge, Saint-Honoré, comté de Dubuc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Bergeron.

Saint-Honoré, le 1er novembre 1983

Le requérant,
32244-46-2 MARSOLIO BERGERON

Youssef Bestavros

Prenez avis que Youssef Bestavros, domicilié au 125, rue de l'Église, Charlesbourg, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Bestavros.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite à cette demande.

Québec, le 27 octobre 1983

Les procureurs du requérant,
32353-47-2 BERGERON, LEMAY & BROCHU

Nio Bouchard

Prenez avis que Nio Bouchard, domicilié au 2748, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mario Bouchard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant.

Chicoutimi, le 4 novembre 1983

Les procureurs du requérant,
32396-47-2 AUBIN, FILLION & ASSOCIÉS

Joseph Alain Florimond Bourdeau

Prenez avis que Joseph Alain Florimond Bourdeau, commerçant, domicilié au 2159, rue Châteauguay, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Bourdeau.

Montréal, le 20 septembre 1983

Le requérant,
32397-47-2 FLORIMOND BOURDEAU

Johanne Bowen

Prenez avis que Johanne Bowen, épouse de Pierre Beauregard, domiciliée au 2134, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Marquis.

Le nom de son fils Bruno pourra être affecté à la suite de cette requête.

Saint-Hyacinthe, le 9 novembre 1983

Les procureurs de la requérante,
32387-47-2 BRODEUR, LABRIE & SENÉCAL, *avocats*

Marie Thérèse Ginette Cadotte

Prenez avis que Marie Thérèse Ginette Cadotte, domiciliée au 570, 6e Rue, Val-d'Or, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Ginette Langlois.

Val-d'Or, le 28 octobre 1983

Le procureur de la requérante,
32427-47-2 DENYSE LEDUC, *avocate*

Valérie Desbiens

Prenez avis que Valérie Desbiens, domiciliée au 111, rue Gagné, Cap-Chat, district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Valérie Trépanier.

Sainte-Anne-des-Monts, le 14 septembre 1983

Le procureur de la requérante,
32222-46-2 JEAN-MARIE ROBERT

Rheau Dorais

Prenez avis que Rheau Dorais, domicilié au 7050, rue Pontoise, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réal Dorais.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 17 octobre 1983

Le procureur du requérant,
32261-46-2 ROBERT M. BENOIT, *avocat*

Joseph Michel Gagnon

Prenez avis que Joseph Michel Gagnon, domicilié au 855, rue Roland-Forget, Duvernay, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Michel Otis.

Duvernay, le 1er novembre 1983

Pour le requérant,
32245-46-2 MARIE PAULE OTIS

Danielle Gauvreau

Prenez avis que Danielle Gauvreau, domiciliée au 5180, boulevard Harwood, R.R. 1, Hudson, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Robert.

Vaudreuil, le 24 octobre 1983

Les procureurs de la requérante,
ASSELIN, CADIEUX, CADIEUX ET
32354-47-2 CHARTRAND

Sylvie Gélinas

Prenez avis que Sylvie Gélinas, secrétaire, domiciliée au 5865, rue de Normandville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Langlois.

Montréal, le 26 octobre 1983

Le procureur de la requérante,
32262-46-2 SYLVIE LAPORTE, *avocate*

Istvan Antal Karpati

Prenez avis que Istvan Antal Karpati, domicilié au 5417, boulevard Cavendish, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stephen Anthony Keppel.

Montréal, le 12 novembre 1983

Le requérant,
32398-47-2 ISTVAN ANTAL KARPATI

Chae Bin Kim

Prenez avis que Chae Bin Kim, domicilié au 7275, Churchill, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tae Hyun Song.

Montréal, le 8 novembre 1983

Les procureurs du requérant,
32428-47-2 STERN & BLUMER

Maria Kontogiannatou

Prenez avis que Maria Kontogiannatou, domiciliée au 138, Schubert, Châteauguay, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Natos.

Lachine, le 2 novembre 1983

Le procureur de la requérante,
32246-46-2 LOUIS A. LEGAULT, *avocat*

Roman John Krawczykiewicz

Prenez avis que Roman John Krawczykiewicz, vendeur, domicilié au 2975, rue Goyer, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Barry Taylor.

Montréal, le 9 novembre 1983

Les procureurs du requérant,
32388-47-2 MCCONOMY, BURKE & SÉVIGNY

Alphédor Labrèque

Prenez avis que Alphédor Labrèque, époux de Dolorès Paré, domicilié au 230, rue Albert, Saint-Eustache, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alfred Labrecque.

Laval, le 24 octobre 1983

Le procureur du requérant,
32223-46-2 ROBERT DUPUIS

Arthur David Lagacé

Prenez avis que Arthur David Lagacé, domicilié au 4670, rue Hôtel-de-Ville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Étienne Gray.

Montréal, le 12 octobre 1983

Les procureurs du requérant,
32431-47-2 POIRIER, CARRIÈRE & PINARD, *avocats*

Line Lamontagne

Prenez avis que Line Lamontagne, étudiante, domiciliée au 5785, rue Grenier, Saint-Hubert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Line Beaudet.

Verdun, le 11 octobre 1983

Le procureur de la requérante,
32224-46-2 PIERRE CÔTÉ, *avocat*

Luc Lavigne

Prenez avis que Luc Lavigne, étudiant, domicilié au 218, rue Boily, Victoriaville, district d'Arthabaska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Luc Desjardins.

Arthabaska, le 3 novembre 1983

Le procureur du requérant,
32389-47-2 JOSÉE MORIN, *notaire*

Omer Lemieux dit Boucher

Prenez avis que Omer Lemieux dit Boucher, domicilié au 1262, rue Racicot, Chambly, district de Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Omer Boucher.

Omer Lemieux dit Boucher est le seul dont le nom peut être changé à la suite de cette requête.

Bécancour, le 25 octobre 1983

Le procureur du requérant,
32355-47-2 JEAN VILLENEUVE, *notaire*

Joseph Herménégilde Sarto Bernardin Martel

Prenez avis que Joseph Herménégilde Sarto Bernardin Martel, domicilié au 28, rue Saint-Laurent, Saint-Timothée, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Herménégilde Sarto Bernardin Fernand Martel.

Salaberry-de-Valleyfield, le 27 octobre 1983

Le procureur du requérant,
32356-47-2 ME SUZANNE PICHÉ

Harry Mendelowich et Benjamin Joel Mendelowich

Prenez avis que Harry Mendelowich et Benjamin Joel Mendelowich, domiciliés au 135, boulevard Deguire, appartement 511, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Harry Mendelle et Benjamin Joel Mendelle.

Montréal, le 25 octobre 1983

Les requérants,
HARRY MENDELOWICH ET
32429-47-2 BENJAMIN JOEL MENDELOWICH

Alain Michaud

Prenez avis que Alain Michaud, domicilié à Saint-Ulric, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Coulombe.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Matane, le 1er novembre 1983

Les procureurs du requérant,
32225-46-2 POIRIER & PROULX

Marie Lorraine Morin

Prenez avis que Marie Lorraine Morin, domiciliée au 5, rue Pierre-Laporte, Saint-Paul, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire Morin.

Joliette, le 3 novembre 1983

Les procureurs de la requérante,
32430-47-2 FERLAND ET BÉLAIR, *avocats*

Richard Pilon

Prenez avis que Richard Pilon, sans emploi, domicilié au 914, rue Duluth est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éric Richard Pilon.

Montréal, le 28 septembre 1983

Les procureurs du requérant,
32432-47-2 POIRIER, CARRIÈRE & PINARD

Maurice Rancourt

Prenez avis que Maurice Rancourt, contremaître, domicilié au 301, boulevard Deguire, appartement 839, ville de Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurice Wallis Rancourt.

Montréal le 1er novembre 1983

Le procureur du requérant,
32399-47-2 CHARLES E. POIRIER, *notaire*

Helen Ruth Rosenstein

Prenez avis que Helen Ruth Rosenstein, domiciliée au 1460, avenue Docteur-Penfield, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Helen Ruth Ross.

Montréal, le 2 novembre 1983

Les procureurs de la requérante,
32400-47-2 RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS

Marie Chantal France Tremblay

Prenez avis que Marie Chantal France Tremblay, domiciliée au 65, rue Sherbrooke est, appartement 311, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Chantal France Georgeff.

Montréal, le 19 mai 1983

Le procureur de la requérante,
32247-46-2 JOSEPH BERNOTAS, *notaire*

Joseph Daniel Voyer

Prenez avis que Joseph Daniel Voyer, domicilié au 66, rue Saint-Dominique, Lauzon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Daniel Bernier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Lauzon, le 18 octobre 1983

Les procureurs du requérant,
32248-46-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

2161-4441 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2161- 4441 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32401 CLARKSON, TÉTRAULT

94712 CANADA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «94712 CANADA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 novembre 1983

Le secrétaire-trésorier,
32380 DANIEL TALBOT

ABITIBI TRUCK LINE LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ABITIBI TRUCK LINE LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32461 STIKEMAN, ELLIOTT

AGENCE DE LOCATION AFFORDABLE INC. AFFORDABLE RENT-A-CAR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE DE LOCATION AFFORDABLE INC.— AFFORDABLE RENT-A-CAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 octobre 1983

La secrétaire,
32462 SUSAN REISER

LES AMUSEMENTS P.L.P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMUSEMENTS P.L.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 1er novembre 1983

Le procureur de la compagnie,
32420 SUSIE DESFORGES, *notaire*

AVIABEC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AVIABEC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1983

Le procureur de la compagnie,
32358 ARTHUR J. MARCOVITCH

BÉTONNIÈRE STE-MÉLANIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BÉTONNIÈRE STE-MÉLANIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 9 novembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32381 TRUDEL, ROY & LAPORTE

BOLDUC EXPRESS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOLDUC EXPRESS LTÉE « demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32463 STIKEMAN, ELLIOTT

BROUSSEAU & FRÈRES LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BROUSSEAU & FRÈRES LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 7 novembre 1983

Le président,
32421 GEORGES BROUSSEAU

CHAUSSELIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHAUSSELIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 novembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32402 STERN & BLUMER

NOR CHARM SHIRTS INC.
CHEMISES NOR CHARMS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NOR CHARM SHIRTS INC.—CHEMISES NOR CHARMS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 octore 1983

Le procureur de la compagnie,
32364 CHARLES WOLFSON, C.R.

LE CLUB DE HOCKEY LES COMÈTES DE BEDFORD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB DE HOCKEY LES COMÈTES DE BEDFORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bedford, le 3 août 1983

Le président,
32371 MARCEL BÉCHARD

CONFIGEST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONFIGEST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 novembre 1983

Pour la compagnie,
32403 FRANÇOIS GAGNON

CORPORATION RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 27 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32359 BOUCHARD, LAROUCHE ET BRASSARD

DUMONT EXPRESS DIVISION CITERNE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUMONT EXPRESS DIVISION CITERNE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32464 STIKEMAN, ELLIOTT

DUMONT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUMONT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32465 STIKEMAN, ELLIOTT

DUMONT INTERPROVINCIAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUMONT INTERPROVINCIAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32466 STIKEMAN, ELLIOTT

DUVELAN CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUVELAN CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 novembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32467 PHILLIPS & VINEBERG

DORCHESTER-GUY HOLDINGS LTD.
LES PLACEMENTS DORCHESTER-GUY LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DORCHESTER-GUY HOLDINGS LTD.—LES PLACEMENTS DORCHESTER- GUY LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er novembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32404 PHILLIPS & VINEBERG

ÉBÉNISTERIE LE CLOUTHIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉBÉNISTERIE LE CLOUTHIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 novembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32422 VALIQUETTE, BLOUIN, KOCHENBURGER

EMESAR LTD.
EMESAR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EMESAR LTD.—EMESAR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN &
32360 ROSS

LES ENTREPRISES ALBERT LACASSE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ALBERT LACASSE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 2 novembre 1983

Le procureur de la compagnie,
32382 PAUL PILON, *notaire*

LES ENTREPRISES CHEREAUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES CHEREAUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 novembre 1983

Le secrétaire,
32405 HENRI LAROUCHE

LES ENTREPRISES JEAN-GUY FUGÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES JEAN-GUY FUGÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 novembre 1983

Le secrétaire,
32423 JEAN-GUY FUGÈRE

ENTREPRISES ROMÉO BEAUPRÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES ROMÉO BEAUPRÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rouyn, le 7 avril 1983

Les procureurs de la compagnie,
32369 GAGNÉ & BOULANGER, *notaires*

FABRICANT DE PLÂTRE STE-ROSE LTÉE STE-ROSE DRYWALL LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FABRICANT DE PLÂTRE STE-ROSE LTÉE—STE-ROSE DRYWALL LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 septembre 1983

Le procureur de la compagnie,
32468 BLANKA GYULAI, C.R.

FAIRVIEW HEALTH & BEAUTY AIDS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FAIRVIEW HEALTH & BEAUTY AIDS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1983

La secrétaire,
32361 IRÈNE GAUNCE

H. W. HOLLINGER LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «H. W. HOLLINGER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32362 MEYEROVITCH, GOLDSTEIN, FLANZ & FISHMAN

LES HUILES ESQUIMAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES HUILES ESQUIMAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 novembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
32383 & BOURQUE

WILFRID GAGNON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WILFRID GAGNON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 4 novembre 1983

Le procureur de la compagnie,
32391 YVON GARDNER, *notaire*

GARAGE LECLERC & SKILLING INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE LECLERC & SKILLING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 15 novembre 1983

Pour la compagnie,
32392 GEORGES LECLERC

GESTION V.P.D. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION V.P.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32469 STIKEMAN, ELLIOTT

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DESFORGES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DESFORGES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 10 novembre 1983

Le procureur de la compagnie,
32424 CAROL GIRARD, *avocat*

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES G. BOUCHARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES G. BOUCHARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 27 octobre 1983

La présidente,
32393 JACQUELINE BOUCHARD

LE JARDIN DES CANTONS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE JARDIN DES CANTONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Farnham, le 8 novembre 1983

Pour la compagnie,
32470 JEAN-GUY ROBERT, C.A.

JERRY MOTOR SALES LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JERRY MOTOR SALES LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32471 STIKEMAN, ELLIOTT

DOLLARD LEBEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOLLARD LEBEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 19 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32363 ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR ET FORTIN

LES LOGEMENTS AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES LOGEMENTS AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 24 octobre 1983

La présidente,
32394 PATRICIA DESJARDINS

MAXI SERVICE CANADA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAXI SERVICE CANADA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bécancour, le 28 octobre 1983

Pour la compagnie,
VERRIER, RICHARD, HÉBERT, BÉLIVEAU,
32425 PAQUIN & ASSOCIÉS

LES MINI-BOLIDES DU QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES MINI-BOLIDES DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 21 octobre 1983

L'administrateur unique,
JEANNOT RACINE

32395

PARC BELMONT COMPAGNIE LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PARC BELMONT COMPAGNIE LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 novembre 1983

Pour la compagnie,
BRUNO QUESNEL

32406

PILON ET RÉGIMBALD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PILON ET RÉGIMBALD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rouyn, le 7 avril 1983

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ & BOULANGER, *notaires*

32370

PLACEMENTS DAUVERNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS DAUVERNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 octobre 1983

Le secrétaire,
J. OMER LONGTIN

32365

J.M. ROBILLARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.M. ROBILLARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 octobre 1983

La secrétaire,
YOLANDE ROBILLARD

32366

ROLAND PLOMBERIE & CHAUFFAGE INC.
ROLAND PLUMBING & HEATING INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROLAND PLOMBERIE & CHAUFFAGE INC.— ROLAND PLUMBING & HEATING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachine, le 11 novembre 1983

Le président,
LIONEL FARINEAU

32472

ST-GEORGES EXPRESS (1962) LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ST- GEORGES EXPRESS (1962) LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

32473

LE SALON DU SPORT ET CAMPING DE BEDFORD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE SALON DU SPORT ET CAMPING DE BEDFORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bedford, le 4 août 1983

Le secrétaire,
BERTRAND DÉRY

32372

SHERBROOKE EXPRESS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SHERBROOKE EXPRESS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 14 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
32474 STIKEMAN, ELLIOTT

SOCIÉTÉ BEAUFRÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ BEAUFRÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 novembre 1983

Le président,
32385 ALPHONSE FORTIN

LA SOCIÉTÉ DE FABRICATION DE FROMAGE «YOGOURT NORMANDIE» DU COMTÉ DE CHAMBLY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ DE FABRICATION DE FROMAGE «YOGOURT NORMANDIE» DU COMTÉ DE CHAMBLY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 octobre 1983

Le secrétaire,
32475 RAYMOND GALISSAIRES

SOCIÉTÉ DES GRANITS LE DIAMANT BLANC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DES GRANITS LE DIAMANT BLANC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 4 novembre 1983

Le procureur de la compagnie,
32426 GUY LEBLANC, *notaire*

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CREST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CREST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 novembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
LIBERMAN, SEGALL, FINKELBERG,
32407 PELLETIER & GREENSPOON

LA SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS DE VERDUN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS DE VERDUN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 7 novembre 1983

Le président,
32386 LUCIEN CARON

SPÉCIALITÉS MÉTALLIQUES ANJOU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SPÉCIALITÉS MÉTALLIQUES ANJOU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 novembre 1983

La secrétaire,
32367 ALINE LAZURE

LOUIS STOLL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOUIS STOLL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 octore 1983

Les procureurs de la compagnie,
32408 PHILLIPS & VINEBERG

SUPERIOR SILICA MINING LTD
(No Personal Liability)
LES MINES DE SILICE SUPÉRIEURE LTÉE
(Libre de responsabilité personnelle)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SUPERIOR SILICA MINING LTD (No Personal Liability)—LES MINES DE SILICE SUPÉRIEURE LTÉE (Libre de responsabilité personnelle)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 9 novembre 1983

Le procureur de la compagnie,
32384 ROBERT TRUDEAU, *avocat*

VA PLUS LOIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VA PLUS LOIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 8 novembre 1983

Pour la compagnie,
32368 LUC D'ASTOUS

Divers

CONSOLIDATED MOGADOR MINES LIMITED
(N.P.L.)

Vu que la compagnie a discontinué ses opérations, et qu'il a été pourvu au paiement de ses dettes, la distribution de l'actif de la compagnie aux actionnaires soit faite par les administrateurs.

Montréal, le 8 novembre 1983

Le secrétaire,
32374 JOHN G. PORTEOUS

LES MINES VENDOME INC.

Vu que la compagnie « LES MINES VENDOME INC. » a discontinué ses opérations, et qu'il a été pourvu au paiement de ses dettes, la distribution de l'actif de la compagnie aux actionnaires soit faite par les administrateurs.

Montréal, le 17 octobre 1983

Le secrétaire,
32375 HUBERT A. DE LA BAUMELLE

Compagnies minières — Loi sur les

BONAVENTURE URANIUM MINES LTD.
(No Personal Liability)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 21 octobre 1983, à la compagnie BONAVENTURE URANIUM MINES LTD. (No Personal Liability) modifiant le capital-actions.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32341 1239-8368

THE MANIWAKI KID URANIUM MINING CORPORATION
(No Personal Liability)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 19 octobre 1983, à la compagnie THE MANIWAKI KID URANIUM MINING CORPORATION (No Personal Liability), en modifiant son capital-actions.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32341 1269-8692

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Compagnie d'assurances-vie La Métropolitaine du Canada
Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que la Compagnie d'assurances-vie La Métropolitaine du Canada a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— sur la vie
— contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 99, rue Bank, Ottawa, Ontario, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à la Tour de la Bourse, 800, place Victoria, local 720, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Québec, le 14 novembre 1983

L'inspecteur général des institutions financières,
32341 JEAN-MARIE BOUCHARD

Seabord Compagnie d'Assurance-Vie
Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que: Seabord Compagnie d'Assurance-Vie a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— sur la vie
— contre la maladie ou les accidents
— biens meubles

Le siège social de la compagnie est situé au 2145, West Broadway, Vancouver, Colombie-Britannique et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 2, avenue Chauveau, Québec, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Québec, le 14 novembre 1983

L'inspecteur général des institutions finncières,
32341 JEAN-MARIE BOUCHARD

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Acmies Limitée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation Acmies Limitée constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies en date du 1er février 1980, avec le siège social à Noranda, a été dissoute le 4 novembre 1983, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32341 1641-0375

Boutique un Coup d'Oeil Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Boutique un Coup d'Oeil Inc. », constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies en date du 1977 09 12, avec siège social au 2405, rue Fiset, Sillery, a été dissoute, le 1983 10 26, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32341 1506-8067

La Compagnie des Bois Francs du Saguenay Ltée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée les actionnaires de La Compagnie des Bois Francs du Saguenay Ltée tenue à Jonquière, le 12e jour d'octobre 1983, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute en vertu des dispositions de la partie I de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs Conrad

Dubé et Alain Harvey, 295, rue Davis, C.P. 1338, Jonquière, QC, G7S 4K9, ont été nommés liquidateurs.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32455 1336-9228

Les Entreprises Lou-Sam Ltée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Les Entreprises Lou-Sam Ltée », constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies en date du 1964 08 11, avec siège social au 1455, rue Sherbrooke ouest, local 2104, Montréal, a été dissoute, le 1983 11 02, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32341 1116-3839

Thibault Frères Limitée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Thibault Frères Limitée », constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies en date du 30 janvier 1934, avec siège social à Rouyn, a été dissoute le 1983 11 02 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
32341 1176-9361

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale de loisirs de Rawdon

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 412*l* du Code municipal, décrété le 7 novembre 1983 la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de loisirs de Rawdon », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et l'entente signée, le 1er novembre 1983, par le village et le canton de Rawdon, autorisée par les Règlements numéros 271-83 et 228, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 7 novembre 1983.

Conformément aux dispositions de l'article 412*l* du Code municipal, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 7 novembre 1983

Le sous-ministre,
32343 PATRICK KENNIFF

Énergie et Ressources

Cadastres

Village d'Asbestos

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 213 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Remplacer: les lots 3-42 à 3-45, 3-92, 4, 4-1 à 4-31, 4-4-1,4-4-2, 4-11-1, 4-11-2, 4-12-1 à 4-12-3, 5-1 à 5-49, 5-34A, 5-52 à 5-68, 5-70, 5-73 à 5-77, 5-80, 5-82 à 5-85, 5-87, 5-89 à 5-95, 5-98 à 5-109, 5-114 à 5-215, 5-218, 5-219, 6-2 à 6-11,6-11-1, 6-12, 6-13, 6-13-1, 6-14, 6-17, 6-17-1, 6-18, 6-18-1, 6-19, 6-20-1 à 6-20-6, 6-20-9 à 6-20-12, 6-21, 6-22, 6-22-1,6-23, 6-23-1, 6-24, 6-25, 6-25-1, 6-26, 6-26-1, 6-27 à 6-29,6-32 à 6-38, 6-40 à 6-43, 6-46 à 6-62, 7 à 18, 18-1, 19 à 23, 24-1 à 24-6, 24-6-1, 24-6-2, 24-7, 24-7A, 24-7A-1, 24-8, 24-8A, 24-9, 24-9A, 24-10, 24-10-1, 24-10-2, 24-10A, 24-10A-1, 24-11 à 24-13, 24-13-1, 24-14 à 24-20, 24-20-1 à 24-20-4, 24-21 à 24-64, 24-66, 24-66-1, 24-67 à 24-73, 25, 26-1 à 26-6, 26-6-1, 26-7, 26-8, 26-8-1, 26-9, 26-10, 26-12, 26-12-1, 26-13 à 26-18, 26-18-1, 26-19 à 26-21, 26-21-1, 26-57, 26-58, 26-58-1, 26-59, 26-59-1, 26-60, 26-61, 26-72, 26-73, 26-77 à 26-84, 27, 28, 28-1, 29, 29-1 à 29-4, 30, 30-1 à 30-4, 31 à 38, 38-1, 38-2, 39, 39-1, 39-2, 40, 40-1, 40-2, 41 à 43, 43-1 à 43-8, 44, 45,

45-2 à 45-6, 46, 46-1, 47 à 51, 51-1, 52 à 60, 60-1, 61, 61-1 à 61-3, 62 à 76, 76-1.

Cadastre: Asbestos, village d'
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 245008

Village d'Asbestos

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3-158 à 3-160, 26-104, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Ajouter: le lot 80-494 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Remplacer: les lots 3-2, 3-3, 3-10 à 3-13, 3-20 à 3-24, 3-29 à 3-34, 3-39 à 3-41, 3-60, 26-23 à 26-55, 26-51-1, 26-51-2, 26-75, 80-10, 80-12 à 80-19, 80-14-1, 80-45 à 80-51, 80-181, 80-245, 80-261, 80-262, 80-264 à 80-266, 80-280 à 80-282, 80-284 à 80-287, 80-294 à 80-297, 80-299 à 80-301, une partie des lots 3-1, 3-4, 3-9, 3-18, 3-25, 3-28, 3-35, 3-38, 3-78, 3-93, 3-94, 3-153, 26-74, 80-244, 80-246, 80-247, 80-260, 80-263, 80-283, 80-298, 80, 364; la partie restante des lots 3-14, 3-19, 3-52, 3-69, 80-180, 80-243, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983.

Annuler: les lots 26-85, 26-85-1, 26-85-2 et une partie du lot 26 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983.

Cadastre: Asbestos, village d'
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 245009

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1606 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 233-42, 233 234 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258913

Canton de Bouthillier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: île 1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 octobre 1983

Remplacer: l'île Major en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 octobre 1983

Cadastre: Bouthillier, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258869

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28-162, rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots 28-36 à 28-39, rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 258817

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 39-427 du rang VII, côté ouest de la rivière en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots 39-138 et 39-139 du rang VII, côté ouest de la rivière en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 257428

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39-216 à 39-219 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 39-3, 39-4, 39-215 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1983

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096713

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 208 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 octobre 1983

Remplacer: les lots 161-36-3, 161-36-4, 161-37-1, 161-28-9 161-28-11-3, 161-28-11-4, une partie des lots 161-28-11, 161-28, 161-36, 161-37, 161 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 octobre 1983

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096650

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées: Ajouter: le lot 385 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1983

Remplacer: le lot 11-922 et une partie des lots 11-923 et 11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1983

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096618

Village de Coteau-Landing

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 62 et 63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096662

Canton de De Salaberry

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 628 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 221 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1983

Cadastre: De Salaberry, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Jovite

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096262

Canton de De Salaberry

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 627 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 584 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 octobre 1983

Cadastre: De Salaberry, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Jovite

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096190

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 126-297, 126-298 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1983

Remplacer: les lots 126-236, 126-237, 126-238 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1983

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260649

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 109-2 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260951

Canton de Hamilton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1390, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 416-2-1, 416-2-2 et 416-3-1, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Hamilton, canton de
Division d'enregistrement: Bonaventure no 1
Municipalité: Bonaventure

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258787

Canton de Hatley

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 601-3, 602-5 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Remplacer: les lots 601-2, 602-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Hatley, canton de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: canton de Hatley

Québec, le 28 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259634

Paroisse de l'Île-Bizard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-349 à 76-351 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1983

Remplacer: les lots 76-347, 76-347-1, 76-347-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1983

Cadastre: Île-Bizard, paroisse de l'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096609

Paroisse de l'Île-Bizard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 88-359 et 88-360 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1983

Remplacer: les lots 88-355 et 88-356 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1983

Cadastre: Île-Bizard, paroisse de l'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096504

Paroisse de l'Île-Bizard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-352 à 76-356 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots 76-88 à 76-90, 76-106 à 76-109 et une partie des lots 76-110 et 76-111 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Île-Bizard, paroisse de l'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096499

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5-212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 5-65 et 5-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260359

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 435-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Remplacer: les lots 435-9 et 435-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Assomption

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096399

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 249-315 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Remplacer: le lot 249-301 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096558

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 249-316 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 249-182 et 249-183 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096487

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1172 à 1181 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 1002-82 et 1002 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096304

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1168 à 1171 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots 1002-80-15 à 1002-80-17, une partie des lots 1002-80 et 1002 et la partie restante du lot 1002-80-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096303

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1198 et 1199 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots 1006-204, 1006-205 et une partie du lot 1006 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096302

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1196 et 1197 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots 1006-197-1, 1006-197-2, 1006-197 et une partie du lot 1006 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096301

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1190 à 1195 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: deux parties du lot 1038 et une partie du lot 1038-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096149

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1182 et 1183 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots 921-49 à 921-51 et une partie du lot 921 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096075

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 998-262 et 1184 à 1189 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots 998-84-2, 998-92, 998-94, 998-168 et une partie des lots 998-84 et 998 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 095942

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1200 à 1203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots 921-77, 921-78, 921-78A, une partie du lot 921 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 095363

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 73-94, 73-95 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Remplacer: les lots 73-9, 73-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 28 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 259413

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 128-314, 129-632, 129-633 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 128-83, 128-84, 129-109, 129-110, 129-150, 129-151 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259939

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 127-442, 127-443 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Remplacer: les lots 127-440, 127-441 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259832

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 769 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Remplacer: les lots 127-37 à 127-39, 127-38-1, 127-38-2 et une partie du lot 127 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259831

Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 48a-56 du rang Nord-Est de la rivière Rouge en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Ajouter: les lots 48a-54 et 48a-55 du rang Nord-Est de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 48a-52 et 48a-53 du rang Nord-Est de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Marchand, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: village de L'Annonciation

Québec, le 1er novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258763

Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1647 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Remplacer: le lot 1226-44 et une partie du lot 1226 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Marie)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096776

Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1646 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Remplacer: le lot 1225-160 et une partie du lot 1225 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Marie)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096567

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1155-95 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots 1155-43-1, 1155-44-1, 1155-44-2, 1155-45-1 à 1155-45-3, 1155-46-1 à 1155-46-4, 1155-46, 1155-47-1 à 1155-47-4, 1155-47 à 1155-55, 1155-66A-1 à 1155-66A-3, 1155-78 à 1155-83, 1155-84-1 à 1155-84-3, 1155-84, 1155-85-1 à 1155-85-3, 1155-85, 1155-86-1, 1155-86-3, 1155-86-4, 1155-87-2 à 1155-87-4, 1155-88-2 et une partie des lots 1155-43 à 1155-45, 1155-66A, 1155-86, 1155-87 et 1155-88 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096354

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 881 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: le lot 48-20-1 et une partie des lots 48-20, 48-41 et 48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096279

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 146-155 et 146-156 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 146-128 et 146-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096555

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 23-180 à 23-182 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 23-8 à 23-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096474

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: le lot 95C-1-A-14 et une partie des lots 95C-1-A, 95C-1, 95C en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260000

Paroisse de Notre-Dame-des-Anges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Remplacer: les lots 4-913-2, 4-914 et une partie des lots 4-912, 4-913, 4-916 et 4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Notre-Dame-des-Anges, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260927

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1549 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: les lots 205-590 et 205-591 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096627

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 200-86 à 200-88 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: les lots 200-72 à 200-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096595

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 211-1137 à 211-1140 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: le lot 211-8 et une partie des lots 211-6, 211-7, 211-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096486

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-376 et 197-377 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots 197-332 et 197-333 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096480

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 198-703 et 199-1081 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1983

Remplacer: les lots 198-701, 198-702, 199-1077, 199-1078 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096479

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-374 et 197-375 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots 197-324 et 197-325 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096476

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 190-72 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 190-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096423

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 224-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1983

Remplacer: les lots 224-1 et 224-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 octobre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096211

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150A-105, 150A-106, 150A-115, 150A-153 à 150A-155, 150A-168 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Ajouter: les lots 150A-107 à 150A-114, 150A-116 à 150A-152, 150A-156 à 150A-162 et 150A-169 à 150A-231 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: le lot 150A-64 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096349

Canton de Preissac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24B-2 du rang IX en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: le lot 24B-1 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Preissac, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Preissac

Québec, le 1er novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 257358

Canton de Radnor

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-1-65 du rang VI (lot 25 bloc B) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: les lots 4-1-57, 4-1-58, 4-1-59 et une partie du lot 4-1-56 du rang VI (lot 25 bloc B) en vertu des

dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Radnor, canton de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 1er novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260346

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 7C-184, rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots 7C-81 à 7C-83, rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259599

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 140-616 à 140-619 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 octobre 1983

Remplacer: les lots 140-416 à 140-419 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 octobre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096815

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Le lot 6-6 du rang X, canton de Wexford, ayant été annulé par erreur en vertu de l'article 2174*a* du Code civil le 15 avril 1975, a toujours force et vigueur

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Val-Morin

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096468

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 81 du rang XI du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1983

Remplacer: les lots 7A-18, 7A-19 et une partie du lot 7A du rang XI du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096368

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12A-474 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 12A-85 et 12A-86 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096582

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1081-80 à 1081-87 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Remplacer: les lots 1081-20 à 1081-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259353

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1621 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 1504, 1505, 1505-1, 1506, 1506-1, 1507, 1508-1, 1509, 1509-1, 1511, 1511-1, 1512 et deux parties du lot 1508 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Lac-Delage

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258580

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 444 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 130 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258986

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 447 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: le lot 78-237 et une partie du lot 78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258774

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 446 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 140-615, 140-616, 140-617 et une partie du lot 140 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258773

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 443 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 162-1431 à 162-1433 et une partie des lots 162-1434, 162-1455-1, 162-1455 et 162 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258695

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 445 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: le lot 93-366 et une partie du lot 93 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 257131

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 316-252 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: le lot 316-41 et une partie du lot 316-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259929

Paroisse de Saint-Basile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 551 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Remplacer: les lots 266-11, 266-12, 267-15, 267-16 et une partie des lots 266 et 267 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Saint-Basile, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: village de Saint-Basile-Sud

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259631

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 162-111 et 162-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Saint-Étienne

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260372

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3-324 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 3-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095820

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 136-469 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots 136-263 à 136-267 et une partie du lot 136-268 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096483

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 44-3, 44-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259664

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 140-155 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1983

Remplacer: le lot 140-137 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096455

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 327-615 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots 327-19, 327-20-1 et une partie du lot 327-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Roxboro

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096241

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 815-203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Remplacer: les lots 815-1-41, 815-1-48, une partie des lots 815-1-1 et 815-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 093771

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 147-433, 147-439, 147-440, 147-441, 147-442, 147-443, 147-444, 147-445, 147-455 en vertu des dispositions de l'article 2175 et 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983.Ajouter: les lots 147-434 à 147-438, 147-446 à 147-454, 147-456 à 147-459 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: les lots 147-168 à 147-171, 147-181, 147-194 à 147-198 et une partie des lots 147-182, 147-183, 147-187, 147-189 et la partie restante des lots 147-57-1, 147-57, 147-58, 147-174 à 147-180 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 259937

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 112-133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 112-43 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096310

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 144-138 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 144-99 et la partie restante du lot 144-100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 28 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096577

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 314-75 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Ajouter: le lot 314-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: les lots 314-57 et 314-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260427

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 192-135 à 192-137 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260371

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 327 à 344 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259625

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 325 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipaiité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 259624

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 278-16 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Ajouter: le lot 278-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 278-8 et 278-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 094536

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 200-301 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 octobre 1983

Remplacer: les lots 200-249-1, 200-249-2, 200-249 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 octobre 1983

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096497

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 189-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1983

Remplacer: le lot 189-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1983

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096440

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 268-359 et 268-360 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Remplacer: le lot 268-354 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260079

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 43-250 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 43-53 à 43-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096597

Paroisse de Saint-Joseph

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 75-30 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Ajouter: le lot 75-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Remplacer: le lot 75-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Cadastre: Saint-Joseph, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Tracy

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 260803

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 242-1458, 242-1459 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 242-321A à 242-325A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096457

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 494-27 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 octobre 1983

Remplacer: le lot 494-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 octobre 1983

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 094950

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots B-595-10 et B-595-11 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: les lots B-595-5 à B-595-7 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville d'Estérel

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096288

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 76, rang VI, canton de Wexford en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre: (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 70 et 72, rang VI, canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 095573

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 87-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Remplacer: le lot 87-4 et une partie des lots 87-5, 87-15, 87-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 259522

Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 218-7 à 218-10, 218-14 à 218-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Saint-Paul-d'Abbotsford, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 261063

Paroisse de Sainte-Thècle

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 86-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Remplacer: les lots 86-29-12, 86-29-13 et une partie des lots 86-29 et 86-29-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thècle, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Sainte-Thècle

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 259090

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 974 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: le lot 553-258 et une partie du lot 553 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096747

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 973 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: les lots 553-259, 554-385, et une partie des lots 553 et 554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096746

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 972 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: le lot 554-418 et une partie du lot 554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096745

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 971 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: le lot 554-414 et une partie du lot 554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096744

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 970 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: le lot 554-413 et une partie du lot 554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096743

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 969 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: le lot 554-132 et une partie du lot 554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096742

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49-172 et 235-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 235-58, 235-74, et la partie restante des lots 49-122 et 49-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095647

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 235-133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 235-63, 235-67, et la partie restante des lots 235-64 et 235-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096590

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 235-134 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 235-63 et 235-67 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096589

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 466-40 et 466-42 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Ajouter: le lot 466-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: les lots 466-4 à 466-7, 466-31, une partie du lot 466-3 et la partie restante du lot 466-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Annuler: une partie du lot 466-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096452

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 545-117 à 545-119 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1983

Remplacer: les lots 545-101 à 545-103 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096426

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 219-491 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 octobre 1983

Remplacer: les lots 219-100 à 219-103 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096367

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 928-128 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 928-15, 928-16, 928-16A et 928-53 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096225

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 235-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 235-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095761

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 235-131 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 235-68 et la partie restante du lot 235-69 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095760

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49-174 et 235-130 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: le lot 49-135, une partie du lot 235-69 et la partie restante des lots 49-134 et 235-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095759

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49-173 et 235-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 49-134 et 235-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095758

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 235-128 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 235-59, la partie restante des lots 235-58, 235-60 et 235-71 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095757

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 235-124 à 235-127 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: les lots 235-72, 235-73, une partie des lots 235-58, 235-71, et la partie restante du lot 235-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095756

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49-170 et 235-121 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 49-122, 49-131, 235-75, et la partie restante du lot 49-120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095244

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49-171 et 235-122 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 49-122, 49-132, 235-74, et la partie restante des lots 49-131, et 235-75 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095243

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49-168 et 49-169 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 49-120, 49-121, 49-130, et 49-131 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 095081

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 235-118 à 235-120 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Ajouter: les lots 49-166 et 49-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 49-120 à 49-122, 49-129, 49-130, 49-134, 235-58 à 235-60, 235-67 à 235-70 et la partie restante du lot 49-133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 094826

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 843-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 843-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Salaberry-de-Valleyfield, ville de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 258417

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 395-342 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Ajouter: les lots 764 et 765 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Remplacer: les lots 393-185-1, 393-185-2, 393-186-1, 393-186-2, 393-185, 393-186, 393-203 et une partie des lots 393-3, 395-339, 395-340, 393 et 395 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096502

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 763 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 389-689, 390-488, 391-416, 389 à 393 et 395 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 octobre 1983

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096501

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 424-144 à 424-155 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Remplacer: les lots 424-136 à 424-142 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 octobre 1983

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 2 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32357 096427

Canton de Shipton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6A-407 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 6A-390, 6A-391, 6A-393 et deux parties du lot 6A-398 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Shipton, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 31 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 258852

Canton de Wolfe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27b-30 du rang VI en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 octobre 1983

Remplacer: les lots 27b-27 à 27b-29, une partie des lots 27b-25 et 27b-26 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 octobre 1983

Cadastre: Wolfe, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Saint-Faustin

Québec, le 27 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
32357 096167

Divers

Ordonnance abrogeant les Ordonnances numéros 02-77, 04-78, 09-80 et 10-82

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *b* du premier alinéa de l'article 301 de la Loi sur les mines (L.R.Q., chap. M-13), le ministre de l'Énergie et des Ressources a émis l'Ordonnance numéro 02-77, le 25 novembre 1977, pour réserver à la Couronne pour fins d'inventaire et de recherche miniers certaines étendues de terrains dans les cantons de Trécesson, Dalquier, Preissac, Destor, Aiguebelle et Cléricy, (Abitibi-Est et Abitibi-Ouest);

ATTENDU QUE cette ordonnance a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* (partie 2), le 21 décembre 1977;

ATTENDU QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources a émis l'Ordonnance numéro 04-78, le 29 juin 1978, pour réserver à la Couronne pour fins d'inventaire et de recherche miniers une certaine étendue de terrain dans le canton de Watford (Beauce-Sud et Bellechasse);

ATTENDU QUE cette ordonnance a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* (partie 2), le 26 juillet 1978;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, le ministre de l'Énergie et des Ressources a émis l'Ordonnance numéro 09-80, le 14 octobre 1980, pour réserver à la Couronne pour fins d'inventaire et de recherche miniers certains terrains dans la paroisse de Saint-Fabien (Rimouski);

ATTENDU QUE cette ordonnance a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* (partie 2), le 12 novembre 1980;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, le ministre de l'Énergie et des Ressources a émis l'Ordonnance numéro 10-82, le 16 août 1982, pour réserver à la Couronne pour fins d'inventaire et de recherche miniers une certaine étendue de terrain dans les cantons de Dolomieu et de Daubrée (Abitibi-Est);

ATTENDU QUE cette ordonnance a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* (partie 1), le 28 août 1982;

ATTENDU QUE ces étendues de terrain ne sont plus nécessaires pour y effectuer des travaux de recherche et d'inventaire minier;

IL EST ORDONNÉ:

QUE les Ordonnances numéros 02-77 du 25 novembre 1977, 04-78 du 29 juin 1978, 09-80 du 14 octobre 1980 et 10-82 du 16 août 1982 soient abrogées;

QUE la présente ordonnance soit publiée à *la Gazette officielle du Québec* (partie 1), et prenne effet le 10e jour après la date de sa publication.

Québec, le 2 novembre 1983

Le directeur général de l'exploration géologique et minérale,
ANDRÉ-F. LAURIN

32357

Office de la langue française

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 21 octobre 1983, a préconisé l'emploi des mots et expressions contenus dans les ouvrages suivants:

Ouvrages terminologiques

Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes, anglais-français, par Fernand Sylvain, Institut canadien des comptables agréés, Ordre des experts comptables et des comptables agréés — Paris, Institut des réviseurs d'entreprises — Bruxelles, Québec, Institut canadien des comptables agréés, 2e édition entièrement revue, corrigée et augmentée, 1982, 662 pages, ISBN 0-88800-099-5.

Vocabulaire des papiers et des cartons, anglais-français, par Normand Côte, Cahiers de l'Office de la langue française, Québec, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, 1983, 77 pages, ISBN 2-551-04426-X.

Liste de la faune vertébrée du Québec, latin-anglais-français, par Michel Lagacé, Louise Blais et Daniel Banville, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Faune du Québec, Rapport spécial n° 1, ministère des Communications et ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1983, 85 pages, ISBN...

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 21 octobre 1983, a préconisé l'emploi des mots et expressions qui suivent:

Commission de terminologie géographique

butte, n.f. Petite colline

colline, n.f. Relief d'élévation modérée aux versants généralement en pente douce.

coteau, n.m. Versant d'une colline ou d'une terrasse.

mont, n.m. Importante élévation se détachant du relief environnant.

montagne, n.f. Relief élevé aux versants raides, occupant une grande superficie et appartenant à un système.

Alimentation

tofou, n.m. Produit alimentaire d'origine japonaise, à base de soya, se présentant comme du lait caillé. Anglais: **bean cake; bean cheese; bean curd; tofu.** Domaine: alimentation.

Rectificatif

Boisson gazeuse

Veuillez noter que les termes **boisson gazeuse** et son synonyme **soda**, inscrits uniquement au pluriel dans l'avis de normalisation paru le 26 mai 1979, ne peuvent être considérés comme des pluriels lexicalisés et qu'on devrait lire:

boisson gazeuse, n.f. Anglais: **soft drink**
soda, n.m.

Québec, le 11 novembre 1983

Le secrétaire général,
PAUL-ANDRÉ CHOUINARD

32457

Projets de loi privés — Avis concernant les

Banque Nationale du Canada

Avis est, par les présentes, donné que la Banque Nationale du Canada, banque à charte légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, QC, dépose un projet de loi privé au Parlement, ayant pour objet de ratifier, à compter de cette date, l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 14 février 1975, sous le numéro 799444 afin d'écarter tout doute quant à la validité de cette transaction ayant eu pour effet de céder

un terrain de la compagnie Cauchon et Lévesque à monsieur Marc Poulin.

Sainte-Foy, le 10 novembre 1983

Les procureurs,
POTHIER, BÉGIN, DELISLE, VEILLEUX,
SAUVAGEAU, GOBEIL, PAQUET, TREMBLAY,
32439-47-4 DINAN, BOUCHARD & RICHARD, *avocats*

Ville de Drummondville

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Drummondville s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières et sujets suivants:

1. L'utilisation des armoiries, écusson, symbole graphique de la ville;

2. la garde des animaux et la manière d'en disposer par l'autorité municipale dans certains cas;

3. les systèmes d'alarme;

4. l'aménagement des voies piétonnières et des pistes cyclables;

5. le détournement de la circulation pour certains travaux de voirie et le touage de véhicules enlevés ou déplacés par l'autorité municipale;

6. le stationnement de véhicules sur tout terrain;

7. les boutiques de marchandises à caractère érotique et les salons de massage;

8. le transfert d'un régime de retraite d'un employé;

9. l'augmentation des pouvoirs du greffier de la Cour municipale et sa reproduction de signature;

10. la destruction des dossiers de la Cour municipale;

11. la succession de l'Office municipal d'habitation de Drummondville-Sud et la nomination des administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Drummondville;

12. et pour toutes autres fins.

Drummondville, le 14 octobre 1983

Le conseiller juridique,
32051-44-4 JACQUES DIONNE, *avocat*

Village de Saint-Sauveur-des-Monts

Avis est, par les présentes, donné que le village de Saint-Sauveur-des-Monts déposera au parlement un projet de loi privé pour demander de lui accorder des pouvoirs sur les objets suivants:

1. L'établissement de la contribution financière de la paroisse de Saint-Sauveur pour les services d'aqueduc et d'égout qui lui ont été fournis par le village de Saint-Sauveur-des-Monts;

2. Le financement et la répartition par la paroisse de Saint-Sauveur de cette contribution financière;

3. La fixation des taux de vente d'eau ou du service d'égout à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Sauveur et à la corporation municipale de Piedmont;

4. La fixation pour chacune de ces corporations municipales de la capacité maximale de consommation des services d'aqueduc et d'égout fournis par le village de Saint-Sauveur-des-Monts;

5. Tous autres objets nécessaires ou utiles pour la bonne administration de la corporation municipale.

Saint-Sauveur-des-Monts, le 11 novembre 1983

Les procureurs,
32340-46-4 DELISLE, PAQUIN, DANIS, MOREAU

Soumissions — Demandes de

Ville de Chibougamau
(Ungava)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Chibougamau» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 450 000 $ d'obligations de la ville de Chibougamau datées du 16 janvier 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 16 juillet et 16 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 12 décembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 janvier 1984.

Tableau d'amortissement — 3 450 000 $

Année	Capital
16 janvier 1985	137 000 $
16 janvier 1986	150 000
16 janvier 1987	162 000
16 janvier 1988	178 000
16 janvier 1989	195 000
16 janvier 1989	2 628 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Chibougamau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 janvier 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 156 — 154 000 $; 158 — 318 000 $; 158 — 311 500 $; 170 — 266 500 $ renouvellements d'emprunt; 182(182-02-81) — 1 580 000 $ aqueduc, égouts, voirie, pavage etc.; 002-82 — 75 000 $ honoraires professionnels; 006-82 — 745 000 $ station de pompage, conduite d'amenée.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 12 décembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 12 décembre 1983 à 20 h à l'hôtel de ville, 650, 3e Rue, ville de Chibougamau, comté d'Ungava, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Chibougamau, comté d'Ungava, le 14 novembre 1983

Le greffier,
JEAN FRASER

Hôtel de ville
650, 3e Rue
ville de Chibougamau
comté d'Ungava, QC G8P 1P1
téléphone: 748-2688, code 418 32458

Ville de La Prairie
(Laprairie)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Prairie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 448 000 $ d'obligations de la ville de La Prairie datées du 16 janvier 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 16 juillet et 16 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 13 décembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 janvier 1983.

Tableau d'amortissement — 448 000 $

Année	Capital
16 janvier 1985	9 000 $
16 janvier 1986	10 000
16 janvier 1987	11 000
16 janvier 1988	11 000
16 janvier 1989	13 000
16 janvier 1989	394 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Prairie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 janvier 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 455 — 16 800 $; 456 — 6 200 $; 457 — 10 000 $ renouvellements d'emprunt; 659 — 29 000 $; 661 — 58 000 $ honoraires professionnels; 666 — 268 000 $; 670 — 60 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 13 décembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 13 décembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 600, boulevard Sainte-Élizabeth, ville de La Prairie, comté de Laprairie, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Prairie, comté de Laprairie, le 14 novembre 1983

Le greffier,
GUY DUPRÉ

Hôtel de ville
600, boulevard Sainte-Élizabeth
ville de La Prairie
comté de Laprairie, QC J5R 1V1
téléphone: 659-1947, code 514

32459

Syndicats professionnels — Loi sur les

FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS SALARIÉS ET DES CADRES DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1983 10 21, autorisé la « FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS SALARIÉS ET DES CADRES DU QUÉBEC » à changer son nom en celui de la « FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS SALARIÉS ET DES CADRES DU QUÉBEC ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 28 octobre 1983

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

32480

1295-7098

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000218-825 C.S.A.
415-18-000037-838 Shérif Arth.

LA CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1658, rue Saint-Calixte, Plessisville, demanderesse, contre GILLES TEASDALE et NICOLE BEAUDOIN, tous deux résidant et domiciliés au 102, rue Principale, Lyster, province de Québec, défendeurs.

« 1. Une propriété située dans la Premier Rang du canton d'Halifax, en la municipalité de Chester-Nord, comté d'Arthabaska, et connue au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Norbert, canton d'Halifax, comme

étant une partie dudit lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199), mesurant trois cents pieds (300 pi) de largeur par trois cents pieds (300 pi) de profondeur, bornée en front, au nord-ouest, à la route conduisant du Premier au Deuxième Rang, en arrière, au sud-est, et des côtés nord-est et sud-ouest au résidu du même lot appartenant à monsieur Émile Allaire, la ligne nord-est du terrain vendu se trouvant à une distance de quatre cent soixante-quinze pieds (475 pi) du cordon du Premier Rang ou de la grande ligne entre les comtés de Mégantic et d'Arthabaska, mesurée le long de la route. Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, comprenant notamment une salle à manger, tel que le tout se trouve actuellement.

2. Ce morceau de terrain situé dans le Premier Rang du canton d'Halifax, maintenant connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Norbert, canton d'Halifax, division d'Arthabaska, comme étant une partie des lots numéros cent quatre-vingt-dix-sept, cent quatre-vingt-dix-huit et cent quatre-vingt-dix-neuf (pties 197, 198-199, Saint-Norbert-d'Arthabaska), et mesurant, mesures anglaises, mille cent trente-deux pieds (1 132 pi) de profondeur dans les lignes nord-ouest et sud-est par la largeur desdits lots, borné en front, au nord-est au cordon du Premier Rang ou à la ligne de division entre les comtés de Mégantic et d'Arthabaska en arrière au sud-ouest, à la partie des mêmes lots vendue à Jean-Paul Caouette suivant acte enregistré sous le numéro 174339, d'un côté au nord-ouest à la route et de l'autre côté au sud-est au lot numéro 196. Tel que le tout se trouve actuellement, sauf et à distraire de la partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) ci-dessus décrite, un emplacement de trois cents pieds (300 pi) de largeur par trois cents pieds (300 pi) de profondeur, immeuble déjà décrit en premier lieu. »

La mise à prix est fixée à 3 347,50 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'Arthabaska, palais de justice, 800, Bois-Francs sud, Arthabaska, le JEUDI CINQUIÈME jour de JANVIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 4 novembre 1983 32410

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-02-000275-830 C.P.A.
415-18-000039-836 Shérif Arth.

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, corporation légalement constituée suivant le Code municipal, ayant son siège social à Saint-Rémi-de-Tingwick, demanderesse, contre PIERRE-ALFRED PELLEND, domicilié et résidant au 1261, Dorion, Montréal, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel du canton de Tingwick comme étant une partie du lot numéro mille vingt et un du Onzième Rang (ptie 1021, rg 11). Ledit immeuble mesurant quatre cent quatre-vingt-douze pieds (492 pi) de largeur dans les lignes nord-ouest et sud-est sur toute la profondeur qu'il y a entre l'emplacement de M. Cyrille Morand et le chemin public séparant les rangs Dix et Onze. Ledit immeuble est borné comme suit: en front, au sud-est, par le chemin public, à l'arrière, au nord-ouest, par le résidu du lot 1021 appartenant à Cyrille Morand, d'un côté, au nord-est, par le lot 1019 et de l'autre côté, au sud-ouest, par le résidu du lot 1021 demeurant la propriété de M. Clément Paradis. Cette terre a une superficie d'environ quarante-deux acres et soixante-seize centièmes (42,76 acres).

Sauf et à distraire un emplacement situé sur partie du lot numéro 1021 dudit cadastre précité que s'est réservé M. Wellie Fournier, mesurant environ trois cent soixante-dix pieds (370 pi) de largeur, faisant front audit chemin public, par trois cents pieds (300 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Ladite mesure de largeur ci-dessus mentionnée a été calculée à partir de la propriété appartenant à M. Yvon Champoux, duquel emplacement il faut soustraire les deux (2) immeubles ci-dessous décrits en *a* et *b*.

Sauf et à distraire:

a) un terrain mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, vendu à Bertrand Picard et enregistré à la division d'enregistrement d'Arthabaska à Arthabaska, sous le numéro 108512;

b) Un terrain mesurant cent dix pieds (110 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vingt-douze pieds (92 pi) vendu à Monique Henri et enregistré à la division d'enregistrement d'Arthabaska à Arthabaska, sous le numéro 214809.

Sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 1 402,50 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, Bois-Francs sud, Arthabaska, le JEUDI CINQUIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 11 novembre 1983 32411

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000321-834
C.P.B. 350-02-001058-820
S. 350-18-000055-831

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-GERMAINE-DU-LAC-ETCHEMIN, demanderesse, contre ABATTOIRS STE-GERMAINE LTÉE, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester et SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, mis en cause.

1. Un emplacement de forme irrégulière à Sainte-Germaine-Station, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent six (ptie 206) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester, mesurant, mesures anglaises, plus ou moins, quatre-vingt-six pieds (86 pi) dans une direction sud-est, de là trente-quatre pieds (34 pi) dans une direction nord-est, ensuite sur une distance de cent cinquante-sept pieds (157 pi) dans une direction sud-est, puis soixante-dix-huit pieds (78 pi) dans une direction nord-est, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans une direction sud-est et de là trente pieds (30 pi) dans une direction nord-est, pour continuer sur une distance de trois cent trente-huit pieds (338 pi) dans une direction nord-ouest et revenir sur une distance d'environ cent cinquante-cinq pieds (155 pi) dans une direction sud-ouest au point de départ, borné au sud-est au lot 206-4, au lot 206-9 et à une rue, au sud-ouest au lot 206-4 et au lot 206-9, au nord-est au résidu du lot 206, propriété de la Corporation municipale de Sainte-Germaine, et au nord-ouest au lot 206, rue privée projetée, tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes.

2. Un terrain sis et situé dans la municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, comté de Dorchester, soit à Sainte-Germaine-Station, connu et désigné comme étant la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester, distraction faite de la parcelle de terrain cédée à la Corporation municipale de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, comté de Dorchester, mesurant un pied et deux dixièmes (1,2 pi) dans sa ligne sud-est ou trois cent soixante-six millièmes de mètres (0,366 m), deux pieds et sept dixièmes (2,7 pi) ou huit cent vingt-trois millièmes de mètres (0,823 m) dans sa ligne nord-ouest, sur une largeur de cent cinquante-huit pieds et cinq dixièmes (158,5 pi) ou quarante-huit mètres et trois cent onze millièmes (48,311 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, formant une superficie de trois cent dix pieds carrés (310 pi²) et borné en front au sud-ouest au chemin public ou route 277, au nord-est au résidu du lot 206-4-2, au sud-est à la propriété du Gouvernement fédéral (ministère des Travaux publics), soit partie du lot 206-5, et au nord-ouest à partie du lot 206-3, propriété de Guy Gilbert, tel que le tout est mentionné à l'enregistrement 170798 à Dorchester. Sujet ledit immeuble à une servitude de passage à pied et en voiture et par tous autres moyens de locomotion en faveur du lot 206-4-1, telle que ladite servitude a été plus amplement décrite à l'acte enregistré sous le numéro 134253. Ledit immeuble bénéficie de servitudes relativement à l'article IV, chapitre 16, des Règlements provinciaux d'hygiène contre les lots 206-7, 206-3, 206-6, 107-5 et 107-4 du même cadastre, en vertu d'actes de servitude enregistrés respectivement sous les numéros 126336, 126339, 126340, 126337, 126885 et 126884. Avec la ou les bâtisses qui sont érigée(s) sur ledit immeuble, circonstances et dépendances.

3. La subdivision sept du lot originaire numéro deux cent six (206-7) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester. Sujet à une rente verbale au montant de 4,00 $ par année en faveur de Joseph Gagné ou représentants (Robert Gagné). Sujet à une servitude passive au profit du lot 206-4 suivant acte reçu devant Gaston Dufour, notaire, le 1er septembre 1965, et enregistré à Dorchester, le 3 septembre 1965, sous le numéro 126336.

4. La redivision numéro un de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, division d'enregistrement de Dorchester, contenant en superficie environ quarante-deux mille deux cent soixante-sept pieds carrés (42 267 pi²) équivalant à trois mille neuf cent trente mètres carrés et huit cent trente et un millièmes (3 930,83 m²) tel que décrit au livre de renvoi officiel déposé au Service du cadastre le 6 juin 1968 par Gérard

Desjardins, arpenteur-géomètre. Tel que le tout se trouve actuellement, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et notamment l'abattoir érigé sur ledit immeuble de même que le garage qui sert de remise pour les camions.

Avec, au profit dudit immeuble, une servitude de passage à pied et en voiture et par tous autres modes de locomotion aux risques et périls du bénéficiaire, sur une lisière de terrain faisant partie de la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, division d'enregistrement de Dorchester, lisière de terrain pouvant se décrire et se localiser comme suit:

a) Une lisière de terrain faisant partie de la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, dans la municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, division d'enregistrement de Dorchester, mesurant vingt-deux pieds (22 pi) de largeur équivalant à six mètres et sept cent cinq millièmes (6,705 m) sur toute la profondeur dudit lot 206-4-2 à partir de la route numéro 277; lisière de terrain située à dix (10) pieds équivalant à trois mètres et quarante-huit millièmes (3,048 m) de la maison actuelle du vendeur (Société nationale de Fiducie) érigée sur ledit lot. Ladite lisière de terrain étant parallèle à la ligne qui divise les lots 206-4-2 et 206-5 du cadastre susdit.

b) Une lisière de terrain faisant partie de la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, division d'enregistrement de Dorchester, mesurant vingt-deux pieds (22 pi) de largeur équivalant à six mètres et sept cent cinq millièmes (6,705 m), sur une profondeur d'environ quatre-vingts pieds (80 pi) équivalant à vingt-quatre mètres et trois cent quatre-vingt-quatre millièmes (24,384 m), lisière de terrain longeant la ligne de division entre les lots 206-4-2 et 206-4-1 à partir de l'assiette du droit de passage plus haut décrit, de façon à permettre au propriétaire du lot 206-4-1 de rejoindre son terrain à l'extrémité nord de l'abattoir actuel érigé sur le lot 206-4-1 du cadastre susdit.

Tel que le tout se trouve actuellement, ledit droit de passage devant être entretenu par le bénéficiaire à ses frais, sans toutefois pouvoir le clôturer.

La mise à prix est fixée à 48 369,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 15 novembre 1983 32481

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-02-001249-825
760-18-000016-833

SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau principal pour la province de Québec en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre HECTOR CABRAL, domicilié au 588, chemin de la Fourche, Rigaud, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Le lot numéro cinquante de la subdivision officielle du lot numéro deux mille trente-trois (no 2033-50) et le lot numéro cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot numéro deux mille trente-trois (no 2033-55) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. »

La mise à prix est fixée à 1 060,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le DIXIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 3 novembre 1983 32349

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000209-838
S. 460-18-000271-831

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 33, rue Dufferin, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre JEAN-MARC ROY, domicilié et résidant au 3535, rue Papineau, appartement 1814, Montréal, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé dans la municipalité de Maricourt, comté de Shefford, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent trente-neuf (739-9) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Ely; avec une maison mobile, un garage et un atelier dessus construits et portant le numéro d'immeuble 910, rue Derome; sujet à une servitude de droit de passage en faveur dudit lot ci-haut mentionné en vertu d'un acte enregistré à Shefford sous le numéro 232150; compris dans la présente vente la piscine et ses équipements, les réservoirs à essence et la pompe et les installations permanentes d'électricité et de chauffage. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 925,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI DIXIÈME jour de JANVIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 7 novembre 1983 32350

Drummond

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 200-05-004849-811
405-18-000033-830

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre DENIS MELANÇON, domicilié à R.R. 4, Saint-Majorique, comté de Drummond, QC, J2B 6V4, partie défenderesse.

« Une terre, de figure régulière, mesurant deux arpents et demi (2 ½) de largeur sur vingt-deux (22) arpents de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro deux cent vingt-six (226 ptie), au cadastre officiel du canton de Grantham, comté de Drummond, ainsi bornée: en front, au sud-ouest, par le chemin du Quatrième Rang, en arrière, au nord-est, par une partie du même lot 226 servant de terrain de camping, d'un côté, au nord-ouest, par une autre partie du même lot 226 propriété de Gaston Labonté et de l'autre côté, au sud-est, par une partie du lot 225 propriété de Jean-Marie Melançon; moins la partie suivante dudit lot 226, savoir: un terrain mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur sur deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) de profondeur, mesures anglaises, ainsi borné: en front, au sud-ouest, par le chemin du Quatrième Rang, en arrière, au nord-est, et d'un côté, au nord-ouest, par d'autres parties du même lot 226 et de l'autre côté, au sud-est, par une partie du lot 225; avec tous bâtiments y dessus construits, circonstances et dépendances, situés dans la municipalité de Saint-Majorique.

Les biens suivants sont devenus immeubles par destination:

un écureur de marque Lajoie, modèle 175 pieds de chaîne, 25 pieds de montée;

deux silos à grain de marque Victoria, modèle 160T.;

vingt cages à mise-bas Houle et Sarrazin. »

La mise à prix est fixée à 12 955,77 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI TROISIÈME jour de JANVIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 11 novembre 1983 32412

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 500-12-071720-779 (District de Montréal)
405-18-000052-830

DOLORÈS PILON, en qualité de percepteur pour DENISE PARÉ, 1, rue Notre-Dame est, local 3.150, Montréal, QC, partie demanderesse, contre ALFRED DUPERRE, 728, côte Saint-Jean, Saint-Roch-de-Richelieu, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Guillaume, comté d'Yamaska, faisant partie du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (partie 294) du cadastre officiel de ladite paroisse de Saint-Guillaume, comté d'Yamaska, mesurant environ deux arpents de largeur sur dix-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front, au nord-est, par le chemin public, en profondeur, au sud-ouest, par les lots 274 et 275, d'un côté, au nord-ouest, par le lot 295 et de l'autre côté, au sud-est, par le lot 293, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 3 044,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska, rue Notre-Dame, Saint-François-du-Lac, QC, le MARDI TROISIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 9 novembre 1983 32351

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 200-05-001249-83-3
S. 235-18-000027-833-99

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, partie demanderesse, contre POIRIER & GIGUÈRE INC., corporation légalement constituée en vertu de la 1re partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Saint-Pierre-Baptiste, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, Inverness, mis en cause.

« 1. Une propriété située dans le Troisième Rang du canton d'Inverness, en la paroisse de Saint-Pierre-Baptiste, comté de Mégantic, du côté nord-ouest du chemin Gosford, mesurant deux mille cent soixante pieds (2 160 pi) de largeur, en avant, au sud-est, en front sur le chemin Gosford et deux mille cent soixante-quinze pieds (2 175 pi) de largeur, en arrière, au nord-ouest, par une profondeur de deux cent quatre-vingt-huit pieds (288 pi) dans sa ligne nord-est et une profondeur de soixante-cinq pieds (65 pi) dans sa ligne sud-ouest, le tout plus ou moins, mesures anglaises, connue et désignée au cadastre officiel du canton d'Inverness, division d'enregistrement de Mégantic, comme étant une partie du lot numéro cent soixante-neuf (ptie 169) et bornée comme suit: en avant, au sud-est, au chemin Gosford, en arrière, au nord-ouest, à une autre partie dudit lot numéro cent soixante-neuf ci-après désignée et hypothéquée en deuxième lieu, d'un côté, au nord-est, à une autre partie du même lot appartenant à Lauréat Bergeron et de l'autre côté, au sud-ouest, au cordon entre les rangs Deux et Trois.

2. Une propriété située dans le Troisième Rang du canton d'Inverness, en la paroisse de Saint-Pierre-Baptiste, comté de Mégantic, connue et désignée au cadastre officiel du canton d'Inverness, comme étant la

partie sud-ouest des vingt-cinq acres nord-ouest du lot numéro cent soixante-neuf (ptie S.-O. de ptie N.-O. 169), bornée à un bout, au sud-ouest, au cordon entre les rangs Deux et Trois, à l'autre bout, au nord-est, au résidu des vingt-cinq acres nord-ouest du même lot appartenant à Rémi Bergeron, d'un côté, au nord-ouest, au lot numéro cent soixante-dix et de l'autre côté, au sud-est, à une partie dudit lot numéro cent soixante-neuf appartenant aux syndics d'école de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, à une autre partie du même lot appartenant à Lauréat-Bergeron ainsi qu'à la partie ci-dessus désignée en premier lieu.

3. Une autre propriété située dans le Troisième Rang du canton d'Inverness, en la paroisse de Saint-Pierre-Baptiste, comté de Mégantic, contenant environ cinquante-deux acres en superficie, plus ou moins, connue et désignée au cadastre officiel du canton d'Inverness, comme étant la moitié sud-ouest du lot numéro cent soixante-dix (½ S.-O. no 170), bornée d'un bout au nord-est, à la moitié nord-est du même lot appartenant à Rémi Bergeron, à l'autre bout, au sud-ouest, au cordon entre les rangs Deux et Trois, d'un côté, au sud-est, au lot numéro cent soixante-neuf et de l'autre côté, au nord-ouest, au lot numéro cent soixante et onze.

4. Une autre propriété située dans le Troisième Rang de la même paroisse, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins, connue et désignée au cadastre officiel du canton d'Inverness, comme étant la moitié sud-ouest du lot numéro cent soixante et onze (½ S.-O. no 171), bornée d'un bout, au sud-ouest, au cordon entre les rangs Deux et Trois, de l'autre bout, au nord-est, au résidu du même lot appartenant pour partie à Rémi Bergeron et pour partie à Jean-Paul Méthot, d'un côté, au nord-ouest, au lot numéro cent soixante-douze et de l'autre côté au sud-est, au lot numéro cent soixante-dix.

5. Une autre propriété située dans le même rang de la même paroisse, contenant trente-sept acres et demi en superficie, plus ou moins, connue et désignée au cadastre officiel du canton d'Inverness, division d'enregistrement de Mégantic, comme étant la moitié sud-ouest des soixante-quinze acres sud-est du lot numéro cent soixante-douze (ptie 172), bornée d'un bout, au sud-ouest, au cordon entre les rangs Deux et Trois, de l'autre bout, au nord-est, à d'autres parties du même lot appartenant à Alcide et Albert Provencher et à André Martineau, d'un côté, au nord-ouest, à une autre partie du même lot appartenant à André Dion et de l'autre côté, au sud-est, au lot numéro cent soixante et onze.

Avec toutes les bâtisses érigées sur ces propriétés, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire de ce que ci-dessus désigné en premier et deuxième lieux, un morceau de terre étant une partie du lot numéro cent soixante-neuf du cadastre officiel du canton d'Inverness, division d'enregistrement de Mégantic, borné au sud-est au chemin Gosford, au nord-ouest et au nord-est à une autre partie du lot numéro cent soixante-neuf présentement hypothéquée, au sud-ouest au cordon entre les rangs Deux et Trois, ledit morceau de terre étant plus particulièrement décrit comme suit: partant du point d'intersection du cordon entre les rangs Deux et Trois avec le côté nord-ouest du chemin Gosford, de là, dans une direction nord-ouest, longeant le cordon entre les Deuxième et Troisième Rangs, une distance de cent cinquante pieds (150 pi), de là, dans une direction nord-est, une distance de neuf cent quarante pieds (940 pi) de là, dans une direction sud-est, une distance de deux cents pieds (200 pi), jusqu'au chemin Gosford, le tout plus ou moins, mesures anglaises sans bâtisse.

La partie sud-ouest des vingt-cinq acres nord-ouest du lot numéro cent soixante-neuf du cadastre officiel du canton d'Inverness est sujette à une servitude de clôture selon les titres s'y rapportant. »

La mise à prix est fixée à huit mille trois cent quarante dollars et soixante-quinze cents (8 340,75 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, le ONZIÈME jour de JANVIER 1984 à MIDI.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 4 novembre 1983 32352

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000-298-839

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre SERGE FRAPPIER, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Bar Salon Chez Midas

Enr., au numéro 3000, chemin Saint-Pierre, municipalité de Sainte-Élisabeth, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Joliette, mis en cause.

« Un immeuble situé en ladite municipalité de Sainte-Élisabeth, comté de Joliette, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept cent vingt-neuf (ptie 729) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Élisabeth, division d'enregistrement de Joliette, et tel que renfermé dans les bornes suivantes, savoir: à un bout par le chemin public appelé chemin Saint-Pierre, à l'autre bout par les terres de la paroisse de Saint-Norbert (la terre de M. Arthur Coutu), d'un côté par le lot numéro 728 dudit cadastre appartenant à Viateur Brousseau ou représentants et de l'autre côté par un chemin public (anciennement chemin privé). Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et notamment la bâtisse commerciale comprenant une résidence privée, bar-salon avec salle de danse et salle à manger de même qu'un garage, un hangar, une piscine avec patio, deux cabines de déshabillage, une sentinelle éclairant la piscine et deux autres éclairant le commerce, un puits d'eau douce, ainsi que tous les systèmes de l'équipement d'aqueduc et d'égout, et d'une façon générale, tout ce qui s'y trouve immeuble par destination. Sauf et à distraire la maison mobile de marque Moduline située sur l'immeuble ci-dessus désigné, laquelle maison mobile est réservée expressément par dame Pauline Auger. Avec toutes les servitudes inhérentes audit immeuble et notamment les droits créés ou à être créés en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 24 319,35 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI ONZIÈME jour de JANVIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 11 novembre 1983 32413

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000570-831

CAISSE POPULAIRE DE ST-CALIXTE, société régie par la Loi sur les caisse d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 6100, montée Saint-Calixte, district de Joliette, partie demanderesse, contre GEORGES THÉBERGE et YVETTE PELLETIER, demeurant et domiciliés au 275, montée Pinet, Saint-Calixte, et SYLVIE THÉBERGE, demeurant et domiciliée au 601, rang 5, Saint-Calixte, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé à Sainte-Julienne, connu et désigné comme étant le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quinze (915-11) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm, et contenant en superficie vingt mille cinq cent quarante pieds carrés (20 540 pi²); avec toutes les bâtisses dessus construites. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 10 564,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le VENDREDI SIXIÈME jour de JANVIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 11 novembre 1983 32414

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010095-832

LE GROUPE TRADERS LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant un siège social et des bureaux principaux dans les ville et district de Montréal, avec des succursales partout au Québec, partie demanderesse, contre DAME DENISE DOUCET MORIN, résidant et domiciliée à Berthierville, district de Joliette, et PAUL ÉMILE MORIN, résidant et domicilié à Berthierville, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Pierre à Mascouche, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent quarante-cinq (ptie 745) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant vingt-deux virgule quatre-vingt-six mètres (22,86 m) équivalant à soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par vingt-sept virgule quarante-trois mètres (27,43 m) équivalant à quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, borné en front par un chemin privé nommé rue Pierre; en arrière par la terre appartenant à dame Marie-Louise Desjardins ou représentants; d'un côté, vers le sud-ouest, par monsieur E. Samsonou représentants et de l'autre côté, vers le nord-est, par Pierre Vaillancourt ou représentants, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 2085, rue Pierre, circonstances et dépendances, avec droit de passage dans les chemins privés. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 9 802,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI CINQUIÈME jour de JANVIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 11 novembre 1983 32440

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003651-815

SERGE ALCINDOR, demandeur, contre DAME ROSE G. SAVARD, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé dans le cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil, portant le numéro de subdivision 436 du lot 66 dudit cadastre, et mesurant 25 pieds de largeur sur 80 de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins. Avec les bâtisses dessus construites et portant anciennement les numéros d'immeuble 933 et 935, chemin du Lac, ville Saint-Jacques et présentement le numéro 853, chemin du Lac, Longueuil. »

La mise à prix est fixée à 6 496,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le CINQUIÈME jour de JANVIER 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 novembre 1983 32415

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018858-827

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre ANTONIO CORDATO, résidant et domicilié au 764, rue Galbrand, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé à Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cin-

quante (50-163) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, avec toutes les bâtisses y érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 764, rue Galbrand, Sainte-Dorothée, Laval. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et plus spécialement sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec. »

La mise à prix est fixée à 28 615,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, province de Québec, le VINGT-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 novembre 1983 32416

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007564-832

CAISSE POPULAIRE DU LAC ST-LOUIS, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal, et opérant une succursale au 275, Bord-du-Lac, Pointe-Claire, demanderesse, contre ANDRÉ NOREAU et DAME LISE LALONDE NOREAU, tous deux domiciliés et résidant au 45, cercle Winston, cité de Pointe-Claire, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le cercle Winston en la cité de Pointe-Claire, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) par cent onze pieds (111 pi) de profondeur, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire comme étant composé de:

a) la subdivision numéro cent quinze du lot originaire numéro quarante et un (41-115) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur cent onze pieds (111 pi) de profondeur; et

b) la partie nord-ouest de la subdivision numéro cent quatorze du lot originaire numéro quarante et un (41 ptie N.-O. 114) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur cent onze pieds (111 pi) de profondeur et bornée ladite partie comme suit: en front au nord-est par le cercle Winston (41-105); d'un côté, au nord-ouest, par la subdivision cent quinze ci-dessus décrite, en arrière, au sud-ouest, par une partie de la subdivision cent vingt-neuf dudit lot originaire numéro quarante et un de l'autre côté, au sud-est, par le résidu de ladite subdivision cent quatorze.

Toutes les mesures sont anglaises et plus ou moins. Avec la bâtisse y dessus construite portant le numéro d'immeuble 45, cercle Winston. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 28 803,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SIXIÈME jour de JANVIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 novembre 1983 32417

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-016120-821

VILLE DE LONGUEUIL, corporation municipale légalement constituée ayant son hôtel de ville au 300, rue Saint-Charles ouest, Longueuil, district de Montréal, demanderesse, contre GUSTAVE CYR, domicilié et résidant au 1526, rue Delorimier, Longueuil, district de Montréal, et CLAUDE RAYMOND, d'adresse inconnue, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Bériault, en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant composé du lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (12-27-3), aux plan et livre de

renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil. Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 724 de ladite rue Bériault, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve et notamment sujet à une servitude en faveur de Bell Téléphone du Canada, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Longueuil sous le numéro 132311. »

La mise à prix est fixée à 30 115,20 $ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, le CINQUIÈME jour de JANVIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 novembre 1983 32418

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003545-832
C.P.Q. 200-02-007870-837
S. 200-18-000305-837

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son bureau à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, demanderesse, contre LÉOPOLD TREMBLAY, domicilié au 124, place Juan, Notre-Dame-des-Laurentides, QC, défendeur.

« Une partie du lot cinq cent trois du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée au nord-est par une partie du lot cinq cent trois (503) non subdivisée, propriété de Yves Bernard, au sud-ouest par une partie du lot cinq cent trois (503) non subdivisée, au sud-est par une partie du lot cinq cent deux (502) non subdivisée et au nord-ouest par une partie du lot cinq cent trois (503) non subdivisée, mesurant quatre-vingt-deux pieds et quatre-vingt-dix-neuf pouces au nord-est, quatre-vingt-quatorze pieds et cinquante-trois centièmes au sud-est, quatre-vingt-un pieds et quarante-deux centièmes au sud-ouest et quatre-vingt-quinze pieds au nord-ouest, mesures anglaises. Superficie: sept mille sept cent quatre-vingt-dix pieds et deuxièmes de pieds carrés. Ce lot porte le numéro d'immeuble 124, place Juan, boulevard Talbot, Charlesbourg, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à sept mille neuf cent vingt dollars (7 920,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIXIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32444

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001798-839
S. 200-18-000302-834

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée en vertu des Lois du Canada, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 853, avenue Myrand, Sainte-Foy, district judiciaire de Québec, demanderesse, contre JEAN-CLAUDE GRONDIN, domicilié et résidant au 555, 74e Rue est, Charlesbourg, district de Québec, défendeur.

« *a)* La resubdivision deux de la subdivision quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire numéro six cent quatre-vingt (680-99-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec;

b) La resubdivision deux de la subdivision cent du lot originaire numéro six cent quatre-vingt (680-100-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec;

c) La resubdivision deux de la subdivision soixante-douze du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-un (681-72-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec;

Le tout avec maison dessus construite, portant l'adresse civique, 555, 74e Rue est, ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à onze mille treize dollars et soixante-quinze cents (11 013,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32445

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000541-834
S. 200-18-000286-839

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, QC, demanderesse, contre LE PLÂTRIER DES DEUX RIVES INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 121, 10e Rue, Charny, QC, défenderesse, et SAMSON, BÉLAIR INC., ès qualités de syndic, 1, parc Samuel-Holland, local 250, Québec, QC, mis en cause.

« 1. La subdivision cent soixante-dix-huit du lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253-178) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis, contenant en superficie treize mille cent cinq pieds carrés (13 105 pi², soit 1 217,45 m²).

2. La subdivision cent trente-huit du lot originaire deux cent cinquante-deux (252-138) du susdit cadastre contenant en superficie huit mille quatre cent trente pieds carrés (8 430 pi², soit 783,14 m²).

3. La subdivision cent trente-sept du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252-137) du cadastre susdit, contenant en superficie mille deux cent soixante-quinze pieds carrés (1 275 pi², soit 118,44 m²).

Ces trois lots forment un emplacement situé dans la municipalité de la ville de Charny, comté de Lévis, QC; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 121, 10e Rue, Charny, comté de Lévis, QC. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille trois cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (18 382,95 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le DIXIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32446

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005528-828
S. 200-18-000238-830

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JOACHIM, corporation légalement constituée en vertu de la Loi d'épargne et de crédit, chapitre 293, ayant un bureau au 497, chemin Royal, Saint-Joachim, district de Québec, demanderesse, contre JEAN-MARIE V. TREMBLAY, journalier, domicilié et résidant au 215, chemin Royal, Saint-Joachim, district de Québec, défendeur.

« Un terrain situé en la municipalité de Saint-Joachim, étant la subdivision un du lot originaire numéro deux cent soixante-douze (272-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim, division d'enregistrement de Montmorency, de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 269, non subdivisé, au sud-est par le lot 272 non subdivisé, au sud-ouest par le lot 275 non subdivisé, et au nord-ouest par l'avenue Royale, mesurant, mesures anglaises, cent quarante-quatre pieds et six dixièmes (144,6 pi) au nord-est, cent douze pieds et six dixièmes (112,6 pi) au sud-est, cent quarante-sept pieds et six dixièmes (147,6 pi) au sud-ouest, et cent douze pieds (112,9 pi) au nord-ouest, contenant en superficie seize mille trois cent dix pieds carrés (16 310 pi²) avec garage dessus construit circonstances et dépendances, et autres bâtisses dessus construites. Le tout avec les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles. »

La mise à prix est fixée à treize mille neuf cent quarante-huit dollars et cinquante cents (13 948,50 $),

soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DOUZIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32447

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002121-833
S. 200-18-000301-836

LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU CHEMIN, société coopérative régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 900, avenue des Érables, Québec, demanderesse, contre MICHELINE LEVAC, résidant et domiciliée au 8705, rue Trudelle, Charlesbourg, QC, *et al.*, défendeurs.

« La subdivision quatre-vingt-six du lot originaire numéro trois cent soixante-huit et la subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire numéro trois cent soixante-neuf (368-86 et 369-91) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec. Avec bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 8705, rue Trudelle, Charlesbourg, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille six cent quarante-six dollars et vingt-cinq cents (22 646,25 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, le DIXIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32448

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004807-827
C.M.C. 82 F 107
S. 0148-82

LA VILLE DE CHARLESBOURG, corporation municipale, régie par une charte spéciale (1975, chap. 91 et amendements) et par la Loi sur les cités et villes, ayant son siège social au 7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, district de Québec, demanderesse, contre LES IMMEUBLES MÉGA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1483, rue Négabamat, Sillery, QC, défenderesse.

« Un terrain de forme irrégulière étant une partie, non subdivisée, du lot originaire quatre cent soixante-dix-sept (477 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, mesurant mille trois cent quatre-vingts pieds (1 380 pi) de largeur à sa limite nord-ouest par une profondeur de six cent treize pieds (613 pi) à sa limite nord-est et contenant en superficie six cent quatre-vingt-dix-sept mille quarante pieds carrés (697 040 pi^2), le tout en mesures anglaises et plus ou moins, avec bâtisse dessus construite: borné au sud par l'emprise du boulevard Talbot, au sud-ouest par le lot 35, au nord-ouest par le lot 478, au nord-est par le lot 477-7 et au sud-est par le lot 477-48, le lot 477-16 (rue de la Polyvalente), les subdivisions 25 à 36 du lot 477, le lot 477-15, une partie non subdivisée du lot 477, le lot 477-12 et le lot 477-11. »

La mise à prix est fixée à mille sept cent trente-deux dollars et cinquante cents (1 732,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32449

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003592-834
C.M.C. 82 F 100
S. 200-18-000309-839

VILLE DE CHARLESBOURG, corporation municipale régie par une charte spéciale (1975, chap. 91 et amendements), et par la Loi sur les cités et villes, ayant son siège social au 7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, QC, demanderesse, contre YVES GERMAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 2700, rue Watt, Sainte-Foy, QC, défenderesse.

A) Une partie non subdivisée du lot originaire neuf cent quatre-vingt-un-A (981-A ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, mesurant trois cent quarante-cinq pieds et huit dixièmes (345,8 pi) à sa limite sud-ouest, deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) à sa limite nord, sept cent soixante-quinze pieds et neuf dixièmes (775,9 pi) à sa limite nord-ouest et contenant en superficie environ deux cent quatre-vingt mille pieds carrés (280 000 pi²), mesures anglaises; bornée vers le nord-ouest par les lots 979-1, 979-1-6, 979-1-9 et 979-1-1, vers le nord par le lot 981-A-1 et une autre partie du lot 981-A décrite plus loin, vers l'est par une partie non subdivisée du lot 981 et vers le sud-ouest par les lots 981-A-4, 981-A-2 (rue), 981-A-3-2 et 981-A-3-1.

B) Une autre partie non subdivisée du lot originaire neuf cent quatre-vingt-un-A (981-A-ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, mesurant quinze pieds (15 pi) de largeur par une longueur moyenne d'environ six cent quatre-vingt-dix pieds (690 pi) et contenant en superficie environ dix mille quatre cent pieds carrés (10 400 pi²), mesures anglaises; bornée vers le nord-ouest par la 80e Rue est, vers l'est par une partie non subdivisée du lot 981, vers le sud par une autre partie dudit lot 981-A décrite précédemment et vers l'ouest par une partie du lot 981-A-1. »

La mise à prix est fixée à quarante-trois mille cent vingt-neuf dollars et trente-cinq cents (43 129,35 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

« Une moitié indivise d'un terrain étant une partie de la subdivision treize du lot originaire mille quarante-neuf (1049-13 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, mesurant soixante-deux mètres et cinq centièmes (62,05 m) de largeur à sa limite sud-est, par une longueur de cent quatre-vingt-douze mètres et quatre-vingt-treize centièmes (192,93 m) à sa limite nord-est, contenant en superficie douze mille quatre cent cinquante-sept mètres carrés (12,457 m²); borné au nord-ouest par une partie non-subdivisée du lot originaire 1049, vers le nord-est par des parties non-subdivisées des lots originaires 1049 et 1050, vers le sud-est par la partie restante dudit lot 1049-13 et vers le sud-ouest par les lots 1048-66, 1048-73, 1048-49 et 1048-13 (rue). »

La mise à prix est fixée à six cent soixante-trois dollars et trente cents (663,30 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32450

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003261-828
S. 200-18-000304-830

LE SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, généralement appelé le Séminaire de Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, rue de la Fabrique, Québec, district de Québec, demandeur, contre MO-DE CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2805, rue Foucault, Les Saules, district de Québec, défenderesse.

« Les subdivisions cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-six, cent cinquante-sept, cent cinquante-huit, cent cinquante-neuf, cent soixante, cent soixante-deux, cent soixante-trois et cent soixante-quatre du lot originaire numéro vingt et un (21-153, 21-154, 21-156, 21-157, 21-158, 21-159, 21-160, 21-162, 21-163 et 21-164), du cadastre officiel de la

paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, tel que le tout est actuellement avec servitude active et passive sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille cinq cent soixante-deux dollars et cinquante cents (18 562,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Me Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 10 novembre 1983.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour de JANVIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32451

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004134-818
C.M.V.-B. 80-053-1
S. 6857

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement formé, ayant le siège social de ses affaires au 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, demanderesse, contre TRADIMAISON LTÉE, 43, 23e Rue (Montolieu), Val-Bélair, défenderesse.

« 1. Le lot connu et désigné comme étant sous le numéro deux cent quatre-vingt-six (286) sur le plan et dans le livre de renvoi du cadastre pour la paroisse de Saint-Ambroise, mesurant, suivant le livre de renvoi du cadastre deux (2) arpents neuf (9) perches neuf (9) pieds de largeur sur neuf (9) arpents une (1) perche de profondeur, formant une superficie de vingt-six (26) arpents et quatre-vingt-quatre (84) perches carrées. Moins et sauf à distraire de ce lot, la partie vendue à monsieur Claude Savard et enregistrée sous le numéro 898439 dont la description est la suivante: un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent quatre-vingt-six (286 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur le long de l'avenue Courcelette par quatre cents pieds (400 pi) de profondeur; borné comme suit: au nord-est par l'avenue Courcelette, au sud-est par le lot deux cent quatre-vingt-trois (283), au sud-ouest et nord-ouest par d'autre partie du lot deux cent quatre-vingt-six (286). Le tout contenant en superficie de 80 000 pi², mesures anglaises, sans bâtisse. Sujet à des servitudes en faveur d'Hydro-Québec, enregistrées à Québec sous les numéros 469932 et 608502.

2. La partie du lot connue et désignée sous le numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289) sur le plan et dans le livre de renvoi du cadastre pour la paroisse de Saint-Ambroise, mesurant un (1) arpent de largeur sur environ neuf (9) arpents de profondeur, joignant au nord-est le boulevard Courcelette au sud-ouest le résidu de ce lot, au nord le lot deux cent quatre-vingt-dix (290) et au sud le lot deux cent quatre-vingt-six (286), soit toute la partie du lot deux cent quatre-vingt-neuf (289) du cadastre de Saint-Ambroise, appartenant à Développement Valair, Inc. ou ayant droits, formant une superficie de neuf (9) arpents carrés. Moins et sauf à distraire de ce lot les subdivisions suivantes, savoir: les subdivisions de un (1) à quarante et un (1 à 41) du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (289-1 à 41) du susdit cadastre. Tel que le tout est actuellement avec les servitudes actives et passives, notamment sujet à la servitude affectant partie dedits lots et créé aux termes d'un acte de servitude par Pierre Martel à la Commission hydroélectrique de Québec passé devant Adélard L'Heureux, notaire, le 5 juin 1967, et enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, le 7 juin 1967, sous le numéro 608502. »

La mise à prix est fixée à sept mille neuf cent soixante-quatorze dollars et soixante-dix-huit cents (7 974,78 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 novembre 1983 32452

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
Nos 765-18-000537-83
765-05-000053-83

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation bancaire ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, dit district, partie demanderesse, contre GILBERT BEAUREGARD et NICOLE GADBOIS BEAUREGARD, tous deux domiciliés et résidant au 145, chemin Marie-Victorin, Baieville, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Yamaska, mis en cause.

1. Une portion de terre triangulaire étant partie du lot six cent soixante et un (ptie 661) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, plus amplement décrite comme suit: partant d'un point A situé sur la ligne de division des lots 660 et 661 à environ huit arpents (8 arp) du chemin, de là se prolongeant dans une direction sud-est sur environ huit arpents (8 arp) de profondeur pour atteindre le point B situé à cent vingt pieds (120 pi) au sud-ouest de la ligne de division des lots 660 et 661, partant du point B, de là en allant en rétrécissant sur environ un arpent (1 arp) de profondeur, rejoint la ligne de division des lots 660 et 661; bornée au nord-est par partie du lot 660, au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est par le résidu du lot 661.

2. Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre mesurant un arpent, une demi-perche et neuf pieds (1 arp ½ per 9 pi) de largeur, plus ou moins, sur une profondeur de deux arpents et demi (2½ arp), plus ou moins, étant partie du lot six cent soixante-deux (ptie 662) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, bornée au nord-ouest par le lot 128, au nord-est par partie du lot 129 et partie du lot 661, au sud-est par le chemin public, au sud-ouest par le lot 663.

À distraire dudit lot 662: un emplacement mesurant trois quarts d'arpent (3/4 arp) de largeur sur une profondeur d'un arpent (1 arp), plus ou moins, plus amplement décrit comme suit: borné au sud-ouest par le lot 663, au sud-est par la route Nationale, au nord-ouest et au nord-est par partie du lot 662.

3. Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, d'une contenance d'un arpent et cinq perches (1 arp 5 per) de largeur sur trente arpents (30 arp) de profondeur, connue et désignée comme étant le lot cent vingt-neuf (129) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

4. Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, d'une contenance d'un arpent et demi (1½ arp) de largeur sur une profondeur de seize arpents (16 arp) étant le lot cent cinq (105) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

5. Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, d'une superficie de vingt-huit arpents, soixante perches carrées (28 arp 60 per^2) étant le lot cent sept (107) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

6. Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, d'une contenance d'un arpent cinq perches (1 arp 5 per) de largeur sur vingt-huit arpents cinq perches (28 arp 5 per) de profondeur étant le lot cent vingt-huit (128) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

7. Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, d'une contenance de trois perches et six pieds (3 per 6 pi) de front sur une profondeur de quatre perches et trois pieds (4 per 3 pi), connue et désignée comme étant le lot six cent cinquante-neuf (659) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

8. Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre mesurant un arpent et demi (1½ arp) de largeur, plus ou moins, sur une profondeur de quarante pieds (40 pi) étant partie du lot cent trente (130) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, bornée au sud-ouest par partie du lot 129, au nord-ouest par partie du lot 130, propriété de Yves Barbeau, au nord-est par partie du lot 130, en front, au sud-est par partie du lot 660.

À distraire: partie dudit lot mesurant quinze pieds (15 pi) de largeur sur quarante pieds (40 pi) de profondeur étant un chemin de passage, bornée comme suit: au nord-ouest par partie du lot 131, au nord-est par partie du lot 131, au sud-est par le lot 658, au sud-ouest par partie du lot 130.

9. Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre étant la juste moitié sud-ouest du lot cent quatre (½ S.-O. 104) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, décrite comme suit: bornée au nord-est par partie du lot 104, au sud-est par partie du lot 129, au sud-ouest par le lot 105, au nord-ouest par la commune Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

10. Une terre située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre d'une superficie de soixante-douze arpents carrés (72 arp^2) étant le lot

six cent soixante (660) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

À distraire dudit lot:

a) Vente d'un terrain à Sa Majesté Georges V aux fins de l'élargissement du chemin, suivant acte reçu devant Lemire Fréchette, notaire, le 27 juillet 1948, enregistré à Yamaska sous le numéro 92425, décrit comme suit: une partie de terrain située sur le côté nord de la route 3, dans la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, étant une partie du lot numéro six cent soixante (ptie 660) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, division d'enregistrement d'Yamaska, indiquée par les lettres A-B-C-D-A sur un plan préparé par Narcisse J.A. Vermette le quatre mars mil neuf cent quarante-huit; mesurant cinq pieds (5 pi) dans la ligne ouest, cent quatre-vingt-quatorze pieds (194 pi) dans la ligne nord, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe d'un degré trente minutes (1°30'), vingt-deux pieds (22 pi) dans la ligne est, cent quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes (196,3 pi) dans la ligne sud; contenant, en superficie, deux mille trois cent vingt-quatre pieds carrés (2 324 pi²), mesures anglaises, soit soixante-trois millièmes d'arpent carré (0,063 arp²); bornée vers l'ouest par le lot 661, vers le nord par la partie du lot 660, vers l'est par le lot 659 et vers le sud par la route actuelle. La ligne nord B-C de cette partie de terrain est située à trente-trois pieds (33 pi) au nord de la ligne centrale de la route projetée.

b) Une partie de terrain située sur le côté sud de la même route étant une partie du même lot numéro six cent soixante (ptie 660) indiquée par les lettres E-F-G-E sur le plan mentionné plus haut; mesurant deux cent quarante-huit pieds et trois dixièmes (248,3 pi) dans la ligne nord, zéro pied (0 pi) à la limite est, deux cent quarante-cinq pieds (245 pi) dans la ligne sud, vingt-cinq pieds (25 pi) dans la ligne ouest, contenant, en superficie, trois mille sept cent vingt-cinq pieds carrés (3 725 pi²), mesures anglaises, soit cent un millième d'arpent carré (0,101 arp²); bornée vers le nord par la route actuelle, vers le sud par la partie du lot 660, vers l'ouest par le lot 661. La ligne sud F-G de cette partie de terrain est située à trente-trois pieds (33 pi) au sud de la ligne centrale de la route projetée.

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 58 915,16 $ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska, Saint-François-du-Lac, le JEUDI DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 9 novembre 1983 32376

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Richelieu
No 83-b-83

LA VILLE DE SOREL, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social à l'hôtel de ville au 71, rue Charlotte, Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre LES IMMEUBLES SOREL LIMITÉE, MARON HOLDING AND MANAGEMENT CORPORATION, GEOMAR PROPERTIES LIMITED, corps politiques légalement constitués ayant eu autrefois leur bureau au 4141, rue Sherbrooke ouest, Montréal, dit district, et présentement d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

Un terrain connu comme étant le lot 696 et une partie du lot 695 du cadastre de la ville de Sorel, propriété actuelle de Les immeubles Sorel limitée selon le titre de propriété enregistré sous le numéro 126932 de la division d'enregistrement de Richelieu.

Descriptions techniques:

Lot 696:

Bornes	Ligne	Longueur
Vers le nord: 697	Droite	40,23 m, 132,0 pi
Vers l'est: rue Roi	Droite	20,24 m, 66,4 pi
sans désignation cadastrale		
Vers le sud: 694	Droite	40,23 m, 132,0 pi
Vers l'ouest: 695	Droite	20,13 m, 66,04 pi

Superficie: 812,1 m², soit 8 741,0 pi²

695 ptie:

Bornes	Ligne	Longueur
Vers le nord: 699	Droite	20,00 m, 65,6 pi
Vers l'est: 696	Droite	20,13 m, 66,04 pi
694	Droite	10,06 m, 33,0 pi
Vers le sud: 695 ptie	Droite	20,12 m, 66,0 pi
Vers l'ouest: 690	Droite	30,18 m, 99,0 pi

Superficie: 605,2 m², soit 6 514 pi²

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 7 254,88 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le JEUDI VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 10 novembre 1983 32377

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000051-839

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 415, boulevard Jessop, Rimouski, district de Rimouski, partie demanderesse, contre JEANNE-MANCE GAGNON-TREMBLAY, domiciliée et résidant au 386, rue Lachance, Rimouski, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot numéro cinquante-sept de la subdivision officielle du lot numéro cent quatre-vingt-neuf (189-57-10) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la cité de Rimouski, avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 10 883,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, le VENDREDI SIXIÈME jour de JANVIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 9 novembre 1983 32378

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000053-835

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, corporation légalement constituée en vertu d'une loi de la Législature de la province de Québec, ayant son bureau principal au numéro 385, rue Sherbrooke est, Montréal, partie demanderesse, contre MATANEX INC., corporation ayant un bureau au 250, du Phare est, Matane, district de Rimouski, partie défenderesse, et BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation ayant une succursale au 390, rue Saint-Jérôme, Matane, district de Rimouski, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

« Un terrain de figure irrégulière situé dans la ville de Matane, contenant en superficie quatre cent cinquante et un mille deux cent dix-huit pieds carrés (451 218 pi²), mesures anglaises, borné au nord par le fleuve St-Laurent, au sud par la route numéro 132, à l'est par les lots 68-2, 68-3-2 et 68-5-1 n.s. et à l'ouest par les lots 68-A-2, 68-A-3 et 70-A-1-5, connu comme étant la subdivision un du lot numéro soixante-huit-A, la subdivision deux de la subdivision un de la subdivision un du lot no 68-A, la subdivision un de la subdivision trois du lot numéro soixante-huit, la subdivision un de la subdivision un de la subdivision un de la subdivision cinq du lot numéro soixante-huit, la subdivision quatre de la subdivision un du lot numéro soixante-six-A (68-A-1, 68-A-1-1-2, 68-3-1, 68-5-1-1-1 et 70-A-1-4) du cadastre officiel révisé d'une partie de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, comprise dans les limites de la ville de Matane.

À distraire:

1. Les lots 68-A-1-1-1 et 70-A-1-4-1 vendus à la ville de Matane par Matanex Inc., aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 82477.

2. Le lot 70-A-1-4-2 cédé par Matanex Inc. à la ville de Matane, aux termes d'un acte d'échange enregistré sous le numéro 88190.

Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet à une servitude de passage en faveur de la ville de Matane, aux termes de l'acte enregistré à Matane, le 5 avril 1971, sous le numéro 79012, une servitude de passage en faveur de Québec-Téléphone suivant acte enregistré à Matane, le 5 juillet 1973, sous le numéro 84768 et une servitude en faveur du ministère des Transports, enregistrée à Matane, le 31 juillet 1969, sous le numéro 75573. »

L'équipement, l'ameublement, l'outillage et la machinerie qui se trouvent sur les lieux et nécessaires à l'opération du commerce d'hôtellerie de la défenderesse sont déclarés immeuble par destination, suivant jugement du 31 octobre 1983 (juge Robert B. Lafrenière, J.C.S.).

Liste de l'équipement, l'ameublement et les accessoires nantis:

Item	Qté	Description
1.	48	T.V. couleur, de marque Electrohome, modèle C1135201 — CCRT 3;
2.	1	orgue de marque Hammond, modèle no B3, série 4020889;
3.	1	Leslie, modèle no 122, série H85233;
4.	1	colonne de son, de marque Dinacord, modèle S-60;
5.	1	« Revers Master » de marque Dinacord;
6.	1	amplificateur de marque Dinacord, modèle Eminant;
7.	6	tabourets de bar, de marque Cassady's, modèle no 1021820;
8.	1	micro et pied;
9.	1	caisse N.C.R., modèle no 5-580-3, série 10688700;
10.	1	caisse N.C.R., modèle no 5-580-3, série 10562168;
11.	1	caisse N.C.R., modèle no 5-580-3, série 8246863;
12.	1	caisse N.C.R., modèle no 42-COTN, série 6950265;
13.	1	four micro-onde de marque Litton, modèle no 70/40;
14.	1	coffre-fort usagé, acheté chez Paul Fradette, 246, rue Saint-Pierre, Matane, QC;
15.	1	chambre froide achetée chez André Dion Réfrigération, Matane, QC;
16.	1	A R S 30A3 de marque Safety first fire;
17.	1	« Cash Drawer » de marque Unlimited Imports;
18.	1	« Information Rotary » 18 po de marque Unlimited Imports;
19.	250	« B. Carriers » de marque Unlimited Imports;
20.	1	tapis, modèle 207, série 13282, acheté chez Fournier & Meubles, 141, boul. Jacques-Cartier, Matane, QC;
21.	1	enseigne achetée chez Côté Enseignes Ltée, Rimouski, QC;
22.	48	distributeurs achetés chez J.L. Demers, rue de la Cathédrale, Rimouski, QC;
23.	1	cabinet indicateur de marque Delta, modèle no. 644;
24.		accessoires achetés chez Boiteau Luminaires, Rimouski, QC: 50 lampes de tables, 50 lampes murales;
25.		accessoires achetés chez Venant Caron Matane Ltée, 16, rue Gendron, Matane: 1 table de piano bar, 1 meuble de séparation, 1 comptoir à verres, 20 tables rondes, 1 armoire à vin, 1 filière à tiroir, 1 meuble entrée, 1 comptoir, 1 meuble de service;
26.	96	chaises capitaines, modèle 1122;
27.		accessoires achetés chez T. Eaton's Ltd, 104, boul. Saint-Pierre, Matane, QC: 48 tabourets, modèle 1120; 7 bancs de bar, modèle 3581; 1 fauteuil basculant, modèle 954T; 2 fauteuils basculants, modèle 953T; 1 bureau exécutif, modèle no OL/V-C030F; 1 bahut exécutif, modèle no OL/F-7221V; 39 tables en arborite; 4 urnes de plancher; 1 machine à glace; 48 tables de 24 po, modèle no 1132; 200 oreillers de marque Hochelaga;
28.		accessoires achetés chez Meubles Rioux Ltée, 119, rue Saint-Pierre, Matane, QC: 50 bases, 50 dessus de table, 9 tabourets de 30 po, 1 divan modèle 1047, 150 chaises chromées;
29.		accessoires achetés chez Meubles le Mobilier de Matane Inc., Matane, QC: 1 congélateur Léonard, 1 congélateur 23 pi³, 1 téléviseur couleur 20 po, 1 cube congélateur, 120 chaises pour sous-sol, 1 poêle blanc, 100 couvertures, 48 lampes, 48 tentures, 96 couvre-matelas, 1 réfrigérateur, 90 bases sur roulettes, 92 lits doubles;
30.		accessoires achetés chez Renaud & Cie, 82, rue Saint-Paul, Québec: 1 poêle silex; 1 évier modèle C 5-60, série 25658-74; 1 cabinet de bar, modèle B.B. 9635C, série 26947-74;

31. accessoires achetés à la Librairie d'Amqui, 10, boul. Saint-Benoît, Amqui, QC: 1 dactylo, série 6231165; 1 chaise, modèle 1503A; 2 horloges; 1 classeur, modèle SA-4-L; 1 classeur latéral de marque Bonnex; 3 calculateurs de marque Rockwell, modèle 21R; 1 calculateur modèle 415, série 20 8381; 1 machine de marque Adler, série 120-P;

32. ameublement de cuisine de marque Sanimétal comprenant: 10 étagères, 1 évier, 1 unité à cocktail, 1 machine à glace, 1 table de chef, 2 crémaillères, 3 hottes, 4 tablettes, 2 tables chaudes, 1 lumière infra-rouge, 1 table de lavage, 2 sections pour serveuses, 1 cabinet à crème glacée, 1 comptoir d'utilité, 1 grille-pain General Electric, 1 table à salade, 1 table à vaisselle, 1 réchaud à café, 1 poêle à café, 1 surchauffeur « super hot »; ces articles ont été achetées chez Renaud & Cie Ltée, Québec (factures V-84439, V-84164, V-81359, V-81360, V-80251 à V-80254 inclusivement, V-79902, 03, V-79703 à V-79706, V-79708 à V-79710, V-79561, V-79562, V-79563, V-79565, V-79566, V-79567, V-79568, V-79769, V-79570, V-79571, V-79301 à V-79318 inclusivement, V-79257, V-78023).

33. accessoires achetés chez Electrolux, 214, boul. Saint-Pierre, Matane, QC: 4 « only S.P.U. », 3 « only Power nozzle »;

34. accessoires achetés chez Hobart Manufacturing Qué.: 1 « hobart dishwasher », modèle AM-10, 1 « hobart mixer » modèle A-200T, 1 « hobart dishwasher » modèle WMID;

35. accessoires achetés chez Amqui Réfrigération, Amqui, QC: 1 « Slicer » modèle T 402; 1 chambre froide, 1 délicatiseur Toledo, 1 balance « chatillon »;

36. accessoires achetés chez Gasbec Inc., rue Léonidas, Rimouski: 7 chauffe-eau, 1 égouttoir en a/1, 1 « keating miraclean » modèle 36, 1 table chaude, modèle HFT 48.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 238 923,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, le JEUDI VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 14 novembre 1983 32443

Roberval

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Roberval
No 160-02-000369-833
S. 155-18-000026-835

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corporation constituée en vertu de la Loi sur les banques à charte du Canada, ayant un bureau au 530, rue Sacré-Coeur ouest, Alma, district d'Alma, partie demanderesse, contre SUCCESSION DE LOUIS-GEORGES BOUDREAULT, a/s Mme Fabiola Boudreault, domiciliée et demeurant au 85, rue Armand, appartement 3, Alma, district d'Alma, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, mis en cause.

« Lot 44, rang 1, canton de Dalmas. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 1 525,20 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,23.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le DOUZIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CÉLINE CLAVEAU, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 7 novembre 1983 32379

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 200-05-001999-833
S. 400-18-000055-834

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 21, Mars, Nicolet, demanderesse, contre JEAN-PAUL JULIEN, domicilié et résidant au 17750, rue Prince, Saint-Grégoire, ville de Bécancour, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« *A)* 1. Une terre située à Saint-Grégoire, ville de Bécancour, dans le rang Saint-Charles, de la contenance d'un arpent et huit perches de largeur sur trente arpents de profondeur, formant en superficie cinquante-quatre arpents, connue et désignée comme étant le lot numéro six cent quarante-huit (648) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Grégoire, division d'enregistrement numéro deux de Nicolet, avec les bâtisses dessus construites.

2. Une terre située à Saint-Grégoire, ville de Bécancour, de la contenance d'un arpent et huit perches de largeur sur la profondeur de trente arpents formant en superficie cinquante-quatre arpents, et connue et désignée comme étant le lot numéro six cent quarante-neuf (649) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Grégoire, division d'enregistrement numéro deux de Nicolet.

3. Une terre située à Saint-Grégoire, ville de Bécancour, de la contenance de deux arpents, une perche et douze pieds de front sur trente arpents de profondeur, formant une superficie de soixante-cinq arpents et connue et désignée comme étant le lot numéro six cent quarante-six (646) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Grégoire, division d'enregistrement numéro deux de Nicolet, avec toutes les bâtisses dessus construites.

À distraire du lot 646 la partie suivante réservée par monsieur Paul Pépin dans la vente qu'il a consentie à René Julien devant Jacques Blondin, notaire, le 4 juin 1974, dont copie enregistrée à Nicolet, le 6 juin 1974, sous le numéro 70487, savoir: un terain-emplacement mesurant cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest et quatre cents pieds (400 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et ainsi borné: en front, au sud-est, par le chemin public du rang Saint-Charles, vers le nord-est et vers le nord-ouest par d'autre parties dudit lot 646 et vers le sud-ouest par le lot 647 dudit cadastre, mesures anglaises.

4. Une terre située en la paroisse de Saint-Grégoire, maintenant ville de Bécancour, dans le rang Saint-Charles, de la contenance de deux arpents de front, sur trente arpents de profondeur, connue et désignée comme étant le lot numéro six cent quarante-sept (647) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Grégoire, division d'enregistrement numéro deux de Nicolet.

À distraire dudit lot, la partie suivante appartenant à Joseph-Omer Nourry et par lui réservée dans un acte de vente enregistré à Nicolet, sous le numéro 69726, savoir: un terrain-emplacement, de figure trapézoïdale: borné au nord-ouest et au sud-ouest par la partie résiduelle du lot 647, au nord-est par le lot 646, au sud-est par le chemin public de Saint-Charles ou rue Prince; mesurant deux cent pieds (200 pi) dans chacune de ses lignes nord-ouest, nord-est, sud-ouest, et contenant en superficie quarante mille pieds carrés (40 000 pi^2), mesures anglaises. Avec la maison portant le numéro d'immeuble 17800, rue Prince, ville de Bécancour, et avec toutes les autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La limite nord-est du terrain-emplacement ci-dessus réservé est marquée par le centre d'un fossé séparant les lots 647 et 646. Tel que ledit terrain-emplacement apparaît sur un plan préparé par monsieur Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 1973, et portant le numéro 19729 des minutes dudit arpenteur-géomètre, dont une copie est demeurée annexée à l'original d'une vente consentie par ledit Joseph-Omer Nourry à Louis Boivin et Henri Boivin devant Jacques Blondin, notaire, le 10 janvier 1974, et enregistré à Nicolet, sous le numéro 69726.

À distraire également dudit lot 647 la partie suivante réservée par monsieur Henri Boivin dans la vente qu'il a consentie à messieurs René Julien et Jean-Paul Julien devant Jacques Blondin, notaire, le 24 février 1976, dont copie enregistrée à Nicolet, le 26 février 1976, sous le numéro 74197, savoir: un terrain-emplacement mesurant deux cent pieds (200 pi) dans chacune de ses lignes sud-ouest et nord-est et environ cent quatre-vingt-quatre pieds (184 pi) dans chacune de ses lignes nord-ouest et sud-est, mesures anglaises et ainsi borné: au sud-est par le chemin de front du rang Saint-Charles (rue Prince), au nord-ouest par le résidu dudit lot 647, au nord-est par la partie du lot 647 ci-dessus décrite et appartenant à Joseph-Omer Nourry et au sud-ouest par le lot 648. »

La mise à prix est fixée à 21 385,58 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-

Rivières, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1984 à DIX heures.

« *B)* Une terre située à Saint-Grégoire, ville de Bécancour, connue et désignée comme étant le lot numéro six cent cinquante (650) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Grégoire, division d'enregistrement numéro deux de Nicolet. »

La mise à prix est fixée à 2 941,43 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1984 à ONZE heures.

« *C)* Une portion de terre située en la paroisse de Saint-Grégoire, maintenant ville de Bécancour, dans le rang Beauséjour, de la contenance de trois arpents et trois quarts de largeur par quinze arpents de profondeur, à prendre au bout sud du lot numéro cinq cent vingt-neuf (ptie 529) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Grégoire, division d'enregistrement numéro deux de Nicolet, et bornée au sud par les terres du rang Saint-Charles, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 529 appartenant à Henri Beaulac, au nord-est par le lot 530 et au sud-ouest par le lot 528, tous du même cadastre. »

La mise à prix est fixée à 1 734,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1984 à DOUZE heures.

« *D)* Une portion de terre située en la paroisse de Saint-Grégoire, maintenant ville de Bécancour dans le rang Saint-Charles, de la contenance d'environ dix arpents de longueur sur quatre arpents et demi de largeur moins les parties vendues, et connue et désignée comme faisant partie du lot numéro six cent cinquante-deux (ptie 652) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Grégoire, division d'enregistrement numéro deux de Nicolet, et bornée au nord-est par Jos. Bergeron ou représentants soit le lot 651, au nord-ouest par les terres du rang Beauséjour, au sud-est par le résidu dudit lot 652 et au sud-ouest par Émile Bergeron ou représentants, soit le lot 653.

À distraire dudit lot 652, les parties suivantes vendues par René Julien à Jean-Noël Beauchemin aux termes d'un acte reçu devant André Levasseur, notaire, le 1er avril 1980, dont copie enregistrée à Nicolet, le même jour, sous le numéro 85597, savoir:

a) Une partie mesurant, mesures anglaises, environ quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur par environ huit cent cinquante pieds (850 pi) de profondeur et ainsi bornée: vers le nord-ouest par le chemin du rang Saint-Charles, vers le nord-est par une partie du lot numéro 651, vers le sud-est par une partie du lot numéro 652 ci-après décrite et vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 652;

b) Une autre partie dudit lot, mesurant, mesures anglaises, deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285 pi) de largeur par quatre cent trente pieds (430 pi) de profondeur et ainsi bornée: vers le nord-ouest partie par une partie du lot numéro 652 ci-dessus décrite et partie par une partie du résidu dudit lot 652, vers le nord-est par une partie du lot numéro 651, vers le sud-est par une partie du lot 652 étant la propriété de monsieur Jean-Noël Beauchemin et vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 652.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant auxdits immeubles. Avec équipements intégrés aux bâtisses. »

La mise à prix est fixée à 765,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 14 novembre 1983 32460

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville d'Estérel

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de ville d'Estérel, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du

Conseil à l'hôtel de ville au 115, chemin Dupuis, Estérel, le vendredi 16 décembre 1983 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée au « Journal des Pays d'en Haut », le 16 novembre 1983 et le 23 novembre 1983, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Estérel, le 24 novembre 1983

Le greffier,
GUY J. COUPAL

32456

Ville de Sherbrooke

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Sherbrooke, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville au 145, rue Wellington nord, Sherbrooke, le mercredi 7 décembre 1983 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée au journal « La Nouvelle de Sherbrooke », les 14 et 21 novembre 1983, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, 14 novembre 1983

Le greffier,
ROBERT L. BÉLISLE

32419

Ville de Vaudreuil

Avis est, par les présentes, donné que la soussignée, greffier de la ville de Vaudreuil, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 2, rue Dutrisac, Vaudreuil, le 9 décembre 1983 à 10 heures, pour satisfaire au paiement des taxes de 1982 et/ou 1983, a été publiée dans l'édition du 17 novembre 1983 au journal « L'Étoile » et dans l'édition du 22 novembre 1983 du journal « L'Écho », conformément aux dispositions de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Vaudreuil, le 22 novembre 1983

Le greffier,
LISE LEMIRE

32441

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

BOISBRIAND, VILLE (*Délégation*) 5369
SAINT-LÉONARD, VILLE (*Délégation*) 5369

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

SAINT-ZACHARIE, VILLAGE (*Requête*) 5369

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE DE PRODUITS NATURELS DES MONTAGNES DE LA TUQUE (*Formation*) 5370
COOPÉRATIVE D'HABITATION «CHAMPÊTRE» DE GREENFIELD PARK (*Formation*) 5370
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE CLOVERDALE (PIERREFONDS) (*Formation*) 5370
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ACCOLADE (MONTRÉAL) (LA) (*Formation*) 5370
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES RAYONS D'ESPOIR» DE VERDUN (*Formation*) 5370
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TROUBADOURS DE VERDUN (*Formation*) 5370
COOPÉRATIVE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE ÉCOLOGISTE DU QUÉBEC (*Formation*) 5370
COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DE HULL «COOPECH» (*Formation*) 5371
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE L'ANSE ST-JEAN (*Changement de nom*) 5371
COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION - LES SERRES DE MANSEAU *Formation*) 5371

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES FAMILLES OUELLET-TE INC. (L') (*L.P.*) 5371
ASSOCIATION MONTRÉALAISE D'ACTION RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE (1983) (*L.P.*) 5371
CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE BEAUCE, NUMÉRO 1043 5371
CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE CHANOINE JOSEPH-ONÉSIME BROUSSEAU, NUMÉRO 1660 5372
CLUB DE PÊCHE ET DE CHASSE JOVIAL (*L.P.*) 5372
JOVIAL FISH & GAME CLUB (*L.P.*) 5372
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, VILLAGE (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 5372
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MONTRÉAL (*L.P.S.*) 5372
SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION DE MONTRÉAL (*L.P.S.*) 5372
SUCCESSION ANNA BORNSTEIN (NÉE SCHWARTZ) (*Compte final en justice*) 5372
SUCCESSION YVON MIRON (*Bénéfice d'inventaire*) 5373

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE SYLVANIA (*Fusion*) 5373
SYLVANIA CREDIT UNION (*Fusion*) 5373

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BÉRARD, JOHN 5373
BERGERON, MARSOLIO 5374
BESTAVROS, YOUSSEF 5374
BOUCHARD, NIO 5374
BOURDEAU, JOSEPH ALAIN FLORIMOND 5374
BOWEN, JOHANNE 5374
CADOTTE, MARIE THÉRÈSE GINETTE 5374
DESBIENS, VALÉRIE 5374
DORAIS, RHEAU 5375
GAGNON, JOSEPH MICHEL 5375
GAUVREAU, DANIELLE 5375
GÉLINAS, SYLVIE 5375
KARPATI, ISTVAN ANTAL 5375
KIM, CHAE BIN 5375
KONTOGIANNATOU, MARIA 5375
KRAWCZYKIEWICZ, ROMAN JOHN 5375
LABRÈQUE, ALPHÉDOR 5376
LAGACÉ, ARTHUR DAVID 5376
LAMONTAGNE, LINE 5376
LAVIGNE, LUC 5376
LEMIEUX dit BOUCHER, OMER 5376
MARTEL, JOSEPH HERMÉNÉGILDE SARTO BERNARDIN 5376
MENDELOWICH, BENJAMIN JOEL 5376
MENDELOWICH, HARRY 5376
MICHAUD, ALAIN 5376
MORIN, MARIE LORRAINE 5377
PILON, RICHARD 5377
RANCOURT, MAURICE 5377
ROSENSTEIN, HELEN RUTH 5377
TREMBLAY, MARIE CHANTAL FRANCE 5377
VOYER, JOSEPH DANIEL 5377

COMPAGNIES — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 5315

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 5317

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) 5319

DEMANDES DE DISSOLUTION

2161-4441 QUÉBEC INC. 5377
94712 CANADA LTÉE 5378
ABITIBI TRUCK LINE LIMITED 5378
AFFORDABLE RENT-A-CAR INC. 5378
AGENCE DE LOCATION AFFORDABLE INC. 5378
AMUSEMENTS P.L.P. INC. (LES) 5378
AVIABEC LTÉE 5378
BÉTONNIÈRE STE-MÉLANIE INC. 5378
BOLDUC EXPRESS LTÉE 5378
BROUSSEAU & FRÈRES LIMITÉE 5378
CHAUSSELIER INC. 5379
CHEMISES NOR CHARMS INC. 5378
CLUB DE HOCKEY LES COMÈTES DE BEDFORD INC. (LE) 5379
CONFIGEST INC. 5379

CORPORATION RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN LTÉE 5379
DORCHESTER-GUY HOLDINGS LTD. 5380
DUMONT EXPRESS DIVISION CITERNE LTÉE 5379
DUMONT INC. 5379
DUMONT INTERPROVINCIAL LTÉE 5380
DUVELAN CO. LTD. 5380
ÉBÉNISTERIE LE CLOUTHIER INC. 5380
EMESAR LTD. 5380
EMESAR LTÉE 5380
ENTREPRISES ALBERT LACASSE INC. (LES) 5380
ENTREPRISES CHEREAUD INC. (LES) 5380
ENTREPRISES JEAN-GUY FUGÈRE INC. (LES) 5380
ENTREPRISES ROMÉO BEAUPRÉ INC. 5381
FABRICANT DE PLÂTRE STE-ROSE LTÉE 5381
FAIRVIEW HEALTH & BEAUTY AIDS LTD. 5381
GAGNON (WILFRID) INC. 5381
GARAGE LECLERC & SKILLING INC. 5381
GESTION V.P.D. INC. 5381
HOLLINGER (H. W.) LTÉE 5381
HUILES ESQUIMAU INC. (LES) 5381
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DESFORGES INC. 5382
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES G.BOUCHARD INC. (LES) 5382
JARDIN DES CANTONS INC. (LE) 5382
JERRY MOTOR SALES LIMITED 5382
LEBEAU (DOLLARD) INC. 5382
LOGEMENTS AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC INC. (LES) 5382
MAXI SERVICE CANADA INC. 5382
MINES DE SILICE SUPÉRIEURE LTÉE (LES) *(L.R.P.)* 5385
MINI-BOLIDES DU QUÉBEC INC. (LES) 5383
NOR CHARM SHIRTS INC. 5379
PARC BELMONT COMPAGNIE LIMITÉE 5383
PILON ET RÉGIMBALD INC. 5383
PLACEMENTS DAUVERNE INC. 5383
PLACEMENTS DORCHESTER-GUY LTÉE (LES) 5380
ROBILLARD (J.M.) INC. 5383
ROLAND PLOMBERIE & CHAUFFAGE INC. 5380
ROLAND PLUMBING & HEATING INC. 5383
ST-GEORGES EXPRESS (1962) LIMITED 5383
STE-ROSE DRYWALL LTD 5381
SALON DU SPORT ET CAMPING DE BEDFORD INC. (LE) 5383
SHERBROOKE EXPRESS INC. 5384
SOCIÉTÉ BEAUFRÉ INC. 5384
SOCIÉTÉ DE FABRICATION DE FROMAGE «YOGOURT NORMANDIE» DU COMTÉ DE CHAMBLY (LA) 5384
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS DE VERDUN LTÉE (LA) 5384
SOCIÉTÉ DES GRANITS LE DIAMANT BLANC LTÉE 5384
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CREST INC. 5384
SPÉCIALITÉS MÉTALLIQUES ANJOU INC. 5384
STOLL (LOUIS) INC. 5384
SUPERIOR SILICA MINING LTD *(N.P.L.)* 5385
VA PLUS LOIN INC. 5385

DISSOLUTION (Article 28) 5323

DIVERS

CONSOLIDATED MOGADOR MINES LIMITED *(N.P.L.)* *(Distribution de l'actif)* 5385
MINES VENDOME INC. (LES) *(Distribution de l'actif)* 5385

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) 5328

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 5333

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 5333

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 5345

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 5351

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 5353

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ / COMPLÉTÉ 5360

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 5360
ASSOCIATION DES FAMILLES OUELLET-TE INC. (L') 5371
CLUB DE PÊCHE ET DE CHASSE JOVIAL 5372
JOVIAL FISH & GAME CLUB 5372

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 5365

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS 5366

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 5367

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

BONAVENTURE URANIUM MINES LTD. *(N.P.L.)* *(L.P.S.)* 5385
MANIWAKI KID URANIUM MINING CORPORATION (THE) *(N.P.L.)* *(L.P.S.)* 5385

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

LE NADEAU, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5368
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CRÉMAZIE 5368

CHANGEMENT DE L'ÉPOQUE OU LA SOCIÉTÉ DOIT SE TERMINER

LE NADEAU, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5368

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ASSURANCES-VIE LA MÉTROPOLITAINE DU CANADA *(Demande de permis)* 5386
SEABOARD COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE *(Demande de permis)* 5386

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

ACMIES LIMITÉE *(Dissolution)* 5386
BOUTIQUE UN COUP D'OEIL INC. *(Dissolution)* 5386
COMPAGNIE DES BOIS FRANCS DU SAGUENAY LTÉE (LA) 5386

ENTREPRISES LOU-SAM LTÉE (LES) (*Dissolution*) 5387
THIBAULT FRÈRES LIMITÉE (*Dissolution*) 5387

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LOISIRS DE RAWDON (*Constitution d'une régie intermunicipale*) 5387

ENERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASBESTOS, VILLAGE 5387
ASBESTOS, VILLAGE 5388
BEAUPORT, PAROISSE 5388
BOUTHILLIER, CANTON 5388
CHERTSEY, CANTON 5388
CHERTSEY, CANTON 5389
COTEAU-LANDING, VILLAGE 5390
CÔTE-DES-NEIGES, VILLAGE 5389
CÔTE-DES-NEIGES, VILLAGE 5389
CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE 5389
DE SALABERRY, CANTON 5390
DE SALABERRY, CANTON 5390
GRANTHAM, CANTON 5390
GRANTHAM, CANTON 5390
HAMILTON, CANTON 5391
HATLEY, CANTON 5391
ÎLE-BIZARD, PAROISSE 5391
ÎLE-BIZARD, PAROISSE 5391
ÎLE-BIZARD, PAROISSE 5391
LACHINE, PAROISSE 5392
LACHINE, PAROISSE 5393
LACHINE, PAROISSE 5393
LACHINE, PAROISSE 5393
LACHINE, PAROISSE 5393
LACHINE, PAROISSE 5394
LACHINE, PAROISSE 5394
LACHINE, PAROISSE 5394
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 5392
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 5394
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 5394
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 5395
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 5395
L'ASSOMPTION, PAROISSE 5392
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE 5392
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE 5392
MARCHAND, CANTON 5395
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES) 5396
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT) 5396
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-MARIE) 5395
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-MARIE) 5396
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5396
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5397
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (LA BANLIEUE) 5397
NOTRE-DAME-DES-ANGES, PAROISSE 5397
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5397
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5397
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5398
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5398
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5398
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5398
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5399
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5399
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 5399
PREISSAC, CANTON 5399
RADNOR, CANTON 5399
RAWDON, CANTON 5400
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 5400
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 5400
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 5400
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 5401
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5401
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5401
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5401
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5401
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5402
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5402
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5402
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5402
SAINT-BASILE, PAROISSE 5402
SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE 5403
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5403
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5403
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE 5403
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 5403
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 5404
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 5404
SAINT-HUBERT, PAROISSE 5404
SAINT-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE 5404
SAINT-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE 5405
SAINT-JEAN, PAROISSE 5405
SAINT-JEAN, PAROISSE 5405
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE 5405
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE 5405
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 5406
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 5406
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 5406
SAINT-JOSEPH, PAROISSE 5407
SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE 5406
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 5407
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5407
SAINT-LAZARE, PAROISSE 5407
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE 5407
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE 5408
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 5408
SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, PAROISSE 5408
SAINTE-THÉCLE, PAROISSE 5408
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5409
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5409
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5409
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5409
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5409
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5410
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5410
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5410
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5410
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5410
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5411
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5411
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5411
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5411
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5412
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5412
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5412
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5412
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5412
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5413
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5413
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5413
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5413
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, VILLE 5414
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5414
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5414
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5414

SHIPTON, CANTON 5415
WOLFE, CANTON 5415

DIVERS

ORDONNANCE ABROGEANT LES ORDONNANCES NUMÉROS 02-77, 04-78, 09-80 et 10-82 5415

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION

BOISSON GAZEUSE (*Rectificatif*) 5416
SODA (*Rectificatif*) 5416
SOFT DRINK (*Rectificatif*) 5416

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION

ALIMENTATION 5416
BEAN CAKE 5416
BEAN CHEESE 5416
BEAN CURD 5416
BUTTE 5416
COLLINE 5416
COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE 5416
COTEAU 5416
DICTIONNAIRE DE LA COMPTABILITÉ ET DES DISCIPLINES CONNEXES 5416
LISTE DE LA FAUNE VERTÉBRÉE DU QUÉBEC 5416
MONT 5416
MONTAGNE 5416
OUVRAGES TERMINOLOGIQUES 5416
TOFOU 5416
TOFU 5416
VOCABULAIRE DES PAPIERS ET DES CARTONS 5416

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

BANQUE NATIONALE DU CANADA 5416
DRUMMONDVILLE, VILLE 5417
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS, VILLAGE 5417

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 5369

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CHIBOUGAMAU, VILLE 5417
LA PRAIRIE, VILLE 5418

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS SALARIÉS ET DES CADRES DU QUÉBEC (*Changement de nom*) 5419

VENTES PAR SHÉRIF

ARTHABASKA

CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE (LA) c. TEASDALE *ET AL.* 5419
SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, PAROISSE c. PELLEND 5420

BEAUCE

SAINTE-GERMAINE-DU-LAC-ETCHEMIN, MUNICIPALITÉ c. ABATTOIRS STE-GERMAINE LTÉE *ET AL.* 5421

BEAUHARNOIS

SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITÉE c. CABRAL 5422

BEDFORD

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY (LA) c. ROY 5423

DRUMMOND

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. MELANÇON 5423
PILON c. DUPERRE 5424

FRONTENAC

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. POIRIER & GIGUÈRE INC. 5424

JOLIETTE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. FRAPPIER 5425
CAISSE POPULAIRE DE ST-CALIXTE c. THÉBERGE *ET AL.* 5426
GROUPE TRADERS LIMITÉE (LE) c. DOUCET MORIN 5427

MONTRÉAL

ALCINDOR c. SAVARD 5427
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CORDATO 5427
CAISSE POPULAIRE DU LAC ST-LOUIS c. NOREAU *ET AL.* 5428
LONGUEUIL, VILLE c. CYR *ET AL.* 5428

QUÉBEC

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. TREMBLAY 5429
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GRONDIN 5429
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LE PLÂTRIER DES DEUX RIVES INC. *ET AL.* 5430
CAISSE POPULAIRE DE ST-JOACHIM (LA) c. TREMBLAY 5430
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU CHEMIN (LA) c. LEVAC *ET AL.* 5431
CHARLESBOURG, VILLE c. LES IMMEUBLES MÉGA INC. 5431
CHARLESBOURG, VILLE c. YVES GERMAIN INC. 5432
SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES (LE) c. MO-DE CONSTRUCTION INC. 5432
VAL-BÉLAIR, VILLE c. TRADIMAISON LTÉE 5433

RICHELIEU

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. BEAUREGARD *ET AL.* 5434
SOREL, VILLE c. LES IMMEUBLES SOREL LIMITÉE (LES) *ET AL.* 5435

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GAGNON-TREMBLAY 5436
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE c. MATANEX INC. *ET AL.* 5436

ROBERVAL

BANQUE DE MONTRÉAL (LA) c. SUCCESSION DE LOUIS-GEORGES BOUDREAULT 5438

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE ROYALE DU CANADA c. JULIEN 5439

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

ESTÉREL, VILLE 5440
SHERBROOKE, VILLE 5441
VAUDREUIL, VILLE 5441